



Colmar, le 09 avril 2026

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Mardi 24 mars 2026 à 10h00
Salle « La Vigneraie » à WETTOLSHEIM

Membres en fonction : 27
Membres présents : 21 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 10 (titulaires et suppléants)
Procurations : 3

Monsieur Lucien MULLER, Président, salue l'Assemblée et ouvre la séance à 10h10. Il fait part des excuses des membres, ainsi que des procurations reçues et constate que le quorum est atteint.

➤ **CONSEILLERS PRESENTS :**

Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM
Denise BUHL, Maire de METZERAL
Monique MARTIN, Maire-adjointe de MUNSTER
Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER
Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM
Paul BASS, Maire de DURRENENTZEN
Nadine BOLLI, Maire-adjointe de ROUFFACH
Jean-Marc DEICHTMANN, Maire de HUNINGUE
Guy JACQUEY, Maire d'ORBEY
Marc JUNG, Maire d'ISSENHEIM
Thierry SAUTIVET, Maire d'APPENWIHR
Jean-Claude SCHIELIN, Maire de WALDIGHOFFEN
Jean-Marc SCHULLER, Maire de SUNDHOFFEN
Véronique SENGLER-WALTZ, Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT
Dominique SPRINGINSFELD, Maire de DURMENACH
Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ
Joël ROUDAIRE, Maire de KEMBS
Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération
Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Représentante de la ville de COLMAR
François BERINGER, Vice-Président de la Communauté de Communes alsace Rhin-Brisach, maire de BLODELSHEIM
Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 24 mars 2026 Page : 2026/ 18
---	---

➤ **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Christophe DUCHENE, Trésorier de la Paierie de la Collectivité Européenne d'Alsace, Comptable du CDG 68
 Gilles RENDLER, Directeur du CDG 68
 Annick BRAESCH, Directrice adjointe du CDG 68
 Béatrice ORY-SCHWARTZ, Assistante de Direction du CDG 68
 Manon TEMPE, stagiaire BUT carrières juridique

➤ **LISTE DES PERSONNES EXCUSEES :**

➤ **MEMBRES TITULAIRES :**

Excusés	Remplacé(e)s par / procuration
Franck DUDT, Maire du HAUT-SOULTZBACH	Franck DUDT, Maire du HAUT-SOULTZBACH donne procuration à Guy JACQUEY, Maire d'ORBEY
Pascale SCHMIDIGER, Maire de SAINT-LOUIS	
Antoine VIOLA, Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM	
Gilles FREMIOT, Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER	Gilles FREMIOT, Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER donne procuration à François BERINGER, Vice-Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach, Maire de BLODELSHEIM.
Michel HABIG, Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, maire d'ENSISHEIM	
Thierry NICOLAS, Représentant de la ville de MULHOUSE	Thierry NICOLAS, Représentant de la ville de MULHOUSE donne procuration à Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération

➤ **MEMBRES SUPPLEANTS :**

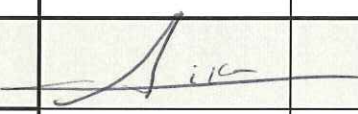
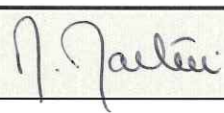
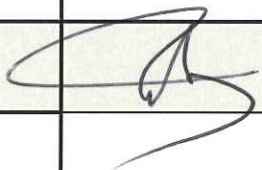
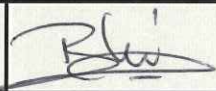
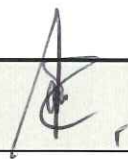
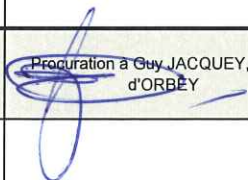
Christian DURR, Maire de PORTE DU RIED
 Paul QUIN, Représentant de la ville de MULHOUSE

➤ **LISTE DES CONSEILLERS ABSENTS :**

Jean-Marie FREUDENBERGER, Maire de WITTERSDORF
 Maurice GUTH, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération

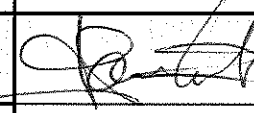
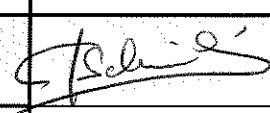
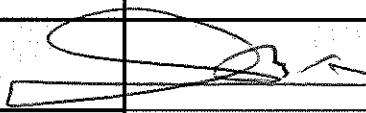
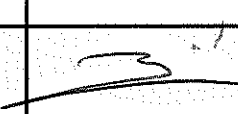
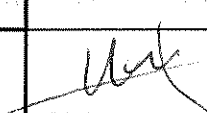
CONSEIL d'ADMINISTRATION du 24 mars 2026

REPRÉSENTANTS des MAIRES

		Présent	Excusé	Absent	Procuration à
T	Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM				
S	Claude BRENDER, Maire de FESSENHEIM				
T	Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER				
S	Noëllie HESTIN, Maire de SAINTE-MARIE-AUX-MINES				
T	Denise BUHL, Maire de METZERAL				
S	Philippe HEID, Maire de MUNCHHOUSE				
T	Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM				
S	Anne BÉZARD, Maire de STETTEN				
T	Monique MARTIN, Maire-adjointe de MUNSTER				
S	Nathalie LALLEMAND, Maire de WESTHALTEN				
T	Paul BASS, Maire de DURRENTZEN				
S	Christine DUPONT-DUFEUTRELLE, Maire de CHALAMPÉ				
T	Nadine BOLLI, Maire-adjointe de ROUFFACH				
S	Christine SCHWARTZ, Maire de NAMBSHEIM				
T	Jean-Marc DEICHTMANN, Maire de HUNINGUE				
S	Martine SCHWARTZ, Maire de KAYSERSBERG-VIGNOBLE				
T	Franck DUDT, Maire du HAUT-SOULTZBACH		X		 Procuration à Guy JACQUEY, Maire d'ORBÉY
S	Christian DURR, Maire de PORTE DU RIED		X		
T	Jean-Marie FREUDENBERGER, Maire de WITTERSDORF			X	
S	Stéphanie KREBER, Maire-adjointe de BATTENHEIM				
T	Guy JACQUEY, Maire d'ORBÉY				
S	Dominique SCHMITT, Maire de HEITEREN				

CONSEIL d'ADMINISTRATION du 24 mars 2026

REPRÉSENTANTS des MAIRES

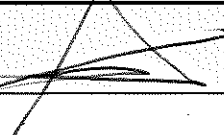
		Présent	Excusé	Absent	Procuration à
T	Marc JUNG, Maire d'ISSENHEIM				
S	Jean-Pierre PELTIER, Maire de RAEDERSHEIM				
T	Thierry SAUTIVET, Maire d'APPENWIHR				
S	Loïc RICHARD, Maire de RIEDISHEIM				
T	Jean-Claude SCHIELIN, Maire de WALDIGHOFFEN				
S	Christian GRIENENBERGER, Maire de HIRSINGUE				
T	Pascale SCHMIDIGER, Maire de SAINT-LOUIS		X		
S	Elisabeth SCHNEIDER, Maire de BERGHEIM				
T	Jean-Marc SCHULLER, Maire de SUNDHOFFEN				
S	Josiane MEHLEN, Maire de MORSCHWILLER-LE-BAS				
T	Véronique SENGLER-WALTZ, Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT				
S	Gilbert SORROLDONI, Maire de VIEUX-FERRETTE				
T	Dominique SPRINGINSFELD, Maire de DURMENACH				
S	Véronique MEYER, Maire de NIFFER				
T	Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ				
S	Michel GLESS, Maire de BRETTEIN				
T	Antoine VIOLA, Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM		X		
S	Joël ROUDAIRE, Maire de KEMBS				

T : Titulaire

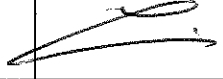
S : Suppléant

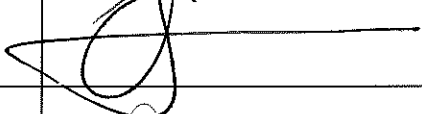
CONSEIL d'ADMINISTRATION du 24 mars 2026

REPRÉSENTANTS des Collectivités non affiliées

		Présent	Excusé	Absent	Procuration à
T	Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération				
S	Jean-Luc SCHILDKNECHT, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération				
T	Maurice GUTH, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération			X	
S	Francine AGUDO-PEREZ, Déléguée Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération				
T	Thierry NICOLAS, Représentant de la ville de MULHOUSE		X		Thierry NICOLAS, Représentant de la ville de MULHOUSE donne procuration à Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération
S	Paul QUIN, Représentant de la ville de MULHOUSE		X		
T	Michèle SENGELEN CHIODETTI, Représentante de la ville de COLMAR				
S	Rémy ANGST, Représentant de la ville de COLMAR				

REPRÉSENTANTS des PRÉSIDENTS des établissements publics locaux

		Présent	Excusé	Absent	Procuration à
T	Gilles FREMIOT, Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER		X		Gilles FREMIOT, Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER donne procuration à François BERINGER, Vice-Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach, Maire de BLODELSHEIM.
S	François BERINGER, Vice-Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach, Maire de BLODELSHEIM				
T	Michel HABIG, Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'ENSISHEIM		X		
S	Norbert SCHICKEL, Président de la Communauté de Communes Vallée de MUNSTER				
T	Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ				
S	François HORNY, Président de la Communauté de Communes Thann-Cernay, Maire d'ASPACH-MICHELBACH				

	Nom - prénom	Fonction	Emargement
ASSISTENT EGALEMENT	Christophe DUCHENE	Trésorier principal municipal de la Paierie de la Collectivité Européenne d'Alsace Comptable du CDG 68	
	Gilles RENDLER	Directeur du CDG-68	
	Annick BRAESCH	Directrice adjointe du CDG-68	
	Béatrice ORY-SCHWARTZ	Assistante de Direction du CDG 68	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 24 mars 2026 Page : 2026/ 19
---	---

L'ordre du jour est abordé.

- Point 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 27 janvier 2026 à 09h00 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM
- Point 2 Information portant sur les décisions prises par le Président, au titre de la délégation (art. 27 et 28 du décret du 26 juin 1985), pour la période du 01/09/2025 au 31/01/2026
- Point 3 Décisions financières
 - a. Approbation du Compte Financier Unique 2025
 - b. Affectation du résultat 2025 dans le budget 2026
 - c. Budget Primitif 2026
 - d. Schéma comptabilité analytique
 - e. Rapport développement durable
- Point 4 Taux de cotisation des collectivités non affiliées au titre de l'article 452-39 du CGFP
 - a) Collectivités non affiliées adhérentes au titre de l'article 452-39 du CGFP
 - b) Collectivités non affiliées conventionnées
- Point 5 Election du Conseil d'Administration – Calendrier
- Point 6 Elections professionnelles
 - a) Fixation du nombre et désignation des membres des représentants des collectivités territoriales siégeant au Comité Social Territorial (CST)
 - b) Organisation des élections des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) de catégories A, B et C
 - c) Organisation des élections des représentants du personnel de la Commission Consultative Paritaire (CCP)
- Point 7 Présentation du Rapport Social Unique 2024
- Point 8 Document unique d'évaluation des risques professionnels du CDG 68 - PAPRI Pact
- Point 9 Rapport d'activité 2025
- Point 10 Fête de Noël
 - a) Fête de Noël du personnel
 - b) Fête de Noël des enfants
- Point 11 Interrégion
- Point 12 Informations
 - a) Travaux liés à la cage d'ascenseur
 - b) Liste des marchés à procédure adaptée
 - c) Contentieux en cours
- Point 13 Bilan du mandat 2020-2026
- Point 14 Divers

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 27 janvier 2026 à 09h00 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM

Monsieur le Président rappelle que le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'Administration du 27 janvier 2026, a été transmis via le Cloud du Centre de Gestion FPT 68 aux Conseillers en date du 12 février 2026.

Le Centre de Gestion n'a enregistré aucune demande de modification.

Ce procès-verbal ne soulevant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Information portant sur les décisions prises par le Président, au titre de la délégation (art. 27 et 28 du décret du 26 juin 1985), pour la période du 01/09/2025 au 31/01/2026

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Par décision du Conseil d'administration en date du 5 novembre 2020, délégation a été donnée au Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin pour prendre certaines décisions conformément aux dispositions des articles 27 et 28 du décret du 26 juin 1985 et pour certaines conventions par délibérations spéciales du Conseil d'administration. Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'entériner ces décisions.

I. MISSIONS TEMPORAIRES

CONVENTIONS et AVENANTS

Signés par le Président

Période du 1^{er} septembre 2025 au 31 janvier 2026

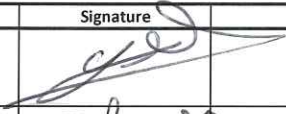
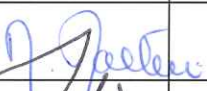
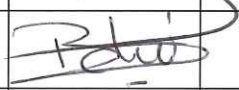
Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Rustenhart	CT2223	C	01/09/2025	
Wittenheim	CT2224	C	01/09/2025	
Kingersheim	CT2225	C	01/09/2025	
Colmar	CT2226	C	01/09/2025	
Colmar	CT2227	C	01/09/2025	
Colmar	CT2228	C	01/09/2025	
Colmar	CT2229	C	01/09/2025	
SIVU du RPI d'Eschbach, Griesbach, Gunsbach	CT2230	C	01/09/2025	
Dessenheim	CT2231	C	01/09/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT2232	C	01/09/2025	
Hésingue	CT2233	C	01/09/2025	
Hochstatt	CT2234	C	01/09/2025	

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin
Séance du 27 janvier 2026

Ordre du Jour

- Point 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 14/10/2025 à 09h00 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM
- Point 2 Débat d'Orientaton Budgétaire - 2026
a) Eléments pour les orientations budgétaires 2026
- Point 3 Délibération rectificative - Reprise pour mandatement des dépenses 2025 en section d'investissement 2026,
- Point 4 Informations
a) Travaux de réhabilitation partielle du Centre de Gestion du Haut-Rhin
b) Participation du Centre de Gestion à différents cadeaux
c) Protection sociale complémentaire

REPRÉSENTANTS des MAIRES

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Lucien MULLER	Président		
Jean-Paul JULIEN	Vice-Président		
Denise BUHL	Vice-Présidente		
Serge NICOLE	Vice-Président	excusé	Procuration à Denise BUHL, Maire de METZERL
Monique MARTIN	Vice-Présidente		
Paul BASS	Maire de DURRENENTZEN		
Nadine BOLLI	Maire-adjointe de ROUFFACH		
Jean-Marc DEICHTMANN	Maire de HUNINGUE	excusé	Procuration à Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER
Franck DUDT	Maire du HAUT-SOULTZBACH	excusé	Procuration à Guy JACQUEY, Maire d'ORBEY
Jean-Marie FREUDENBERGER	Maire de WITTERSDORF		
Guy JACQUEY	Maire d'ORBEY		

Suite du
Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin
Séance du 27 janvier 2026

REPRÉSENTANTS des MAIRES

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Marc JUNG	Maire d'ISSENHEIM	excusé	
Thierry SAUTIVET	Maire d'APPENWIHR	excusé	Procuration à Jean-Marc SCHULLER, Maire de SUNDHOFFEN
Jean-Claude SCHIELIN	Maire de WALDIGHOFFEN		
Pascale SCHMIDIGER	Maire de SAINT-LOUIS	excusée	
Jean-Marc SCHULLER	Maire de SUNDHOFFEN		
Véronique SENGLER-WALTZ	Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT		
Dominique SPRINGINSFELD	Maire de DURMENACH	excusé	
Pascal TURRI	Maire de SIERENTZ		
Antoine VIOLA	Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM	excusé	Procuration à Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ

REPRÉSENTANTS des Collectivités non affiliées

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gérard GREILSAMMER	Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	excusé	Procuration à Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM
Maurice GUTH	Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	absent	
Thierry NICOLAS	Représentant de la ville de MULHOUSE	excusé	
Michèle SENGELEN CHIODETTI	Représentante de la ville de COLMAR		

REPRÉSENTANTS des PRÉSIDENTS des établissements publics locaux

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gilles FREMIOT	Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER	excusé	Procuration à Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ
Michel HABIG	Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'ENSISHEIM		
Marcello ROTOLO	Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ		

SIVU affaires scolaires Franken	CT2235	C	01/09/2025	
Wittelsheim	CT2236	C	01/09/2025	
SIVU Scolaire Oberhergheim	CT2237	C	01/09/2025	
SIVU du RPI d'Eschbach, Griesbach, Gunsbach	CT2238	C	01/09/2025	
Chavannes-sur-l'Etang	CT2239	C	01/09/2025	
Zimmerbach	CT2240	C	01/09/2025	
SM Pôle Ried Brun	CT2241	C	02/09/2025	
Lièpvre	CT2242	C	02/09/2025	
Sainte-Croix-en-Plaine	CT2243	C	02/09/2025	
Huningue	CT2244	C	02/09/2025	
Hettenschlag	CT2245	C	02/09/2025	
St Louis Agglomération	CT2246	C	02/09/2025	
St Louis Agglomération	CT2247	C	02/09/2025	
Huningue	CT2248	C	02/09/2025	
SIVU gestion de l'accueil périscolaire les Lutins du Hohnack	CT2249	C	03/09/2025	
Baltzenheim	CT2250	C	03/09/2025	
Wittenheim	CT2251	C	03/09/2025	
Zimmerbach	CT2252	C	03/09/2025	
Folgensbourg	CT2253	C	03/09/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT2254	C	04/09/2025	
Munster	CT2255	C	04/09/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT2256	C	05/09/2025	
Hésingue	CT2257	C	05/09/2025	
Bartenheim	CT2258	C	05/09/2025	
Oberhergheim	CT2259	C	05/09/2025	
Courtavon	CT2260	C	11/09/2025	
Colmar	CT2261	C	11/09/2025	
Wittenheim	CT2262	C	11/09/2025	
Syndicat Pôle Ried Brun	CT2263	C	11/09/2025	
Syndicat Pôle Ried Brun	CT2264	C	12/09/2025	
Oltingue	CT2265	C	12/09/2025	
Colmar	CT2266	C	12/09/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT2267	C	12/09/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT2268	C	12/09/2025	
Reiningue	CT2269	C	12/09/2025	
Colmar	CT2270	C	12/09/2025	
SIVU eau potable Altenbach Manspach	CT2271	C	15/09/2025	
St Louis Agglomération	CT2272	C	15/09/2025	
Kingersheim	CT2273	C	15/09/2025	
Rosenau	CT2274	C	17/09/2025	
Uffholtz	CT2275	C	17/09/2025	

Colmar	CT2276	C	17/09/2025	
Huningue	CT2277	C	17/09/2025	
Winkel	CT2278	C	17/09/2025	
Raedersheim	CT2279	C	17/09/2025	
Communauté de Communes de Thann-Cernay	CT2280	C	17/09/2025	
Huningue	CT2281	C	17/09/2025	
Katzenthal	CT2282	C	18/09/2025	
Mittlach	CT2283	C	18/09/2025	
Werentzhouse	CT2284	C	18/09/2025	
Lièpvre	CT2285	C	19/09/2025	
Neuf-Brisach	CT2286	C	22/09/2025	
Blotzheim	CT2287	C	22/09/2025	
Hagenthal-le-Haut	CT2288	C	23/09/2025	
Kaysersberg-Vignoble	CT2289	C	23/09/2025	
SIVU scolaire Hagenbach Gommersdorf	CT2290	C	24/09/2025	
SIVU Scolaire Koestlach - Moernach – Vieux-Ferrette	CT2291	C	23/09/2025	
Rustenhart	CT2292	C	24/09/2025	
Heiteren	CT2293	C	23/09/2025	
Colmar	CT2294	C	24/09/2025	
CCAS Sainte-Croix-en-Plaine	CT2295	C	24/09/2025	
Munchhouse	CT2296	C	24/09/2025	
Hagenthal-le-Haut	CT2297	C	24/09/2025	
Colmar	CT2298	C	25/09/2025	
St Louis Agglomération	CT2299	C	25/09/2025	
Michelbach-le-Bas	CT2300	C	26/09/2025	
Heiteren	CT2301	C	26/09/2025	
Strueth	CT2302	C	26/09/2025	
Sundhoffen	CT2303	C	26/09/2025	
Kembs	CT2304	C	26/09/2025	
SIVU Scolaire des Sources	CT2305	C	26/09/2025	
SIVU Scolaire des Sources	CT2306	C	26/09/2025	
Flaxlanden	CT2307	C	29/09/2025	
SIVU scolaire Hagenbach Gommersdorf	CT2308	C	29/09/2025	
Kingersheim	CT2309	C	30/10/2025	
Michelbach-le-Bas	CT2310	C	30/10/2025	
Rustenhart	CT2311	C	30/10/2025	
Cernay	CT2312	C	02/10/2025	
SIVU Scolaire des Tuiliers	CT2313	C	30/09/2025	
Fortschwihr	CT2314	C	02/10/2025	
CCAS St-Louis	CT2315	C	03/10/2025	
Wittenheim	CT2316	C	06/10/2025	

Communauté de Communes de Thann-Cernay	CT2317	C	06/10/2025	
SIVU Scolaire de Franken Willer	CT2318	C	06/10/2025	
Wittenheim	CT2319	C	06/10/2025	
Wittenheim	CT2320	C	06/10/2025	
Wittenheim	CT2321	C	06/10/2025	
Wittenheim	CT2322	C	06/10/2025	
Wittenheim	CT2323	C	07/10/2025	
Wittenheim	CT2324	C	07/10/2025	
Wittenheim	CT2325	C	07/10/2025	
SIVU Hagenbach Gommersdorf	CT2326	C	08/10/2025	
Communauté de communes Thann-Cernay	CT2327	C	08/10/2025	
Kaysersberg-Vignoble	CT2328	C	08/10/2025	
SIVU Scolaire Koestlach - Moernach – Vieux-Ferrette	CT2329	C	08/10/2025	
Dessenheim	CT2330	C	08/10/2025	
Rustenhart	CT2331	C	08/10/2025	
Rustenhart	CT2332	C	08/10/2025	
Raedersheim	CT2333	C	10/10/2025	
Wittenheim	CT2334	C	10/10/2025	
Neuf-Brisach	CT2335	C	10/10/2025	
Saint-Hippolyte	CT2336	C	10/10/2025	
Colmar	CT2337	C	10/10/2025	
Wittenheim	CT2338	C	10/10/2025	
Ballersdorf	CT2339	C	10/10/2025	
Hettenschlag	CT2340	C	10/10/2025	
Wittenheim	CT2341	C	10/10/2025	
Kingersheim	CT2342	C	10/10/2025	
Colmar	CT2343	C	10/10/2025	
Michelbach-le-Bas	CT2344	C	10/10/2025	
Rustenhart	CT2345	C	13/10/2025	
Bartenheim	CT2346	C	13/10/2025	
Bartenheim	CT2347	C	13/10/2025	
Neuf-Brisach	CT2348	C	13/10/2025	
Rustenhart	CT2349	C	13/10/2025	
Neuf-Brisach	CT2350	C	15/10/2025	
Vieux-Ferrette	CT2351	C	17/10/2025	
Baldersheim	CT2352	C	17/10/2025	
Colmar	CT2353	C	17/10/2025	
Wittenheim	CT2354	C	17/10/2025	
Colmar	CT2355	C	17/10/2025	
SIVU scolaire Hagenbach Gommersdorf	CT2356	C	17/10/2025	
Kingersheim	CT2357	C	17/10/2025	

Kingersheim	CT2358	C	17/10/2025	
Kingersheim	CT2359	C	17/10/2025	
Ranspach	CT2360	C	17/10/2025	
Wittenheim	CT2361	C	17/10/2025	
Altkirch	CT2362	C	23/10/2025	
Colmar	CT2363	C	27/10/2025	
Colmar	CT2364	C	27/10/2025	
SIVU du RPI d'Eschbach, Griesbach, Gunsbach	CT2365	C	27/10/2025	
SIVU du RPI d'Eschbach, Griesbach, Gunsbach	CT2366	C	27/10/2025	
Neuf-Brisach	CT2367	C	27/10/2025	
Heiteren	CT2368	C	27/10/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT2369	C	27/10/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT2370	C	27/10/2025	
Flaxlanden	CT2371	C	27/10/2025	
SIVU Scolaire des quatre écoles	CT2373	C	27/10/2025	
Wittelsheim	CT2374	C	28/10/2025	
Berentzwiller	CT2375	C	28/10/2025	
Kingersheim	CT2376	C	28/10/2025	
Kaysersberg-Vignoble	CT2377	C	28/10/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT2378	C	28/10/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT2379	C	28/10/2025	
Orbey	CT2380	C	28/10/2025	
Kingersheim	CT2381	C	28/10/2025	
CCAS St-Louis	CT2382	C	29/10/2025	
CCAS St-Louis	CT2383	C	29/10/2025	
CCAS St-Louis	CT2384	C	29/10/2025	
SIVU les Lutins du Hohnack	CT2385	C	29/10/2025	
Rustenhart	CT2386	C	29/10/2025	
Kruth	CT2387	C	29/10/2025	
St Louis Agglomération	CT2388	C	29/10/2025	
St Louis Agglomération	CT2389	C	29/10/2025	
Niffer	CT2390	C	29/10/2025	
St Louis Agglomération	CT2391	C	30/10/2025	
Sainte-Croix-en-Plaine	CT2392	C	30/10/2025	
Cernay	CT2393	C	30/10/2025	
Sainte-Croix-en-Plaine	CT2394	C	30/10/2025	
SIVU scolaire Hagenbach Gommersdorf	CT2395	C	30/10/2025	
CA Mulhouse Agglomération	CT2396	C	30/10/2025	
Colmar	CT2397	C	30/10/2025	
St Louis Agglomération	CT2398	C	30/10/2025	
Folgensbourg	CT2399	C	30/10/2025	

Saint-Louis Agglomération	CT2400	C	30/10/2025	
Colmar Agglomération	CT2401	C	30/10/2025	
Colmar	CT2402	C	30/10/2025	
St Louis Agglomération	CT2403	C	31/10/2025	
St Louis Agglomération	CT2404	C	31/10/2025	
St Louis Agglomération	CT2405	C	31/10/2025	
CCAS Sainte-Croix-en-Plaine	CT2406	C	31/10/2025	
CCAS Sainte-Croix-en-Plaine	CT2407	C	31/10/2025	
Village-Neuf	CT2408	C	31/10/2025	
Bartenheim	CT2409	C	31/10/2025	
Huningue	CT2410	C	31/10/2025	
Sivu Eschbach au Val-Griesbach-au-Val-Gunsbach	CT2411	C	31/10/2025	
Folgensbourg	CT2412	C	31/10/2025	
Neuf-Brisach	CT2413	C	31/10/2025	
Wittenheim	CT2414	C	31/10/2025	
Wittenheim	CT2415	C	31/10/2025	
Wittenheim	CT2416	C	31/10/2025	
Colmar	CT2417	C	31/10/2025	
Kingersheim	CT2418	C	31/10/2025	
Wittenheim	CT2419	C	03/11/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT2420	C	03/11/2025	
Dessenheim	CT2421	C	03/11/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT2422	C	03/11/2025	
CCAS St-Louis	CT2423	C	05/11/2025	
Rustenhart	CT2424	C	05/11/2025	
SIVU scolaire Hagenbach Gommersdorf	CT2425	C	05/11/2025	
Wittelsheim	CT2426	C	05/11/2025	
Colmar	CT2427	C	05/11/2025	
SIVU gestion périscolaire les Lutins du Hohnack	CT2428	C	05/11/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2429	C	05/11/2025	
Colmar	CT2430	C	07/11/2025	
Rammersmatt	CT2431	C	07/11/2025	
Huningue	CT2432	C	07/11/2025	
Colmar	CT2433	C	07/11/2025	
Huningue	CT2434	C	07/11/2025	
Wittenheim	CT2435	C	07/11/2025	
Folgensbourg	CT2436	C	14/11/2025	
Communauté de Communes du Sundgau	CT2437	C	14/11/2025	
Huningue	CT2438	C	14/11/2025	
Sivu Scolaire Hohburg	CT2439	C	19/11/2025	

Sivu Alimentation eau Traubach & environs	CT2440	C	19/11/2025	
SMO Lac Blanc	CT2441	C	19/11/2025	
SMO Lac Blanc	CT2442	C	19/11/2025	
Huningue	CT2443	C	19/11/2025	
Winkel	CT2444	C	19/11/2025	
Huningue	CT2445	C	20/11/2025	
Colmar	CT2446	C	20/11/2025	
Colmar	CT2447	C	20/11/2025	
Kaysersberg-Vignoble	CT2448	C	20/11/2025	
Morschwiller-le-Bas	CT2450	C	21/11/2025	
Wittenheim	CT2451	C	21/11/2025	
Michelbach-le-Bas	CT2452	C	25/11/2025	
Courtavon	CT2453	C	25/11/2025	
Colmar	CT2454	C	25/11/2025	
SMO d'Aménagement du Site du Lac Blanc	CT2455	C	26/11/2025	
SMO d'Aménagement du Site du Lac Blanc	CT2456	C	26/11/2025	
SMO d'Aménagement du Site du Lac Blanc	CT2457	C	26/11/2025	
Raedersheim	CT2458	C	26/11/2025	
Colmar	CT2459	C	26/11/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT2460	C	26/11/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT2461	C	26/11/2025	
CCAS de Saint-Louis	CT2462	C	26/11/2025	
Colmar Agglomération	CT2463	C	26/11/2025	
SMO d'Aménagement du Site du Lac Blanc	CT2464	C	26/11/2025	
SMO d'Aménagement du Site du Lac Blanc	CT2465	C	26/11/2025	
Colmar	CT2466	C	26/11/2025	
Colmar	CT2467	C	26/11/2025	
SM SCOT Montagne Vignoble et Ried	CT2468	C	17/12/2025	
Communauté de Communes du Sundgau	CT2469	C	28/11/2025	
Kingersheim	CT2470	C	28/11/2025	
SIVU Scolaire Obersaasheim Geiswasser	CT2471	C	28/11/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT2472	C	28/11/2025	
Heiteren	CT2473	C	28/11/2025	
Artzenheim	CT2474	C	28/11/2025	
Wittenheim	CT2475	C	28/11/2025	
SMO d'Aménagement du Site du Lac Blanc	CT2476	C	28/11/2025	
Kingersheim	CT2477	C	03/12/2025	
Wittenheim	CT2478	C	03/12/2025	
Wittenheim	CT2479	C	03/12/2025	
Wittenheim	CT2480	C	03/12/2025	
Dessenheim	CT2481	C	03/12/2025	
CCAS St-Louis	CT2482	C	03/12/2025	

Wittelsheim	CT2483	C	03/12/2025	
Colmar	CT2484	C	04/12/2025	
Colmar	CT2485	C	04/12/2025	
Colmar	CT2486	C	04/12/2025	
Huningue	CT2487	C	04/12/2025	
SIVU Scolaire Kœstlach - Mœrnach – Vieux-Ferrette	CT2488	C	04/12/2025	
Communauté de Communes du Sundgau	CT2489	C	04/12/2025	
SIVU Scolaire Kœstlach - Mœrnach – Vieux-Ferrette	CT2491	C	08/12/2025	
SIVU Scolaire Kœstlach - Mœrnach – Vieux-Ferrette	CT2492	C	08/12/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2493	C	17/12/2025	
Colmar	CT2494	C	17/12/2025	
Lautenbach	CT2495	C	17/12/2025	
SIVU Scolaire Kœstlach - Mœrnach – Vieux-Ferrette	CT2496	C	17/12/2025	
Rustenhart	CT2497	C	17/12/2025	
Vieux-Ferrette	CT2498	C	17/12/2025	
Colmar	CT2499	C	17/12/2025	
Colmar	CT2500	C	17/12/2025	
CCAS Sainte-Croix-en-Plaine	CT2501	C	17/12/2025	
Ammerschwihr	CT2502	C	17/12/2025	
SM SCOT Montagne Vignoble et Ried	CT2468	C	17/12/2025	
Wittenheim	CT2503	C	18/12/2025	
Wittenheim	CT2504	C	18/12/2025	
Wintzenheim	CT2505	C	18/12/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT2506	C	18/12/2025	
Colmar	CT2507	C	18/12/2025	
Blotzheim	CT2508	C	18/12/2025	
Kaysersberg-Vignoble	CT2509	C	18/12/2025	
Ammerschwihr	CT2510	C	18/12/2025	
SIVU Scolaire Kœstlach - Mœrnach – Vieux-Ferrette	CT2511	C	18/12/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT2512	C	18/12/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT2513	C	18/12/2025	
SIVU Scolaire Kœstlach - Mœrnach – Vieux-Ferrette	CT2514	C	18/12/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2515	C	18/12/2025	
Colmar	CT2516	C	19/12/2025	
Colmar	CT2517	C	19/12/2025	
Niffer	CT2518	C	19/12/2025	
Katzenthal	CT2519	C	19/12/2025	

Katzenthal	CT2520	C	19/12/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT2521	C	19/12/2025	
Folgensbourg	CT2522	C	19/12/2025	
Obermorschwihr	CT2523	C	23/12/2025	
Durmenach	CT2524	C	23/12/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2525	C	23/12/2025	
SIVU du RPI d'Eschbach, Griesbach, Gunsbach	CT2526	C	23/12/2025	
Colmar	CT2527	C	23/12/2025	
Colmar	CT2528	C	23/12/2025	
Colmar	CT2529	C	23/12/2025	
Colmar	CT2530	C	23/12/2025	
Huningue	CT2531	C	23/12/2025	
Huningue	CT2532	C	23/12/2025	
Huningue	CT2533	C	24/12/2025	
Huningue	CT2534	C	24/12/2025	
Baltzenheim	CT2535	C	24/12/2025	
Folgensbourg	CT2536	C	24/12/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT2537	C	24/12/2025	
Vieux-Thann	CT2538	C	24/12/2025	
Metzeral	CT2539	C	24/12/2025	
Ostheim	CT2540	C	29/12/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT2541	C	29/12/2025	
Neuf-Brisach	CT2542	C	29/12/2025	
Rustenhart	CT2543	C	29/12/2025	
Huningue	CT2544	C	29/12/2025	
Colmar	CT2545	C	29/12/2025	
Communauté de Communes du Sundgau	CT2546	C	29/12/2025	
SIVU scolaire Hagenbach-Gommersdorf	CT2547	C	29/12/2025	
SIVU scolaire Hagenbach-Gommersdorf	CT2548	C	29/12/2025	
Kingersheim	CT2549	C	29/12/2025	
Kingersheim	CT2550	C	29/12/2025	
Blotzheim	CT2551	C	29/12/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT2552	C	29/12/2025	
Kruth	CT2553	C	29/12/2025	
Colmar	CT2554	C	31/12/2025	
CCAS Sainte-Croix-en-Plaine	CT2555	C	31/12/2025	
Kingersheim	CT2556	C	31/12/2025	
Carspach	CT2557	C	31/12/2025	
Wittenheim	CT2558	C	31/12/2025	
Wittenheim	CT2559	C	31/12/2025	
Wittenheim	CT2560	C	31/12/2025	
Wittenheim	CT2561	C	31/12/2025	

Altkirch	CT2562	C	31/12/2025	
CCAS Saint-Louis	CT2563	C	07/01/2026	
CCAS Saint-Louis	CT2564	C	07/01/2026	
CCAS Saint-Louis	CT2565	C	07/01/2026	
CCAS Saint-Louis	CT2566	C	07/01/2026	
Uffholtz	CT2567	C	07/01/2026	
Flaxlanden	CT2568	C	07/01/2026	
Rustenhart	CT2569	C	07/01/2026	
SIVU scolaire Koestlach-Moernach-Vieux-Ferrette	CT2570	C	07/01/2026	
Wittelsheim	CT2571	C	08/01/2026	
Wittenheim	CT2572	C	08/01/2026	
Wittenheim	CT2573	C	08/01/2026	
Hirtzbach	CT2574	C	08/01/2026	
Wittelsheim	CT2575	C	08/01/2026	
Lautenbach-Zell	CT2576	C	08/01/2026	
SIVU affaires scolaires Montreux-Jeune et environs	CT2577	C	08/01/2026	
Altkirch	CT2578	C	08/01/2026	
Wittelsheim	CT2579	C	08/01/2026	
SIVU alimentation eau potable Munchouse et environs	CT2580	C	08/01/2026	
Schlierbach	CT2581	C	09/01/2026	
Wittenheim	CT2582	C	09/01/2026	
Dessenheim	CT2583	C	09/01/2026	
SIVU du RPI d'Eschbach, Griesbach et Gunsbach	CT2584	C	09/01/2026	
Wittenheim	CT2585	C	09/01/2026	
Syndicat Aménagement du Lac Blanc	CT2586	C	12/01/2026	
Flaxlanden	CT2587	C	12/01/2026	
Baldersheim	CT2588	C	12/01/2026	
Thannenkirch	CT2589	C	12/01/2026	
Flaxlanden	CT2590	C	12/01/2026	
Lièpvre	CT2591	C	13/01/2026	
Wittenheim	CT2592	C	13/01/2026	
Rustenhart	CT2593	C	13/01/2026	
SIVU Scolaire des 5 Villages	CT2594	C	13/01/2026	
Altkirch	CT2595	C	14/01/2026	
Kingersheim	CT2596	C	14/01/2026	
Neuf-Brisach	CT2597	C	14/01/2026	
SIVU AEP Traubach	CT2598	C	14/01/2026	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT2599	C	15/01/2026	
Folgensbourg	CT2600	C	16/01/2026	

Schlierbach	CT2601	C	20/01/2026	
Com Com Sundgau	CT2602	C	22/01/2026	
Wittenheim	CT2603	C	22/01/2026	
Munster	CT2604	C	22/01/2026	
Colmar	CT2605	C	22/01/2026	
Munchhouse	CT2606	C	22/01/2026	
Vieux-Thann	CT2607	C	22/01/2026	
Kaysersberg-Vignoble	CT2608	C	23/01/2026	
Neuf-Brisach	CT2609	C	26/01/2026	
Riedisheim	CT2610	C	26/01/2026	
Riedisheim	CT2611	C	26/01/2026	
CCAS Saint-Louis	CT2612	C	26/01/2026	
CCAS Saint-Louis	CT2613	C	26/01/2026	
CCAS Saint-Louis	CT2614	C	26/01/2026	
Petit-Landau	CT2615	C	28/01/2026	
Wittenheim	CT2616	C	29/01/2026	
Leimbach	CT2617	C	29/01/2026	
Cernay	CT2618	C	29/01/2026	
Com Com Sundgau	CT2619	C	29/01/2026	
Flaxlanden	CT2620	C	29/01/2026	
Com Com Sundgau	CT2621	C	30/01/2026	
MAA	CT2622	C	30/01/2026	
Oberhergheim	AV2-CT1612	A	01/09/2025	
Huningue	AV1-CT2109	A	04/09/2025	
Huningue	AV1-CT2248	A	04/09/2025	
Colmar Agglomération	AV1-CT2003	A	05/09/2025	
Colmar	AV1-CT2056	A	05/09/2025	
Colmar Agglomération	AV2-CT1703	A	05/09/2025	
Colmar	AV4-CT1275	A	05/09/2025	
Colmar	AV5-CT2101	A	05/09/2025	
Uffholtz	AV1-CT1023	A	11/09/2025	
Aspach-Michelbach	AV1-CT1572	A	11/09/2025	
SIVU Scolaire de Franken Willer	AV1-CT2235	A	11/09/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT1641	A	12/09/2025	
Ingersheim	AV1-CT1936	A	12/09/2025	
Huningue	AV1-CT2108	A	12/09/2025	
Kirchberg	AV1-CT1575	A	18/09/2025	
Reiningue	AV1-CT1783	A	18/09/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT2074	A	18/09/2025	
Kingersheim	AV1-CT2089	A	18/09/2025	
Colmar	AV1-CT2090	A	18/09/2025	
Colmar	AV1-CT2105	A	18/09/2025	
Huningue	AV1-CT2166	A	18/09/2025	

Kaysersberg-Vignoble	AV4-CT1682	A	18/09/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT1924	A	25/09/2025	
Hirtzbach	AV1-CT1998	A	25/09/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2014	A	25/09/2025	
Huningue	AV1-CT2053	A	25/09/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2096	A	25/09/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV2-CT1677	A	25/09/2025	
Huningue	AV2-CT2109	A	25/09/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV3-CT1344	A	25/09/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1645	A	26/09/2025	
Huningue	AV1-CT2055	A	26/09/2025	
Colmar	AV1-CT2143	A	26/09/2025	
Huningue	AV1-CT2159	A	26/09/2025	
Huningue	AV1-CT2161	A	26/09/2025	
Huningue	AV1-CT2179	A	26/09/2025	
Altkirch	AV1-CT2221	A	26/09/2025	
Wittelsheim	AV1-CT2236	A	26/09/2025	
Huningue	AV1-CT2244	A	26/09/2025	
Colmar	AV2-CT1586	A	26/09/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV2-CT1675	A	26/09/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT1854	A	26/09/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT1856	A	26/09/2025	
Colmar	AV2-CT1895	A	26/09/2025	
Colmar	AV2-CT2056	A	26/09/2025	
Mœrnach	AV3-CT665	A	26/09/2025	
Colmar	AV3-CT1725	A	26/09/2025	
Zellenberg	AV6-CT1584	A	26/09/2025	
Ranspach-le-Bas	AV1-CT1635	A	29/09/2025	
Kingersheim	AV1-CT2225	A	29/09/2025	
Huningue	AV1-CT2277	A	29/09/2025	
Ingersheim	AV1-CT2180	A	30/09/2025	
Luemswiller	AV1-CT2200	A	30/09/2025	
CCAS de Saint-Louis	AV1-CT2256	A	30/09/2025	
Hagenthal-le-Haut	AV1-CT2297	A	30/09/2025	
Colmar	AV1-CT1636	A	06/10/2025	
Wittenheim	AV1-CT2189	A	06/10/2025	
Strueth	AV1-CT2302	A	06/10/2025	
Kingersheim	AV2-CT1564	A	06/10/2025	
Liebenswiller	AV2-CT2076	A	06/10/2025	
Kembs	AV1-CT2304	A	13/10/2025	
Neuf-Brisach	AV1-CT2335	A	13/10/2025	
Munchhouse	AV1-CT2296	A	14/10/2025	
Colmar	AV1-CT1669	A	23/10/2025	

Colmar	AV1-CT2104	A	23/10/2025	
CCAS de Sainte-Croix-en-Plaine	AV1-CT2177	A	23/10/2025	
SIVU Scolaire des Cinq Villages	AV1-CT2208	A	23/10/2025	
Hochstatt	AV1-CT2234	A	23/10/2025	
Huningue	AV1-CT2281	A	23/10/2025	
CCAS de Sainte-Croix-en-Plaine	AV1-CT2294	A	23/10/2025	
Neuf-Brisach	AV1-CT2350	A	23/10/2025	
Huningue	AV2-CT2277	A	23/10/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV3-CT1854	A	23/10/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV3-CT1856	A	23/10/2025	
Colmar	AV2-CT2143	A	28/10/2025	
Colmar	AV4-CT518	A	28/10/2025	
Colmar Agglomération	AV5-CT1499	A	28/10/2025	
Fortschwihr	AV1-CT2314	A	29/10/2025	
Colmar	AV4-CT1725	A	29/10/2025	
Zellenberg	AV7-CT1584	A	29/10/2025	
Moosch	AV1-CT1743	A	30/10/2025	
Moosch	AV1-CT1744	A	30/10/2025	
Colmar	AV1-CT2171	A	30/10/2025	
Rustenhart	AV1-CT2311	A	30/10/2025	
Rustenhart	AV1-CT2331	A	30/10/2025	
Rustenhart	AV1-CT2349	A	30/10/2025	
Huningue	AV3-CT2109	A	30/10/2025	
Colmar	AV1-CT1992	A	04/11/2025	
Colmar	AV1-CT2226	A	04/11/2025	
Wittenheim	AV1-CT2354	A	04/11/2025	
Colmar	AV2-CT1669	A	04/11/2025	
Wittenheim	AV2-CT2189	A	04/11/2025	
Orbey	AV1-CT2380	A	07/11/2025	
Strueth	AV2-CT2302	A	07/11/2025	
Folgensbourg	AV1-CT2205	A	12/11/2025	
Munster	AV1-CT2123	A	21/11/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2391	A	21/11/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2404	A	21/11/2025	
Hochstatt	AV2-CT2234	A	21/11/2025	
Fortschwihr	AV2-CT2314	A	21/11/2025	
Colmar	AV3-CT1895	A	21/11/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV4-CT1854	A	21/11/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV4-CT1856	A	21/11/2025	
Zellenberg	AV8-CT1584	A	21/11/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV16CT2396	A	21/11/2025	
Illfurth	AV1-CT1224	A	25/11/2025	
Munster	AV1-CT2168	A	26/11/2025	

Colmar	AV1-CT2364	A	26/11/2025	
Colmar Agglomération	AV2-CT2003	A	26/11/2025	
Lièpvre	AV1-CT1266	A	27/11/2025	
Illfurth	AV1-CT1773	A	27/11/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2095	A	27/11/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2137	A	27/11/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2246	A	27/11/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2247	A	27/11/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2272	A	27/11/2025	
Huningue	AV1-CT2410	A	27/11/2025	
Ingersheim	AV2-CT1936	A	27/11/2025	
Huningue	AV2-CT2108	A	27/11/2025	
Rammersmatt	AV1-CT2431	A	28/11/2025	
Huningue	AV1-CT2431	A	03/12/2025	
Huningue	AV1-CT2432	A	03/12/2025	
Michelbach-le-Bas	AV1-CT2452	A	03/12/2025	
Wittenheim	AV1-CT2478	A	03/12/2025	
Kingersheim	AV2-CT1493	A	03/12/2025	
Kingersheim	AV3-CT1564	A	03/12/2025	
Wittenheim	AV2-CT2354	A	05/12/2025	
Kaysersberg-Vignoble	AV1-CT2328	A	05/12/2025	
Altkirch	AV1-CT2362	A	05/12/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2299	A	22/12/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2378	A	22/12/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2389	A	22/12/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2405	A	22/12/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2422	A	22/12/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV2-CT2404	A	22/12/2025	
Oberhergheim	AV3-CT1612	A	22/12/2025	
Colmar	AV1-CT2160	A	23/12/2025	
Colmar Agglomération	AV1-CT2401	A	23/12/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2420	A	23/12/2025	
Huningue	AV1-CT2487	A	23/12/2025	
Colmar	AV2-CT2105	A	23/12/2025	
Liebenswiller	AV3-CT2076	A	23/12/2025	
Wittenheim	AV3-CT2354	A	23/12/2025	
Thannenkirch	AV2-CT205	A	24/12/2025	
Niffer	AV1-CT1869	A	29/12/2025	
Rustenhart	AV1-CT2223	A	29/12/2025	
SIS Obersaasheim Geiswasser	AV2-CT1378	A	29/12/2025	
SIS Obersaasheim Geiswasser	AV2-CT1379	A	29/12/2025	
SIS Obersaasheim Geiswasser	AV2-CT1510	A	29/12/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT2396	A	29/12/2025	

Mulhouse Alsace Agglomération	AV5-CT1854	A	29/12/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV5-CT1856	A	29/12/2025	
Munster	AV1-CT2255	A	05/01/2026	
Hochstatt	AV3-CT2234	A	07/01/2026	
Huningue	AV3-CT2108	A	09/01/2026	
SIVU Scolaire du Hohburg	AV1-C2439	A	09/01/2026	
Colmar	AV1-2494	A	09/01/2026	
Communauté de Communes de Thann-Cernay	AV1-CT2215	A	12/01/2026	
Colmar	AV1-CT2485	A	12/01/2026	
Colmar	AV3-CT1669	A	13/01/2026	
Vieux-Thann	AV1-CT2538	A	14/01/2026	
Colmar	AV1-CT2402	A	16/01/2026	
Hochstatt	AV4-CT2234	A	22/01/2026	
SIVU du RPI d'Eschbach Griesbach Gunsbach	AV1-CT2584	A	22/01/2026	
Wittenheim	AV4-CT2354	A	22/01/2026	
SIAME Montreux-Jeune	AV1-CT2577	A	22/01/2026	
Heiteren	AV1-CT2368	A	22/01/2026	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT2429	A	22/01/2026	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV6-CT1854	A	22/01/2026	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV3-CT2396	A	22/01/2026	
Colmar	AV4-CT1895	A	22/01/2026	
Zellenberg	AV10-CT1584	A	22/01/2026	
Colmar	AV1-CT2111	A	22/01/2026	
Colmar	AV3-CT1029	A	23/01/2026	
Colmar	AV2-CT2364	A	23/01/2026	
Colmar	AV1-CT2103	A	23/01/2026	
Huningue	AV1-CT2533	A	26/01/2026	
Saint-Louis Agglomération	AV2-CT2422	A	26/01/2026	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2400	A	26/01/2026	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2388	A	26/01/2026	
Saint-Louis Agglomération	AV3-CT2404	A	26/01/2026	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT2403	A	26/01/2026	
Colmar	AV2-CT2160	A	26/01/2026	
Colmar	AV2-CT2104	A	26/01/2026	
Colmar	AV2-CT2494	A	26/01/2026	
Colmar	AV3-CT2143	A	26/01/2026	
Colmar	AV1-CT2427	A	26/01/2026	
Rustenhart	AV1-CT2593	A	26/01/2026	
SIAME Montreux-Jeune	AV2-CT2577	A	28/01/2026	

SIVU du RPI d'Eschbach Griesbach Gunsbach	AV2-CT2584	A	30/01/2026	
Wittenheim	AV1-CT2582	A	30/01/2026	

II. ARCHIVISTES ITINERANTS

CONVENTIONS et AVENANTS

Signés par le Président

Période du 1^{er} septembre 2025 au 31 janvier 2026.

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Lapoutroie	83	C	18/09/2025	
Zillisheim	84	C	18/09/2025	
Ensisheim	85	C	18/09/2025	
Com com Centre Haut-Rhin	86	C	18/09/2025	
Wittersdorf	87	C	18/09/2025	
Bantzenheim	88	C	18/09/2025	
Kunheim	89	C	26/09/2025	
Oberbruck	90	C	23/10/2025	
Bourbach-le-Bas	91	C	23/10/2025	
Sainte-Croix-en-Plaine	92	C	23/10/2025	
Dannemarie	93	C	23/10/2025	
Mertzen	94	C	23/10/2025	
Habsheim	95	C	23/10/2025	
SIAEP Rimbach-Oberbruck	96	C	30/10/2025	
SIVU Maison Forestière Oberbruck	97	C	30/10/2025	
SIAEP Plaine du Rhin	98	C	27/11/2025	
SIVOM Orzell	99	C	27/11/2025	
Appenwihr	100	C	27/11/2025	
Village-Neuf	101	C	27/11/2025	
Wegscheid	102	C	27/11/2025	
Valdieu-Lutran	103	C	27/11/2025	
Gommersdorf	104	C	27/11/2025	
SM Vignoble Montagne Ried	105	C	04/12/2025	
Com Com Thann-Cernay	01	C	23/12/2025	Convention 2026
Hésingue	02	C	23/12/2025	Convention 2026
Ammerschwihr	03	C	23/12/2025	Convention 2026
SIVOM des Trois Epis	05	C	23/12/2025	Convention 2026
Hecken	06	C	23/12/2025	Convention 2026
Fellering	07	C	23/12/2025	Convention 2026
Goldbach-Altenbach	08	C	23/12/2025	Convention 2026

Blotzheim	09	C	23/12/2025	Convention 2026
Merxheim	10	C	23/12/2025	Convention 2026
Bergholtz	11	C	23/12/2025	Convention 2026
Wittenheim	12	C	23/12/2025	Convention 2026
Obermorschwihr	13	C	08/01/2026	Convention 2026
Sentheim	14	C	08/01/2026	Convention 2026
Syndicat Mixte Thann-Cernay	15	C	08/01/2026	Convention 2026
Wintzenheim	16	C	08/01/2026	Convention 2026
Oberentzen	17	C	08/01/2026	Convention 2026
Geispitzen	18	C	08/01/2026	Convention 2026
Richwiller	19	C	08/01/2026	Convention 2026
Willer-sur-Thur	20	C	08/01/2026	Convention 2026
Neuf-Brisach	21	C	14/01/2026	Convention 2026
Colmar Agglomération	22	C	14/01/2026	Convention 2026
Bantzenheim	23	C	14/01/2026	Convention 2026
Moosch	24	C	14/01/2026	Convention 2026
Oberlarg	25	C	14/01/2026	Convention 2026
Com Com Alsace Rhin-Brisach	26	C	14/01/2026	Convention 2026
Service Incendie Secours	27	C	14/01/2026	Convention 2026
Turckheim	28	C	14/01/2026	Convention 2026
Huningue	29	C	14/01/2026	Convention 2026
Com Com Kaysersberg-Vignoble	30	C	14/01/2026	Convention 2026
Kaysersberg-Vignoble	31	C	14/01/2026	Convention 2026
Territoire Energie Alsace	32	C	14/01/2026	Convention 2026
Lutterbach	33	C	14/01/2026	Convention 2026
Kingersheim	34	C	21/01/2026	Convention 2026
Bernwiller	35	C	29/01/2026	Convention 2026
SIVOM Diefmatten-Hecken	36	C	29/01/2026	Convention 2026
Goldbach-Altenbach	08-01	A	21/01/2026	Convention 2026
Hecken	06-01	A	29/01/2026	Convention 2026
Richwiller	19-01	A	29/01/2026	Convention 2026

III. SERVICES GENERAUX

CONVENTIONS et AVENANTS

Signés par le Président

Période du 1^{er} septembre 2025 au 31 janvier 2026.

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Serda SAS – Paris	29	C	29/09/2025	Convention de formation professionnelle

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 24 mars 2026 Page : 2026/ 37
---	---

My Ostéo Prévention – Castelnaudary	30	C	01/10/2025	Convention de formation professionnelle
My Ostéo Prévention – Castelnaudary	31	C	01/10/2025	Convention de formation professionnelle
My Ostéo Prévention – Castelnaudary	32	C	14/10/2025	Convention de formation professionnelle
My Ostéo Prévention – Castelnaudary	33	C	14/10/2025	Convention de formation professionnelle
Serda SAS – Paris	34	C	28/10/2025	Convention de formation professionnelle
Cegape – Levallois-Perret	35	C	03/11/2025	Convention de formation professionnelle
Serda SAS – Paris	36	C	13/11/2025	Convention de formation professionnelle
ADIAJ – Paris	37	C	13/11/2025	Convention simplifiée de formation
CIG Grande Couronne – Versailles	38	C	22/12/2025	Convention relative à l'utilisation du module GPEEC par le CDG
CIG Grande Couronne – Versailles	39	C	22/12/2025	Convention relative à la mise à disposition d'un accès à la plateforme QLIK
Interactif -Groupe Alma – Paris	01	C	06/01/2026	Convention de formation professionnelle continue
Gereso SAS – Le Mans	02	C	07/01/2026	Convention de formation professionnelle continue
Gereso SAS – Le Mans	03	C	07/01/2026	Convention de formation professionnelle continue

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 24 mars 2026 Page : 2026/ 38
---	---

ADIAJ Formation – Paris	04	C	20/01/2026	Convention simplifiée de formation
-------------------------	----	---	------------	---------------------------------------

IV. SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

CONVENTIONS et AVENANTS

Signés par le Président

Période du 1^{er} septembre 2025 au 31 janvier 2026.

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Rustenhart	21	C	16/10/2025	Convention de mise à disposition d'un ACFI
SM Traitement des déchets ménagers du secteur 4	22	C	27/11/2025	Convention d'accompagnement par le service COST – diagnostic RPS
Durrenentzen	23	C	04/12/2025	Convention de mise à disposition d'un ACFI

Le Conseil prend acte.

Point 3 : Décisions financières

a. Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Il est précisé que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable et que celui-ci est présenté par nature, et qu'il tient compte du Budget Primitif 2025.

Le Compte Financier Unique fait apparaître les totaux de réalisation suivants :

Recettes de fonctionnement	16 894 834,10 €
Dépenses de fonctionnement	<u>13 970 666,03 €</u>
<i>Excédent de fonctionnement de clôture</i>	<i>2 924 168,07 €</i>
Recettes d'investissement	682 759,29 €
Dépenses d'investissement	<u>652 164,59 €</u>
<i>Excédent d'investissement de clôture</i>	<i>30 594,70 €</i>
Excédent global de clôture	2 954 762,77 €

BALANCE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu	Réalisé
011 Charges à caractère général	1 646 500,00	1 210 759,58
012 Charges de personnel	13 851 961,41	12 349 176,87
65 Autres charges de gestion courante	308 500,00	247 699,75
66 Charges financières	10 000,00	6 347,26
67 Charges exceptionnelles	20 000,00	4 288,10
68 Dotations aux amortissements	160 000,00	152 394,47
023 Virement à la section d'investissement	600 000,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu	Réalisé	Reports
13 Amortissement des subventions reçues	8 000,00	5 347,16	
16 Remboursement d'emprunts	50 000,00	44 946,98	
192 Plus ou moins value sur cessions immo.	0,00	0,00	
203 Frais d'étude, de recherche	0,00	0,00	
205 Logiciels	106 891,55	23 444,35	
2131 Bâtiments publics	0,00	0,00	
2135 Installations générales, agencements	0,00	0,00	
2158 Installations, matériel et outillage technique	50 000,00	6 498,00	
21828 Matériel de transport	40 000,00	0,00	
21838 Matériel de bureau et d'informatique	100 000,00	78 549,52	3 213,54
21848 Mobilier	62 237,92	17 083,39	1 456,92
2185 Matériel de téléphonie	5 000,00	0,00	
2188 Divers	30 000,00	0,00	3 815,38
2313 Constructions	0,00	0,00	
2315 Installations, matériel et outillage technique	0,00	0,00	
2318 Travaux divers	876 830,34	476 295,19	107 669,86
238 Avance	0,00	0,00	
266 Autres formes de participation	0,00	0,00	

Total dépenses de fonctionnement	16 596 961,41	13 970 666,03
---	----------------------	----------------------

Total dépenses d'investissement	1 328 959,81	652 164,59	116 155,70
--	---------------------	-------------------	-------------------

Recettes

Recettes	Prévu	Réalisé
70 Produit des services et des domaines	13 531 000,00	13 831 057,98
74 Dotations, subventions et participations	90 000,00	69 984,80
75 Autres produits de gestion courante	30 000,00	33 872,17
76 Produits financiers	0,00	0,00
013 Atténuation de charges	50 000,00	51 581,66
77 Produits exceptionnels	9 000,00	21 376,08
79 Transfert de charges	0,00	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté	2 886 961,41	2 886 961,41

Recettes

Recettes	Prévu	Réalisé	Reports
10221 DGE	0,00	0,00	-
10222 FCTVA	140 000,00	105 875,64	-
1318 Autres subventions d'équipement	0,00	985,00	-
1511 Provisions litiges et contentieux	0,00	0,00	-
1518 Autres provisions	0,00	0,00	-
16 41 Emprunts	0,00	0,00	-
192 Plus ou moins value sur cessions immo.	0,00	45,00	-
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	-
238 Avances versées	7 536,02	7 035,39	-
28 Amortissements	160 000,00	152 394,47	-
001 Excédent d'investissement reporté	416 423,79	416 423,79	-
021 Virement de la section de fonctionnement	600 000,00	0,00	-
24 Produit des cessions d'immobilisation	5 000,00	0,00	-

Total recettes de fonctionnement	16 596 961,41	16 894 834,10
---	----------------------	----------------------

Total recettes d'investissement	1 328 959,81	682 759,29	0,00
--	---------------------	-------------------	-------------

Résultat de fonctionnement de clôture

2 924 168,07

Résultat d'investissement de clôture

30 594,70

-116 155,70

Total budget 2025

	Prévu	Réalisé	Reports
Total dépenses	17 925 921,22	14 622 830,62	116 155,70
Total recettes	17 925 921,22	17 577 593,39	0,00
Solde (R-D) = résultat général de clôture 2025	0,00	2 954 762,77	-116 155,70

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Résultat de fonctionnement de clôture	2 924 168,07
Résultat d'investissement de clôture	30 594,70
Restes à réaliser dépenses	116 155,70
Restes à réaliser recettes	0,00
Inscription de l'excédent d'investissement (recettes) 001	30 594,70
Inscription au compte réserves d'investissement (recettes) 1068	0,00
Inscription au compte excédent de fonctionnement reporté (recettes) 002	2 924 168,07
Nb : inscription des RaR dans les articles concernés (dépenses)	116 155,70
Nb : inscription des RaR dans les articles concernés (recettes)	0,00

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CDGFPT DU HAUT-RHIN

Numéro SIRET : 28680024800010

POSTE COMPTABLE : 068090 PAIER LA CEA

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2025

Sommaire

Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCF](#)

	Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques		
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur 5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur 6
B2	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable 7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur 8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur 9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur 10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur 11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur 12
D	Bilan synthétique	Comptable 13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable 14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur 16
II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur 17
	<i>Vue d'ensemble</i>	
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur 18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur 19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur 20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur 22
	<i>Vue détaillée</i>	
B1	Dépenses d'investissement	Comptable 23
B2	Recettes d'investissement	Comptable 25
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur 27
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable 28
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable 32
III. États financiers		
A	Bilan	Comptable 34
B	Compte de résultat	Comptable 38
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe 40
D	Balance des comptes	Comptable 41
IV. États annexés		

		Origine des données	Page
<i>A. Présentation croisée et agrégée</i>			
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur	
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>			
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur	
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur	
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur	
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur	
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur	
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur	
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur	
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur	
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur	
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur	
B3	État des provisions	Ordonnateur	
B4	État des charges transférées	Ordonnateur	
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur	
B6	Prêts	Ordonnateur	
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur	
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur	
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur	
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur	
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur	
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur	
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur	
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur	
B9	État du personnel	Ordonnateur	

		Origine des données	Page
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur	
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur	
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
<i>C. États annexés budgétaires</i>			
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur	
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur	
<i>D. Autres éléments d'information</i>			
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur	
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur	
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur	
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur	
V. Arrêté et signatures			
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	58

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)(3)	
5	DGF / population	
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	0,00	0,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	416 423,79		-385 829,09		30 594,70
Fonctionnement	2 886 961,41		37 206,66		2 924 168,07
TOTAL I	3 303 385,20		-348 622,43		2 954 762,77
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 303 385,20		-348 622,43		2 954 762,77

...

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



...

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



...

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I II) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(I V) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	702,60
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	-0,78
Autres immobilisations incorporelles	60,83	Réserves	1 943,43
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	2 886,96
Terrains		Résultat de l'exercice	37,21
Constructions	1 272,70	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	5 569,43
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	36,07	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTE FINANCIÈRES	
Autres	157,68	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	1 749,19	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	661,80
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	661,80
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	3 276,46	DETTE NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	446,49
Stocks		Autres dettes non financières	-268,79
Créances	2 094,61	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTE NON FINANCIÈRES (3)	177,70
Trésorerie	1 021,59	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	3 116,20	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	839,49
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	-16,26
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	6 392,66	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	6 392,66

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	69,98	66,10
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	13 831,06	14 434,84
Produits des cessions d'actifs	0,05	0,30
Autres produits de gestion	49,86	33,52
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	5,35	4,74
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		0,82
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	13 956,29	14 540,32
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	1 245,15	1 038,43
Charges de personnel	11 950,96	12 343,02
Indemnités des élus (et membres du CESR)	67,22	68,27
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	182,01	134,01
Impôts et taxes	312,25	329,30
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	152,39	133,87
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		1,12
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	0,05	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	13 910,03	14 048,03

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	2,71	2,71
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	2,71	2,71
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	43,55	489,58
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	6,35	6,76
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-6,35	-6,76
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	37,21	482,82

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau (1) pour la section de fonctionnement ;
- (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		0,00	0,00		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		0,00	0,00		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

- - -

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043



II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2051	Concessions et droits similaires		23 444,35		23 444,35	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	106 891,55	23 444,35		23 444,35	83 447,20
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		6 498,00		6 498,00	
21838	Autre matériel informatique		81 573,98	3 024,46	78 549,52	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		17 083,39		17 083,39	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	287 237,92	105 155,37	3 024,46	102 130,91	185 107,01
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2318	Autres immobilisations corporelles		469 259,80		469 259,80	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	869 294,32	469 259,80		469 259,80	400 034,52
Total des dépenses d'équipement		1 263 423,79	597 859,52	3 024,46	594 835,06	668 588,73
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		44 946,98		44 946,98	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	50 000,00	44 946,98		44 946,98	5 053,02
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières		50 000,00	44 946,98		44 946,98	5 053,02
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		1 313 423,79	642 806,50	3 024,46	639 782,04	673 641,75
13918	Autres		5 347,16		5 347,16	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>8 000,00</i>	<i>5 347,16</i>		<i>5 347,16</i>	<i>2 652,84</i>
2318	Autres immobilisations corporelles		7 035,39		7 035,39	
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>7 536,02</i>	<i>7 035,39</i>		<i>7 035,39</i>	<i>500,63</i>
Total des dépenses d'ordre en investissement		15 536,02	12 382,55		12 382,55	3 153,47
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		1 328 959,81	655 189,05	3 024,46	652 164,59	676 795,22
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		1 328 959,81	655 189,05	3 024,46	652 164,59	676 795,22

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1318	Autres		985,00		985,00	
total chapitre 13	Subventions d'investissement		985,00		985,00	-985,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		105 875,64		105 875,64	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	140 000,00	105 875,64		105 875,64	34 124,36
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	4 955,00				
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		144 955,00	106 860,64		106 860,64	38 094,36
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	600 000,00				
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		45,00		45,00	
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		51 640,42		51 640,42	
281351	Bâtiments publics		35 680,91		35 680,91	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		11 944,40		11 944,40	
281838	Autre matériel informatique		41 859,37		41 859,37	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		7 554,76		7 554,76	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28185	Matériel de téléphonie		1 196,91		1 196,91	
28188	Autres		2 517,70		2 517,70	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	160 045,00	152 439,47		152 439,47	7 605,53
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		7 035,39		7 035,39	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	7 536,02	7 035,39		7 035,39	500,63
Total des recettes d'ordre en investissement		767 581,02	159 474,86		159 474,86	608 106,16
Total des recettes d'investissement de l'exercice		912 536,02	266 335,50		266 335,50	646 200,52
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		416 423,79				
Total des recettes de la section d'investissement		1 328 959,81	266 335,50		266 335,50	1 062 624,31

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement		573,48		573,48	
60612	Énergie - Électricité		11 284,04		11 284,04	
60621	Combustibles		7 179,92	2 246,40	4 933,52	
60622	Carburants		1 505,92		1 505,92	
60631	Fournitures d'entretien		4 582,71		4 582,71	
60632	Fournitures de petit équipement		10 736,44		10 736,44	
6064	Fournitures administratives		15 303,13		15 303,13	
6068	Autres matières et fournitures.		569,69		569,69	
6132	Locations immobilières		86 120,48		86 120,48	
61358	Autres		4 430,04		4 430,04	
614	Charges locatives et de copropriété		10 485,78		10 485,78	
615221	Bâtiments publics		9 915,30		9 915,30	
61551	Matériel roulant		3 116,46		3 116,46	
6156	Maintenance		145 842,56		145 842,56	
6161	Multirisques		12 693,22		12 693,22	
6162	Assurance obligatoire dommage-construction		2 637,20		2 637,20	
6182	Documentation générale et technique		47 711,00	137,53	47 573,47	
6184	Versements à des organismes de formation		39 356,28		39 356,28	
6185	Frais de colloques et séminaires		2 904,00		2 904,00	
6188	Autres frais divers		1 691,29		1 691,29	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux		30 815,00		30 815,00	
62268	Autres honoraires, conseils...		20 880,00		20 880,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux		1 770,00		1 770,00	
6228	Divers		14 423,49		14 423,49	
6231	Annonces et insertions		8 421,60		8 421,60	
6234	Réceptions		31 311,25		31 311,25	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6236	Catalogues et imprimés		833,14		833,14	
6238	Divers		204,00		204,00	
6241	Transports de biens		5 628,00		5 628,00	
6251	Voyages, déplacements et missions		61 557,06		61 557,06	
6261	Frais d'affranchissement		30 180,56		30 180,56	
6262	Frais de télécommunications		25 207,80	54,00	25 153,80	
6281	Concours divers (cotisations...)		12 825,50		12 825,50	
6283	Frais de nettoyage des locaux		10 254,76		10 254,76	
62878	A des tiers		538 525,41		538 525,41	
63512	Taxes foncières		1 721,00		1 721,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	1 646 500,00	1 213 197,51	2 437,93	1 210 759,58	435 740,42
6218	Autre personnel extérieur		36 107,54		36 107,54	
6331	Versement mobilité		64 216,61		64 216,61	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		40 135,14		40 135,14	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		182 093,40		182 093,40	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		24 080,73		24 080,73	
64111	Rémunération principale		1 517 607,34	40,50	1 517 566,84	
64131	Rémunérations		6 919 495,70	24 290,06	6 895 205,64	
6414	Personnel rémunéré à la vacation		64 426,35	95,26	64 331,09	
6431	Personnel pris en charge		72 311,74		72 311,74	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		2 240 973,44		2 240 973,44	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		714 852,21		714 852,21	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		276 400,08		276 400,08	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		107 643,82		107 643,82	
6475	Médecine du travail, pharmacie		24 241,80	11 700,00	12 541,80	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6478	Autres charges sociales diverses		100 716,79		100 716,79	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	13 851 961,41	12 385 302,69	36 125,82	12 349 176,87	1 502 784,54
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65311	Indemnités de fonction		59 685,00		59 685,00	
65312	Frais de mission et de déplacement		3 063,73		3 063,73	
65313	Cotisations de retraite		4 474,80		4 474,80	
6541	Créances admises en non-valeur		818,66		818,66	
6542	Créances éteintes		1 819,52		1 819,52	
657363	CCAS/CIAS		2 710,00		2 710,00	
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage		22 517,97		22 517,97	
65888	Autres		152 646,22	36,15	152 610,07	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	308 500,00	247 735,90	36,15	247 699,75	60 800,25
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		15 806 961,41	13 846 236,10	38 599,90	13 807 636,20	1 999 325,21
66111	Intérêts réglés à l'échéance		6 347,26		6 347,26	
total chapitre 66	Charges financières	10 000,00	6 347,26		6 347,26	3 652,74
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		4 243,10		4 243,10	
total chapitre 67	Charges spécifiques	20 000,00	4 243,10		4 243,10	15 756,90
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
Total des dépenses réelles et mixtes		15 836 961,41	13 856 826,46	38 599,90	13 818 226,56	2 018 734,85
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	600 000,00				
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		45,00		45,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		152 394,47		152 394,47	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 045,00	152 439,47		152 439,47	7 605,53
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		760 045,00	152 439,47		152 439,47	607 605,53
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		16 597 006,41	14 009 265,93	38 599,90	13 970 666,03	2 626 340,38
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		16 597 006,41	14 009 265,93	38 599,90	13 970 666,03	2 626 340,38

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		51 581,66		51 581,66	
total chapitre 013	Atténuations de charges	50 000,00	51 581,66		51 581,66	-1 581,66
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
706881	Cotisations obligatoires		1 569 727,38		1 569 727,38	
706882	Cotisations additionnelles		1 079 487,91		1 079 487,91	
706883	Cotisations des organismes non affiliés		116 992,92		116 992,92	
706884	Produits au titre de la gestion des contrats d'assurances		125 857,79		125 857,79	
706888	Autres		386 319,70	41 523,30	344 796,40	
70848	aux autres organismes		10 392 593,04	57 450,37	10 335 142,67	
708773	coût lauréat		34 871,33	1 026,88	33 844,45	
708778	autres frais		30 564,50		30 564,50	
70878	par des tiers		194 643,96		194 643,96	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 531 000,00	13 931 058,53	100 000,55	13 831 057,98	-300 057,98
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
74718	Autres		618,34		618,34	
747882	Contributions pour personnel privé d'emploi		69 366,46		69 366,46	
total chapitre 74	Dotations et participations	90 000,00	69 984,80		69 984,80	20 015,20
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur		347,69		347,69	
75888	Autres		33 524,48		33 524,48	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	33 872,17		33 872,17	-3 872,17
Total des recettes de gestion des services		13 701 000,00	14 086 497,16	100 000,55	13 986 496,61	-285 496,61
total chapitre 76	Produits financiers					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		15 983,92		15 983,92	
775	Produits des cessions d'immobilisations		45,00		45,00	
total chapitre 77	Produits spécifiques	1 045,00	16 028,92		16 028,92	-14 983,92
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		13 702 045,00	14 102 526,08	100 000,55	14 002 525,53	-300 480,53
777	<i>Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		5 347,16		5 347,16	
total chapitre 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	8 000,00	5 347,16		5 347,16	2 652,84
total chapitre 043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		8 000,00	5 347,16		5 347,16	2 652,84
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		13 710 045,00	14 107 873,24	100 000,55	14 007 872,69	-297 827,69
002 Résultat de fonctionnement reporté		2 886 961,41				
Total des recettes de la section de fonctionnement		16 597 006,41	14 107 873,24	100 000,55	14 007 872,69	2 589 133,72

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		574 720,64	513 894,74	60 825,90	89 021,97
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions		2 027 736,73	755 038,69	1 272 698,04	1 308 378,95
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		178 836,25	142 767,17	36 069,08	41 515,48
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		1 142 999,32	985 321,07	157 678,25	115 174,08
Immobilisations corporelles en cours		1 749 186,66		1 749 186,66	1 279 926,86
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		5 673 479,60	2 397 021,67	3 276 457,93	2 834 017,34
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		29 334,72		29 334,72	125 379,35
Créances sur les redevables et comptes rattachés		2 042 125,89		2 042 125,89	2 049 762,26
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		23 148,89		23 148,89	44 161,71
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		2 094 609,50		2 094 609,50	2 219 303,32
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		1 021 588,03		1 021 588,03	1 171 126,90
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		1 021 588,03		1 021 588,03	1 171 126,90
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		8 789 677,13	2 397 021,67	6 392 655,46	6 224 447,56



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés		596 954,56	491 078,92
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		24 919,73	29 281,89
Rattachées à un actif non amortissable		80 727,90	80 727,90
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-778,09	-823,09
RÉSERVES		1 943 433,20	1 943 433,20
REPORT A NOUVEAU		2 886 961,41	2 404 139,97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		37 206,66	482 821,44
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		5 569 425,37	5 430 660,23
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		661 795,33	706 742,31
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		661 795,33	706 742,31
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		446 491,64	158 129,12
Dettes fiscales et sociales		4 667,92	114 523,22
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		-273 460,36	-249 495,87
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		177 699,20	23 156,47
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		839 494,53	729 898,78
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		-16 264,44	63 888,55
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		6 392 655,46	6 224 447,56

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		69 984,80	66 097,65	3 887,15
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		13 831 057,98	14 434 842,58	-603 784,60
Produits des cessions d'actifs		45,00	299,32	-254,32
Autres produits de gestion		49 856,09	33 515,36	16 340,73
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		5 347,16	4 737,00	610,16
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession			823,09	-823,09
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		13 956 291,03	14 540 315,00	-584 023,97
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		1 245 146,12	1 038 434,48	206 711,64
Charges de personnel		11 950 961,79	12 343 016,81	-392 055,02
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		8 497 833,65	8 793 586,82	-295 753,17
<i>Dont charges sociales</i>		3 453 128,14	3 549 429,99	-96 301,85
Indemnités des élus (et membres du CESR)		67 223,53	68 271,39	-1 047,86
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		182 009,32	134 008,78	48 000,54
Impôts et taxes		312 246,88	329 304,03	-17 057,15
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		152 394,47	133 867,26	18 527,21
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés			1 122,41	-1 122,41
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		45,00		45,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		13 910 027,11	14 048 025,16	-137 998,05
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		2 710,00	2 710,00	
<i>Dont ménages</i>				
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>				
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>		2 710,00	2 710,00	
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		2 710,00	2 710,00	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		43 553,92	489 579,84	-446 025,92
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		6 347,26	6 758,40	-411,14
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		6 347,26	6 758,40	-411,14
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-6 347,26	-6 758,40	411,14
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		37 206,66	482 821,44	-445 614,78

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	F.C.T.V.A.		491 078,92				105 875,64		596 954,56		596 954,56
	Sous Total compte 1022		491 078,92				105 875,64		596 954,56		596 954,56
	Sous Total compte 102		491 078,92				105 875,64		596 954,56		596 954,56
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 943 433,20						1 943 433,20		1 943 433,20
	Sous Total compte 106		1 943 433,20						1 943 433,20		1 943 433,20
	Sous Total compte 10		2 434 512,12				105 875,64		2 540 387,76		2 540 387,76
110	Report à nouveau (solde créditeur)		2 404 139,97		482 821,44				2 886 961,41		2 886 961,41
	Sous Total compte 11		2 404 139,97		482 821,44				2 886 961,41		2 886 961,41
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		482 821,44	482 821,44				482 821,44	482 821,44		
	Sous Total compte 12		482 821,44	482 821,44				482 821,44	482 821,44		
1318	Autres		67 342,47	12 075,19			985,00	12 075,19	68 327,47		56 252,28
	Sous Total compte 131		67 342,47	12 075,19			985,00	12 075,19	68 327,47		56 252,28
1326	Autres établissements publics locaux		57 503,28						57 503,28		57 503,28
	Sous Total compte 132		57 503,28						57 503,28		57 503,28
13411	DGE		23 224,62						23 224,62		23 224,62
	Sous Total compte 1341		23 224,62						23 224,62		23 224,62
	Sous Total compte 134		23 224,62						23 224,62		23 224,62
13918	Autres	38 060,58			12 075,19	5 347,16		43 407,74	12 075,19	31 332,55	
	Sous Total compte 1391	38 060,58			12 075,19	5 347,16		43 407,74	12 075,19	31 332,55	
	Sous Total compte 139	38 060,58			12 075,19	5 347,16		43 407,74	12 075,19	31 332,55	
	Sous Total compte 13	38 060,58	148 070,37	12 075,19	12 075,19	5 347,16	985,00	55 482,93	161 130,56		105 647,63
1641	Emprunts en euros		706 742,31			44 946,98		44 946,98	706 742,31		661 795,33

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Sous Total compte 164		706 742,31			44 946,98		44 946,98	706 742,31		661 795,33
	Sous Total compte 16		706 742,31			44 946,98		44 946,98	706 742,31		661 795,33
	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	823,09					45,00	823,09	45,00	778,09	
	Sous Total compte 19	823,09					45,00	823,09	45,00	778,09	
	Total classe 1	38 883,67	6 176 286,21	494 896,63	494 896,63	50 294,14	106 905,64	584 074,44	6 778 088,48	32 110,64	6 226 124,68
2051	Concessions et droits similaires	551 276,29				23 444,35		574 720,64		574 720,64	
	Sous Total compte 205	551 276,29				23 444,35		574 720,64		574 720,64	
	Sous Total compte 20	551 276,29				23 444,35		574 720,64		574 720,64	
21311	Bâtiments administratifs	1 115 122,38						1 115 122,38		1 115 122,38	
	Sous Total compte 2131	1 115 122,38						1 115 122,38		1 115 122,38	
21351	Bâtiments publics	912 614,35						912 614,35		912 614,35	
	Sous Total compte 2135	912 614,35						912 614,35		912 614,35	
	Sous Total compte 213	2 027 736,73						2 027 736,73		2 027 736,73	
2158	Autres installations, matériel et outill	172 338,25				6 498,00		178 836,25		178 836,25	
	Sous Total compte 215	172 338,25				6 498,00		178 836,25		178 836,25	
21828	Autres matériels de transport	55 010,56						55 010,56		55 010,56	
	Sous Total compte 2182	55 010,56						55 010,56		55 010,56	
21838	Autre matériel informatique	565 389,36				81 573,98	3 024,46	646 963,34	3 024,46	643 938,88	
	Sous Total compte 2183	565 389,36				81 573,98	3 024,46	646 963,34	3 024,46	643 938,88	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	239 394,34				17 083,39		256 477,73		256 477,73	
	Sous Total compte 2184	239 394,34				17 083,39		256 477,73		256 477,73	
2185	Matériel de téléphonie	3 932,73						3 932,73		3 932,73	

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2188	Autres	183 639,42						183 639,42		183 639,42	
	Sous Total compte 218	1 047 366,41				98 657,37	3 024,46	1 146 023,78	3 024,46	1 142 999,32	
	Sous Total compte 21	3 247 441,39				105 155,37	3 024,46	3 352 596,76	3 024,46	3 349 572,30	
2318	Autres immobilisations corporelles	1 272 390,85				476 295,19		1 748 686,04		1 748 686,04	
	Sous Total compte 231	1 272 390,85				476 295,19		1 748 686,04		1 748 686,04	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	7 536,01					7 035,39	7 536,01	7 035,39	500,62	
	Sous Total compte 23	1 279 926,86				476 295,19	7 035,39	1 756 222,05	7 035,39	1 749 186,66	
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		462 254,32				51 640,42		513 894,74		513 894,74
	Sous Total compte 280		462 254,32				51 640,42		513 894,74		513 894,74
281351	Bâtiments publics		719 357,78				35 680,91		755 038,69		755 038,69
	Sous Total compte 28135		719 357,78				35 680,91		755 038,69		755 038,69
	Sous Total compte 2813		719 357,78				35 680,91		755 038,69		755 038,69
28158	Autres installations, matériel et outill		130 822,77				11 944,40		142 767,17		142 767,17
	Sous Total compte 2815		130 822,77				11 944,40		142 767,17		142 767,17
281828	Autres matériels de transport		55 010,55						55 010,55		55 010,55
	Sous Total compte 28182		55 010,55						55 010,55		55 010,55
281838	Autre matériel informatique		485 847,99				41 859,37		527 707,36		527 707,36
	Sous Total compte 28183		485 847,99				41 859,37		527 707,36		527 707,36
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		225 104,38				7 554,76		232 659,14		232 659,14
	Sous Total compte 28184		225 104,38				7 554,76		232 659,14		232 659,14
28185	Matériel de téléphonie		1 108,76				1 196,91		2 305,67		2 305,67
28188	Autres		165 120,65				2 517,70		167 638,35		167 638,35

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2818		932 192,33				53 128,74		985 321,07		985 321,07
	Sous Total compte 281		1 782 372,88				100 754,05		1 883 126,93		1 883 126,93
	Sous Total compte 28		2 244 627,20				152 394,47		2 397 021,67		2 397 021,67
	Total classe 2	5 078 644,54	2 244 627,20			604 894,91	162 454,32	5 683 539,45	2 407 081,52	5 673 479,60	2 397 021,67
4011	Fournisseurs		118 305,45	985 271,43	1 138 657,86			985 271,43	1 256 963,31		271 691,88
	Sous Total compte 401		118 305,45	985 271,43	1 138 657,86			985 271,43	1 256 963,31		271 691,88
4041	Fournisseurs d'immobilisations		11 354,90	476 856,27	597 859,52			476 856,27	609 214,42		132 358,15
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		28 468,77		13 972,84				42 441,61		42 441,61
	Sous Total compte 4047		28 468,77		13 972,84				42 441,61		42 441,61
	Sous Total compte 404		39 823,67	476 856,27	611 832,36			476 856,27	651 656,03		174 799,76
	Sous Total compte 40		158 129,12	1 462 127,70	1 750 490,22			1 462 127,70	1 908 619,34		446 491,64
411	Redevables	1 971 054,44		11 202 422,57	11 190 917,74			13 173 477,01	11 190 917,74	1 982 559,27	
4161	Créances douteuses	78 707,82		489 128,39	508 269,59			567 836,21	508 269,59	59 566,62	
	Sous Total compte 416	78 707,82		489 128,39	508 269,59			567 836,21	508 269,59	59 566,62	
	Sous Total compte 41	2 049 762,26		11 691 550,96	11 699 187,33			13 741 313,22	11 699 187,33	2 042 125,89	
421	Personnel - Rémunérations dues			6 903 269,52	6 907 937,44			6 903 269,52	6 907 937,44		4 667,92
	Sous Total compte 42			6 903 269,52	6 907 937,44			6 903 269,52	6 907 937,44		4 667,92
431	Sécurité sociale			4 560 660,54	4 560 660,54			4 560 660,54	4 560 660,54		
437	Autres organismes sociaux		2 686,50	354 837,97	352 151,47			354 837,97	354 837,97		
	Sous Total compte 43		2 686,50	4 915 498,51	4 912 812,01			4 915 498,51	4 915 498,51		
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			120 289,87	120 289,87			120 289,87	120 289,87		
	Sous Total compte 442			120 289,87	120 289,87			120 289,87	120 289,87		

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44312	Recettes - Amiable	59 565,69		82 521,11	114 031,08			142 086,80	114 031,08	28 055,72	
44316	Recettes - Contentieux			373,39	373,39			373,39	373,39		
	Sous Total compte 4431	59 565,69		82 894,50	114 404,47			142 460,19	114 404,47	28 055,72	
44332	Recettes - Amiable	18 600,00			18 600,00			18 600,00	18 600,00		
	Sous Total compte 4433	18 600,00			18 600,00			18 600,00	18 600,00		
44342	Recettes - Amiable	23 007,81			23 007,81			23 007,81	23 007,81		
44346	Recettes - Contentieux			12 594,09	11 315,09			12 594,09	11 315,09	1 279,00	
	Sous Total compte 4434	23 007,81		12 594,09	34 322,90			35 601,90	34 322,90	1 279,00	
44351	Dépenses			3 383,63	3 383,63			3 383,63	3 383,63		
44352	Recettes - Amiable	13 800,00		3 750,00	17 550,00			17 550,00	17 550,00		
44356	Recettes - Contentieux	10 405,85			10 405,85			10 405,85	10 405,85		
	Sous Total compte 4435	24 205,85		7 133,63	31 339,48			31 339,48	31 339,48		
44371	Dépenses			2 710,00	2 710,00			2 710,00	2 710,00		
	Sous Total compte 4437			2 710,00	2 710,00			2 710,00	2 710,00		
44381	Dépenses		108 701,09	128 470,33	54 083,28			128 470,33	162 784,37		34 314,04
44382	Recettes - Amiable			32 965,35	32 965,35			32 965,35	32 965,35		
44386	Recettes - Contentieux			2 100,00	2 100,00			2 100,00	2 100,00		
	Sous Total compte 4438		108 701,09	163 535,68	89 148,63			163 535,68	197 849,72		34 314,04
	Sous Total compte 443	125 379,35	108 701,09	268 867,90	290 525,48			394 247,25	399 226,57		4 979,32
447	Autres impôts, taxes et versements assim		111 836,72	424 083,60	312 246,88			424 083,60	424 083,60		
	Sous Total compte 44	125 379,35	220 537,81	813 241,37	723 062,23			938 620,72	943 600,04		4 979,32
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			45,00				45,00		45,00	

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 462			45,00				45,00		45,00	
4632	Intérêts à payer			1 573,94	1 573,94			1 573,94	1 573,94		
	Sous Total compte 463			1 573,94	1 573,94			1 573,94	1 573,94		
466	Excédents de versement			73 418,48	73 418,48			73 418,48	73 418,48		
46711	Autres comptes créditeurs		13 803,50	353 139,79	397 378,48			353 139,79	411 181,98		58 042,19
	Sous Total compte 4671		13 803,50	353 139,79	397 378,48			353 139,79	411 181,98		58 042,19
46721	Débiteurs divers - Amiable	35 765,81		146 935,00	169 321,00			182 700,81	169 321,00	13 379,81	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	8 395,90		10 497,14	9 168,96			18 893,04	9 168,96	9 724,08	
	Sous Total compte 4672	44 161,71		157 432,14	178 489,96			201 593,85	178 489,96	23 103,89	
	Sous Total compte 467	44 161,71	13 803,50	510 571,93	575 868,44			554 733,64	589 671,94		34 938,30
	Sous Total compte 46	44 161,71	13 803,50	585 609,35	650 860,86			629 771,06	664 664,36		34 893,30
4711	Versements des régisseurs	373 827,24		2 346 853,13	2 354 863,78			2 720 680,37	2 354 863,78	365 816,59	
4712	Virements réimputés		1 826,78	9 602,46	7 775,68			9 602,46	9 602,46		
47138	Autres		48 268,54	818 411,59	742 289,12			818 411,59	790 557,66	27 853,93	
	Sous Total compte 4713		48 268,54	818 411,59	742 289,12			818 411,59	790 557,66	27 853,93	
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu			543,68	543,68			543,68	543,68		
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		13 795,61	64 286,45	60 255,93			64 286,45	74 051,54		9 765,09
	Sous Total compte 47141		13 795,61	64 830,13	60 799,61			64 830,13	74 595,22		9 765,09
47143	Flux d'encaissements à réimputer			1 098,67	1 098,67			1 098,67	1 098,67		
	Sous Total compte 4714		13 795,61	65 928,80	61 898,28			65 928,80	75 693,89		9 765,09
4718	Autres recettes à régulariser			1 003,69	1 003,69			1 003,69	1 003,69		
	Sous Total compte 471	373 827,24	63 890,93	3 241 799,67	3 167 830,55			3 615 626,91	3 231 721,48	383 905,43	

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			38 470,68	38 470,68			38 470,68	38 470,68		
47218	Autres dépenses			1 748,49	1 748,49			1 748,49	1 748,49		
	Sous Total compte 4721			40 219,17	40 219,17			40 219,17	40 219,17		
4728	Autres dépenses à régulariser			117 565,91	117 565,91			117 565,91	117 565,91		
	Sous Total compte 472			157 785,08	157 785,08			157 785,08	157 785,08		
4751	Redevables sur rôle			10 299 131,27	10 299 131,27			10 299 131,27	10 299 131,27		
4757	Produits sur rôle		1 824,40	10 297 639,87	10 297 639,87			10 297 639,87	10 299 464,27		1 824,40
	Sous Total compte 475		1 824,40	20 596 771,14	20 596 771,14			20 596 771,14	20 598 595,54		1 824,40
	Sous Total compte 47	373 827,24	65 715,33	23 996 355,89	23 922 386,77			24 370 183,13	23 988 102,10	382 081,03	
	Total classe 4	2 593 130,56	460 872,26	50 367 653,30	50 566 736,86			52 960 783,86	51 027 609,12	2 488 280,02	555 105,28
51172	Chèques impayés			30,00	30,00			30,00	30,00		
	Sous Total compte 5117			30,00	30,00			30,00	30,00		
	Sous Total compte 511			30,00	30,00			30,00	30,00		
515	Compte au Trésor	1 169 626,90		14 137 522,41	14 287 061,28			15 307 149,31	14 287 061,28	1 020 088,03	
	Sous Total compte 51	1 169 626,90		14 137 552,41	14 287 091,28			15 307 179,31	14 287 091,28	1 020 088,03	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	1 500,00		7 167,61	7 167,61			8 667,61	7 167,61	1 500,00	
	Sous Total compte 541	1 500,00		7 167,61	7 167,61			8 667,61	7 167,61	1 500,00	
	Sous Total compte 54	1 500,00		7 167,61	7 167,61			8 667,61	7 167,61	1 500,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			164 822,02	164 822,02			164 822,02	164 822,02		
584	Encaissement par lecture optique			1 447,37	1 447,37			1 447,37	1 447,37		
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			818,66	818,66			818,66	818,66		
	Sous Total compte 587			818,66	818,66			818,66	818,66		

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
588	Autres virements internes			0,40	0,40			0,40	0,40		
	Sous Total compte 58			167 088,45	167 088,45			167 088,45	167 088,45		
	Total classe 5	1 171 126,90		14 311 808,47	14 461 347,34			15 482 935,37	14 461 347,34	1 021 588,03	
60611	Eau et assainissement					573,48		573,48		573,48	
60612	Énergie - Électricité					11 284,04		11 284,04		11 284,04	
	Sous Total compte 6061					11 857,52		11 857,52		11 857,52	
60621	Combustibles					7 179,92	2 246,40	7 179,92	2 246,40	4 933,52	
60622	Carburants					1 505,92		1 505,92		1 505,92	
	Sous Total compte 6062					8 685,84	2 246,40	8 685,84	2 246,40	6 439,44	
60631	Fournitures d'entretien					4 582,71		4 582,71		4 582,71	
60632	Fournitures de petit équipement					10 736,44		10 736,44		10 736,44	
	Sous Total compte 6063					15 319,15		15 319,15		15 319,15	
6064	Fournitures administratives					15 303,13		15 303,13		15 303,13	
6068	Autres matières et fournitures.					569,69		569,69		569,69	
	Sous Total compte 606					51 735,33	2 246,40	51 735,33	2 246,40	49 488,93	
	Sous Total compte 60					51 735,33	2 246,40	51 735,33	2 246,40	49 488,93	
6132	Locations immobilières					86 120,48		86 120,48		86 120,48	
61358	Autres					4 430,04		4 430,04		4 430,04	
	Sous Total compte 6135					4 430,04		4 430,04		4 430,04	
	Sous Total compte 613					90 550,52		90 550,52		90 550,52	
614	Charges locatives et de copropriété					10 485,78		10 485,78		10 485,78	
615221	Bâtiments publics					9 915,30		9 915,30		9 915,30	
	Sous Total compte 61522					9 915,30		9 915,30		9 915,30	



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6152					9 915,30		9 915,30		9 915,30	
61551	Matériel roulant					3 116,46		3 116,46		3 116,46	
	Sous Total compte 6155					3 116,46		3 116,46		3 116,46	
6156	Maintenance					145 842,56		145 842,56		145 842,56	
	Sous Total compte 615					158 874,32		158 874,32		158 874,32	
6161	Multirisques					12 693,22		12 693,22		12 693,22	
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi					2 637,20		2 637,20		2 637,20	
	Sous Total compte 616					15 330,42		15 330,42		15 330,42	
6182	Documentation générale et technique					47 711,00	137,53	47 711,00	137,53	47 573,47	
6184	Versements à des organismes de formation					39 356,28		39 356,28		39 356,28	
6185	Frais de colloques et séminaires					2 904,00		2 904,00		2 904,00	
6188	Autres frais divers					1 691,29		1 691,29		1 691,29	
	Sous Total compte 618					91 662,57	137,53	91 662,57	137,53	91 525,04	
	Sous Total compte 61					366 903,61	137,53	366 903,61	137,53	366 766,08	
6218	Autre personnel extérieur					36 107,54		36 107,54		36 107,54	
	Sous Total compte 621					36 107,54		36 107,54		36 107,54	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					30 815,00		30 815,00		30 815,00	
62268	Autres honoraires, conseils...					20 880,00		20 880,00		20 880,00	
	Sous Total compte 6226					51 695,00		51 695,00		51 695,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux					1 770,00		1 770,00		1 770,00	
6228	Divers					14 423,49		14 423,49		14 423,49	
	Sous Total compte 622					67 888,49		67 888,49		67 888,49	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6231	Annonces et insertions					8 421,60		8 421,60		8 421,60	
6234	Réceptions					31 311,25		31 311,25		31 311,25	
6236	Catalogues et imprimés					833,14		833,14		833,14	
6238	Divers					204,00		204,00		204,00	
	Sous Total compte 623					40 769,99		40 769,99		40 769,99	
6241	Transports de biens					5 628,00		5 628,00		5 628,00	
	Sous Total compte 624					5 628,00		5 628,00		5 628,00	
6251	Voyages, déplacements et missions					61 557,06		61 557,06		61 557,06	
	Sous Total compte 625					61 557,06		61 557,06		61 557,06	
6261	Frais d'affranchissement					30 180,56		30 180,56		30 180,56	
6262	Frais de télécommunications					25 207,80	54,00	25 207,80	54,00	25 153,80	
	Sous Total compte 626					55 388,36	54,00	55 388,36	54,00	55 334,36	
6281	Concours divers (cotisations...)					12 825,50		12 825,50		12 825,50	
6283	Frais de nettoyage des locaux					10 254,76		10 254,76		10 254,76	
62878	A des tiers					538 525,41		538 525,41		538 525,41	
	Sous Total compte 6287					538 525,41		538 525,41		538 525,41	
	Sous Total compte 628					561 605,67		561 605,67		561 605,67	
	Sous Total compte 62					828 945,11	54,00	828 945,11	54,00	828 891,11	
6331	Versement mobilité					64 216,61		64 216,61		64 216,61	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					40 135,14		40 135,14		40 135,14	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					182 093,40		182 093,40		182 093,40	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					24 080,73		24 080,73		24 080,73	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 633					310 525,88		310 525,88		310 525,88	
63512	Taxes foncières					1 721,00		1 721,00		1 721,00	
	Sous Total compte 6351					1 721,00		1 721,00		1 721,00	
	Sous Total compte 635					1 721,00		1 721,00		1 721,00	
	Sous Total compte 63					312 246,88		312 246,88		312 246,88	
64111	Rémunération principale					1 517 607,34	40,50	1 517 607,34	40,50	1 517 566,84	
	Sous Total compte 6411					1 517 607,34	40,50	1 517 607,34	40,50	1 517 566,84	
64131	Rémunérations					6 919 495,70	24 290,06	6 919 495,70	24 290,06	6 895 205,64	
	Sous Total compte 6413					6 919 495,70	24 290,06	6 919 495,70	24 290,06	6 895 205,64	
6414	Personnel rémunéré à la vacation					64 426,35	95,26	64 426,35	95,26	64 331,09	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						51 581,66		51 581,66		51 581,66
	Sous Total compte 641					8 501 529,39	76 007,48	8 501 529,39	76 007,48	8 425 521,91	
6431	Personnel pris en charge					72 311,74		72 311,74		72 311,74	
	Sous Total compte 643					72 311,74		72 311,74		72 311,74	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					2 240 973,44		2 240 973,44		2 240 973,44	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					714 852,21		714 852,21		714 852,21	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					276 400,08		276 400,08		276 400,08	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					107 643,82		107 643,82		107 643,82	
	Sous Total compte 645					3 339 869,55		3 339 869,55		3 339 869,55	
6475	Médecine du travail, pharmacie					24 241,80	11 700,00	24 241,80	11 700,00	12 541,80	
6478	Autres charges sociales diverses					100 716,79		100 716,79		100 716,79	
	Sous Total compte 647					124 958,59	11 700,00	124 958,59	11 700,00	113 258,59	

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 64					12 038 669,27	87 707,48	12 038 669,27	87 707,48	11 950 961,79	
65311	Indemnités de fonction					59 685,00		59 685,00		59 685,00	
65312	Frais de mission et de déplacement					3 063,73		3 063,73		3 063,73	
65313	Cotisations de retraite					4 474,80		4 474,80		4 474,80	
	Sous Total compte 6531					67 223,53		67 223,53		67 223,53	
	Sous Total compte 653					67 223,53		67 223,53		67 223,53	
6541	Créances admises en non-valeur					818,66		818,66		818,66	
6542	Créances éteintes					1 819,52		1 819,52		1 819,52	
	Sous Total compte 654					2 638,18		2 638,18		2 638,18	
657363	CCAS/CIAS					2 710,00		2 710,00		2 710,00	
	Sous Total compte 65736					2 710,00		2 710,00		2 710,00	
	Sous Total compte 6573					2 710,00		2 710,00		2 710,00	
	Sous Total compte 657					2 710,00		2 710,00		2 710,00	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					22 517,97		22 517,97		22 517,97	
	Sous Total compte 6581					22 517,97		22 517,97		22 517,97	
65888	Autres					152 646,22	36,15	152 646,22	36,15	152 610,07	
	Sous Total compte 6588					152 646,22	36,15	152 646,22	36,15	152 610,07	
	Sous Total compte 658					175 164,19	36,15	175 164,19	36,15	175 128,04	
	Sous Total compte 65					247 735,90	36,15	247 735,90	36,15	247 699,75	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					6 347,26		6 347,26		6 347,26	
	Sous Total compte 6611					6 347,26		6 347,26		6 347,26	
	Sous Total compte 661					6 347,26		6 347,26		6 347,26	

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 66					6 347,26		6 347,26		6 347,26	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					4 243,10		4 243,10		4 243,10	
6761	Différences sur réalisations (positives)					45,00		45,00		45,00	
	Sous Total compte 676					45,00		45,00		45,00	
	Sous Total compte 67					4 288,10		4 288,10		4 288,10	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					152 394,47		152 394,47		152 394,47	
	Sous Total compte 681					152 394,47		152 394,47		152 394,47	
	Sous Total compte 68					152 394,47		152 394,47		152 394,47	
	Total classe 6					14 009 265,93	90 181,56	14 009 265,93	90 181,56	13 970 666,03	51 581,66
706881	Cotisations obligatoires						1 569 727,38		1 569 727,38		1 569 727,38
706882	Cotisations additionnelles						1 079 487,91		1 079 487,91		1 079 487,91
706883	Cotisations des organismes non affiliés						116 992,92		116 992,92		116 992,92
706884	Produits au titre de la gestion des cont						125 857,79		125 857,79		125 857,79
706888	Autres					41 523,30	386 319,70	41 523,30	386 319,70		344 796,40
	Sous Total compte 70688					41 523,30	3 278 385,70	41 523,30	3 278 385,70		3 236 862,40
	Sous Total compte 7068					41 523,30	3 278 385,70	41 523,30	3 278 385,70		3 236 862,40
	Sous Total compte 706					41 523,30	3 278 385,70	41 523,30	3 278 385,70		3 236 862,40
70848	aux autres organismes					57 450,37	10 392 593,04	57 450,37	10 392 593,04		10 335 142,67
	Sous Total compte 7084					57 450,37	10 392 593,04	57 450,37	10 392 593,04		10 335 142,67
708773	coût lauréat					1 026,88	34 871,33	1 026,88	34 871,33		33 844,45
708778	autres frais						30 564,50		30 564,50		30 564,50
	Sous Total compte 70877					1 026,88	65 435,83	1 026,88	65 435,83		64 408,95

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70878	par des tiers						194 643,96		194 643,96		194 643,96
	Sous Total compte 7087					1 026,88	260 079,79	1 026,88	260 079,79		259 052,91
	Sous Total compte 708					58 477,25	10 652 672,83	58 477,25	10 652 672,83		10 594 195,58
	Sous Total compte 70					100 000,55	13 931 058,53	100 000,55	13 931 058,53		13 831 057,98
74718	Autres						618,34		618,34		618,34
	Sous Total compte 7471						618,34		618,34		618,34
747882	Contributions pour personnel privé d'emp						69 366,46		69 366,46		69 366,46
	Sous Total compte 74788						69 366,46		69 366,46		69 366,46
	Sous Total compte 7478						69 366,46		69 366,46		69 366,46
	Sous Total compte 747						69 984,80		69 984,80		69 984,80
	Sous Total compte 74						69 984,80		69 984,80		69 984,80
7584	Recouvrement sur créances admises en non						347,69		347,69		347,69
75888	Autres						33 524,48		33 524,48		33 524,48
	Sous Total compte 7588						33 524,48		33 524,48		33 524,48
	Sous Total compte 758						33 872,17		33 872,17		33 872,17
	Sous Total compte 75						33 872,17		33 872,17		33 872,17
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						15 983,92		15 983,92		15 983,92
775	Produits des cessions d'immobilisations						45,00		45,00		45,00
777	Recettes et quote-part des subventions d						5 347,16		5 347,16		5 347,16
	Sous Total compte 77						21 376,08		21 376,08		21 376,08
	Total classe 7					100 000,55	14 056 291,58	100 000,55	14 056 291,58		13 956 291,03
	Total général	8 881 785,67	8 881 785,67	65 174 358,40	65 522 980,83	14 764 455,53	14 415 833,10	88 820 599,60	88 820 599,60	23 186 124,32	23 186 124,32

État des Contrôles du Compte Financier

Contrôles de concordance de l'exécution budgétaire

Le résultat de fonctionnement de l'exercice N n'est pas concordant entre les différents états du compte financier :

Compte de résultat = 37.206,66 ;

Vue d'ensemble du compte financier = 0 ; différence = 37.206,66.

Le résultat d'investissement de l'exercice N n'est pas concordant entre les différents états du compte financier :

Exécution budgétaire - vue détaillée = -385.829,09 ;

Vue d'ensemble du compte financier = 0 ; différence = -385.829,09

Les réalisations nettes en dépenses d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier :

Vue détaillée, dépenses d'investissement = 652.164,59

Vue d'ensemble, dépenses d'investissement = 0

Les réalisations nettes en recettes d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier :

Vue détaillée, recettes d'investissement = 266.335,50

Vue d'ensemble, recettes d'investissement = 0

Les réalisations nettes en dépenses de fonctionnement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier :

Vue détaillée, dépenses de fonctionnement = 13.970.666,03

Vue d'ensemble, dépenses de fonctionnement = 0

Les réalisations nettes en recettes de fonctionnement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier :

Vue détaillée, recettes de fonctionnement = 14.007.872,69

Vue d'ensemble, recettes de fonctionnement = 0

Les réalisations nettes en dépenses d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 20 :

Vue détaillée, dépenses d'investissement = 23.444,35

Vue d'ensemble, dépenses d'investissement = 0

Les réalisations nettes en dépenses d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 21 :

Vue détaillée, dépenses d'investissement = 102.130,91

Vue d'ensemble, dépenses d'investissement = 0

Les réalisations nettes en dépenses d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 23 :

Vue détaillée, dépenses d'investissement = 469.259,80

Vue d'ensemble, dépenses d'investissement = 0

Les réalisations nettes en dépenses d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 16 :

Vue détaillée, dépenses d'investissement = 44.946,98

Vue d'ensemble, dépenses d'investissement = 0

Les réalisations nettes en dépenses d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 040 :

Vue détaillée, dépenses d'investissement = 5.347,16

Vue d'ensemble, dépenses d'investissement = 0

Les réalisations nettes en dépenses d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 041 :

Vue détaillée, dépenses d'investissement = 7.035,39

Vue d'ensemble, dépenses d'investissement = 0

Les réalisations nettes en recettes d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 13 :

Vue détaillée, recettes d'investissement = 985,00

Vue d'ensemble, recettes d'investissement = 0

Les réalisations nettes en recettes d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 10 :

Vue détaillée, recettes d'investissement = 105.875,64

Vue d'ensemble, recettes d'investissement = 0

Les réalisations nettes en recettes d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 040 :

Vue détaillée, recettes d'investissement = 152.439,47

Vue d'ensemble, recettes d'investissement = 0

Les réalisations nettes en recettes d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 041 :

Vue détaillée, recettes d'investissement = 7.035,39

Vue d'ensemble, recettes d'investissement = 0

Les réalisations nettes en dépenses de fonctionnement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 011 :

Vue détaillée, dépenses de fonctionnement = 1.210.759,58

Vue d'ensemble, dépenses de fonctionnement = 0

Les réalisations nettes en dépenses de fonctionnement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 012 :

Vue détaillée, dépenses de fonctionnement = 12.349.176,87

Vue d'ensemble, dépenses de fonctionnement = 0

Les réalisations nettes en dépenses de fonctionnement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 65 :

Vue détaillée, dépenses de fonctionnement = 247.699,75

Vue d'ensemble, dépenses de fonctionnement = 0

Les réalisations nettes en dépenses de fonctionnement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 66 :

Vue détaillée, dépenses de fonctionnement = 6.347,26

Vue d'ensemble, dépenses de fonctionnement = 0

Les réalisations nettes en dépenses de fonctionnement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 67 :

Vue détaillée, dépenses de fonctionnement = 4.243,10

Vue d'ensemble, dépenses de fonctionnement = 0

Les réalisations nettes en dépenses de fonctionnement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 042 :

Vue détaillée, dépenses de fonctionnement = 152.439,47

Vue d'ensemble, dépenses de fonctionnement = 0

Les réalisations nettes en recettes de fonctionnement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 013 :

Vue détaillée, recettes de fonctionnement = 51.581,66

Vue d'ensemble, recettes de fonctionnement = 0

Les réalisations nettes en recettes de fonctionnement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 70 :

Vue détaillée, recettes de fonctionnement = 13.831.057,98

Vue d'ensemble, recettes de fonctionnement = 0

Les réalisations nettes en recettes de fonctionnement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 74 :

Vue détaillée, recettes de fonctionnement = 69.984,80

Vue d'ensemble, recettes de fonctionnement = 0

Les réalisations nettes en recettes de fonctionnement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 75 :

Vue détaillée, recettes de fonctionnement = 33.872,17

Vue d'ensemble, recettes de fonctionnement = 0



Les réalisations nettes en recettes de fonctionnement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 77 :

Vue détaillée, recettes de fonctionnement = 16.028,92

Vue d'ensemble, recettes de fonctionnement = 0

Les réalisations nettes en recettes de fonctionnement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 042 :

Vue détaillée, recettes de fonctionnement = 5.347,16

Vue d'ensemble, recettes de fonctionnement = 0



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 02/03/2026

Comptable(s)

Ayant exercé au cours de la gestion

M Christophe DUCHENE du 01/01/2025 au 02/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

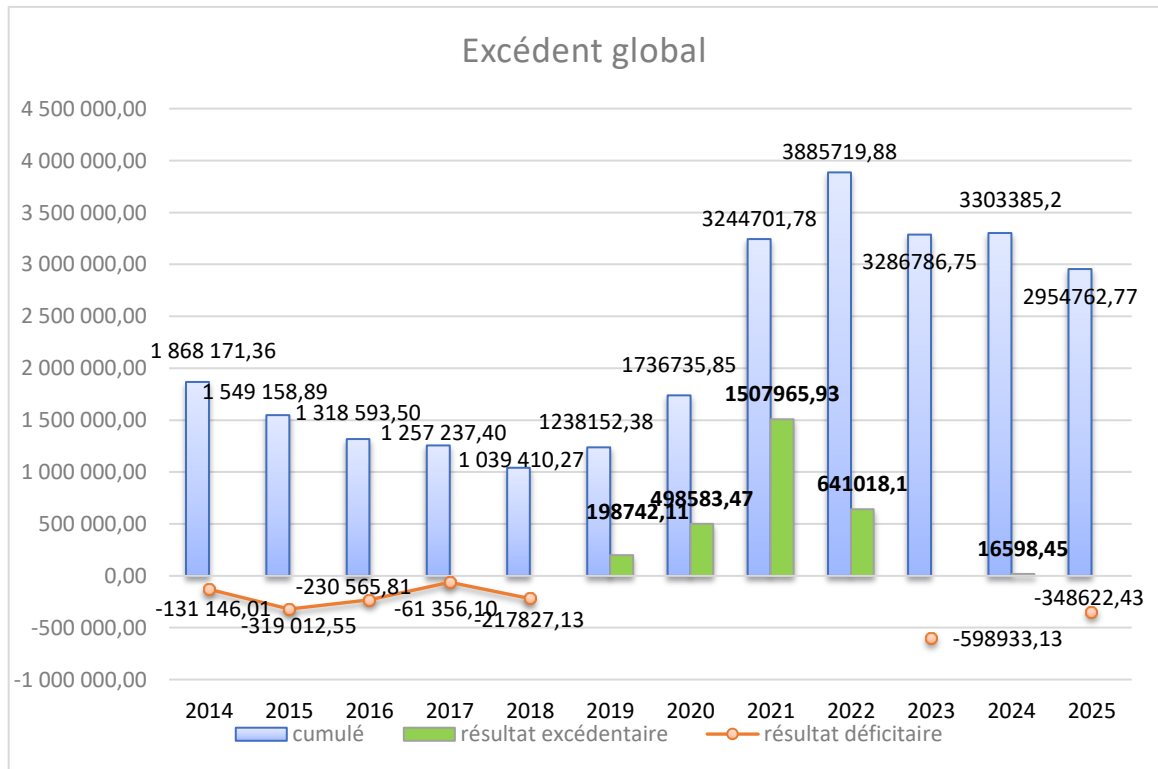
A , le



La balance générale du Compte Financier Unique ci-annexée fait apparaître le total des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement par chapitre comptable.

Avant de procéder au vote du Compte Financier Unique, les membres du Conseil d'Administration présents devront désigner un Président de séance et Monsieur le Président quittera la salle.

L'excédent global de clôture est en baisse, passant de 3 303 385,20 € en 2024 à 2 954 762,77 € en 2025.



La répartition de cette différence est ventilée de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 37 206,66 €
- Section d'investissement : - 385 829,09 €

L'excédent global sur la gestion 2025, est largement grevé par le règlement des travaux liés à la réhabilitation du bâtiment 22-24 rue Wilson (coût travaux année 2025 : 476 295,19 €) et un résultat moindre sur la section de fonctionnement.

Le Conseil adopte et approuve le compte financier unique à l'unanimité.

Point 3 : Décisions financières

b. Affectation du résultat 2025 dans le budget 2026

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

En application de l'instruction comptable M 57 relative à la comptabilité des centres de gestion, il appartient au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'affectation du résultat dégagé en fin d'exercice 2025 par le budget du Centre de Gestion.

Dans le résultat interviennent :

- l'excédent de fonctionnement de clôture de	2 924 168,07 €
- l'excédent d'investissement de clôture de	30 594,70 €
- et le montant des restes à réaliser (ou crédits reportés) de :	
en dépenses :	116 155,70 €
en recettes :	0,00 €
solde :	116 155,70€

Les restes à réaliser 2025 doivent, lorsque cela est possible, être financés par une somme prélevée sur le résultat de cette même année.

L'affectation comptable suivante est proposée par le Bureau au Conseil d'Administration :

• Inscription sur le compte 002, (excédent de fonctionnement de clôture) section de fonctionnement - recettes de	2 924 168,07 €
• Inscription sur le compte 001 (excédent d'investissement de clôture) section d'investissement - recettes de	30 594,70 €

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité le compte financier unique.

Point 3 : Décisions financières

c) Budget Primitif 2026

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le Budget Primitif est présenté et voté par nature. Les crédits sont votés chapitre par chapitre.

Les services suivants font l'objet d'une répartition des charges et des ressources :

- gestion des carrières des 6 734 agents (titulaires et stagiaires) des collectivités locales ;
- concours - recrutement ;
- bourse à l'emploi ;
- relation avec les représentants syndicaux - CST - CAP - CD ;
- service pensions ;
- missions temporaires ;
- mise à disposition de personnel spécialisé (archiviste) ;
- hygiène et sécurité - conseils
- service protection sociale ;
- conseil en organisation et santé au travail ;
- paie à façon ;
- ergonome

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 27

Nombre de membres présents : 0 20

Nombre de suffrages exprimés : 0 20

VOTES :

Pour : 0 2

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/12/26

Présenté par (1), A. Muller

A, le Colmar, le 24/12/26

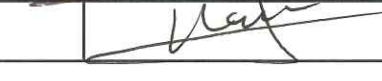
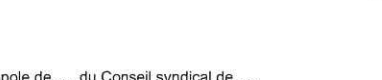
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A, le Colmar, le 24/12/26

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BASS Paul, titulaire / DUPONT-DUFEUTRELLE Christine, suppléante	
BOLLI Nadine, titulaire / SCHWARTZ Christine, suppléante	Bolli
BUHL Denise, titulaire / HEID Philippe, suppléant	Bull
DEICHTMANN, titulaire / SCHWARTZ Martine, suppléante	#
DUDET Franck, titulaire / DURR Christian, suppléant	
FREMIOT Gilles, titulaire / BERINGER François, suppléant	
FREUDENBERGER Jean-Marie, titulaire / KREBER Stéphanie, suppléante	
GREILSAMMER Gérard, titulaire / SCHILDKNECHT Jean-Luc, suppléant	
GUTH Maurice, titulaire / AGUDO-PEREZ Francine, suppléante	
HABIG Michel, titulaire / GASSMANN Vincent, suppléant	
JACQUEY Guy, titulaire / SCHMITT Dominique, suppléant	
JULIEN Jean-Paul, titulaire / HESTIN Noëlle, suppléante	Julien
JUNG Marc, titulaire / PELTIER Jean-Pierre, suppléant	
MARTIN Monique, titulaire / LALLEMAND Nathalie, suppléante	M. J. Lallemand
MULLER Lucien, titulaire / BRENDER Claude, suppléant	
NICOLAS Thierry, titulaire / QUIN Paul, suppléant	
NICOLE Serge, titulaire / BEZARD Anne, suppléante	
ROTOLO Marcello, titulaire / HORNY François, suppléant	
SAUTIVET Thierry, titulaire / RICHARD Loïc, suppléant	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

SCHIELIN Jean-Claude / GRIENENBERGER Christian, suppléant	
SCHMIDIGER Pascale / SCHNEIDER Elisabeth, suppléante	
SCHULLER Jean-Marc, titulaire / MEHLEN Josiane, suppléante	
SENGELEN-CHIODETTI Michèle, titulaire / ANGST Rémy, suppléant	
SENGLER-WALTZ Véronique, titulaire / SORROLDONI Gilbert, suppléant	
SPRINGINSFELD Dominique, titulaire / MEYER Véronique, suppléante	
TURRI Pascal, titulaire / Michel GLESS, suppléant	
VIOLA Antoine, titulaire / ROUDAIRE Joël, suppléant	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Budget Primitif 2026 a été élaboré en tenant compte du Compte Financier Unique 2025. Il s'élève à 17 201 762,77 euros.

En ce qui concerne l'équilibre du Budget, il y a lieu de noter que certaines dépenses seront couvertes par l'excédent du Compte Financier Unique 2025, affecté au Budget Primitif 2026.

Afin de compléter l'information du Conseil, le Budget 2026 intègre, pour ce qui le concerne, les observations figurant dans le point relatif au Compte Financier Unique 2025.

Le Budget 2026 intégrant les reports, s'équilibre en dépenses et en recettes. Il est proposé de l'arrêter à :

Dépenses de fonctionnement	16 446 168,07
Dépenses d'investissement	755 594,70
Total des dépenses	<u>17 201 762,77</u>
Recettes de fonctionnement	16 446 168,07
Recettes d'investissement	755 594,70
Total des recettes	<u>17 201 762,77</u>

Le détail du Budget Primitif 2026 est présenté en annexe.

Le Conseil adopte le budget primitif à l'unanimité.

Point 3 : Décisions financières

d. Schéma comptabilité analytique

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le schéma de la comptabilité analytique retrace de manière synthétique l'ensemble du processus de collecte, de ventilation et de consolidation des données nécessaires au calcul des coûts par missions du CDG 68 et au renseignement des indicateurs financiers.

1. Collecte des données de temps de travail

- Saisie par services des temps de travail hebdomadaire par mission dans un fichier dédié (« *R/Temps de travail/mois m.xls* ») : saisie par agent/ETP du pourcentage de temps de travail hebdomadaire consacré à chaque mission puis calcul du total mensuel par agent par mission.

2. Ventilation analytique mensuelle

- Reprise des données temps de travail dans un fichier d'analyse analytique mensuelle (« *Comptabilité analytique/Année N/ventilation mois m.xls* ») ;
- Ventilation des ETP (équivalents temps plein) par mission (clé ETP) ;
- Ventilation des charges de personnels par mission en fonction des ETP ;

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 24 mars 2026 Page : 2026/ 42
---	---

- Ventilation de la surface des locaux par mission en fonction des ETP (clé m²) ;
- Ventilation des charges générales selon clé ETP + clé m².

3. Tableau analytique

- À partir des réalisations budgétaires, le tableau analytique centralise la ventilation des charges directes et des recettes par mission et par service et par an ;
- Le tableau inclut la répartition services généraux selon les ETP moyens/an.

4. Synthèse annuelle

- À partir du tableau analytique, présentation de la ventilation des recettes et dépenses par mission ;
- La synthèse distingue la présentation des résultats en incluant ou non les rémunérations des missions temporaires et leurs remboursements.

Le Conseil prend acte.

Point 3 : Décisions financières

- e. Rapport développement durable

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le rapport de développement durable joint en annexe du présent point est présenté au Conseil.

Point 4 : Taux de cotisation des collectivités non affiliées au titre de l'article 452-39 du CGFP

- a) Collectivités non affiliées adhérentes au titre de l'article 452-39 du CGFP (ex IV de l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le calcul du coût des missions entrant dans le champ des missions auxquelles les collectivités non affiliées ont adhéré au titre de l'article 452-39 du CGFP (ex IV de l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) a été effectué au titre de l'exercice écoulé.

Un tableau joint en annexe présente le détail de ces éléments.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'arrêter le taux suivant :



Rapport Développement Durable

SOMMAIRE

Le mot du Président	4
Le Cadre Règlementaire	4
L'environnement du CDG 68	5
A. Les missions.....	5
B. Les effectifs	5
C. Le siège du CDG 68	5
D. La maintenance du site du CDG 68.....	6
1. Un bâtiment principal	6
2. Des services support	7
a. Un Service Moyens Généraux en charge de la maintenance de l'ensemble des installations en lien avec le bâtiment et son fonctionnement.	7
b. Un Service Moyens Numériques et Informatiques en charge de l'ensemble de l'infrastructure matérielle et logicielle.	7
AXE 1 – La lutte contre le changement climatique.....	8
A. Accélérer la transition énergétique.....	9
1. Rationalisation des consommations en Gaz.....	9
a. Statistiques consommations GAZ 2020-2023 en kWh	9
b. Actions en cours.....	10
2. Rationalisation des consommations en électricité.....	11
a. Statistiques consommations électricité 2020-2023 en kWh.....	11
b. Actions en cours.....	11
c. Rationalisation des consommations en carburant.....	12
d. Le numérique vert	13
B. Dispositifs de mobilité durables : des agents co-responsables	14
1. Transports collectifs	14
2. Rationalisation des déplacements professionnels	14
AXE 1 -Comment aller plus loin ?.....	15
AXE 2 : La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources	16
A. Traitements divers	17
1. Déchets courants	17
2. Tris spécifiques.....	17
a. Traitement du papier/carton	17
b. Traitement des consommables usagés.....	17
3. Produits d'entretien écoresponsables.....	17
a. Nettoyage vitres.....	17
4. Impressions mutualisées	18
5. Rationalisation du papier	18
AXE 2 – Comment aller plus loin ?.....	19
AXE 3 : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.....	20
A. Un rôle déterminant en matière d'Emploi Territorial	21
B. Un rôle fort en matière de santé et de sécurité au travail	22
C. Des accompagnements plus spécifiques.....	22
AXE 3 – Comment aller plus loin ?.....	23
AXE 4 : L'épanouissement de tous les êtres humains.....	24
A. L'accessibilité et l'accueil.....	25
1. L'accessibilité à l'information.....	25

a.	Accessibilité du site web.....	25
2.	Des actions ciblées	26
a.	L'accompagnement des lauréats de concours	26
b.	La santé et la prévoyance.....	26
c.	La valorisation de la formation individuelle	26
d.	Le développement du télétravail	26
3.	L'accueil	27
	AXE 4 – Comment aller plus loin ?	28
	AXE 5 : La dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables	29
A.	La commande publique.....	30
	AXE 5 – Comment aller plus loin ?	31

Le mot du Président

Texte Président :

Ce Rapport revêt un caractère obligatoire pour le CDG 68 en lien avec la nomenclature budgétaire et comptable M57. Ce document s'intéresse au fonctionnement de l'établissement, aux politiques qu'il mène dans son périmètre et aux orientations et programmes de nature à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces objectifs répondent à chacune des cinq finalités posées par l'Organisation des Nations Unies à savoir :

➡ **La lutte contre le changement climatique (AXE 1)**

➡ **La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources (AXE 2)**

➡ **La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations (AXE 3)** ➡

L'épanouissement de tous les êtres humains (AXE 4)

➡ **La dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables (AXE 5).**

Le présent rapport s'attache à décliner les mesures directement liées aux domaines de compétences et aux moyens de fonctionnement du CDG 68 ainsi qu'à ses capacités d'évolution et d'innovation et à ses moyens de fonctionnement.

Il permet ainsi de mettre en perspective des objectifs par des évolutions dans ce domaine.

Le Cadre Règlementaire

Le CDG 68 a décidé par délibération N° 05_20230117 en date du 17 janvier 2023, d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57, à compter du 1er janvier 2023.

Ce changement impose à l'établissement la réalisation d'un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable qui doit être présenté, en amont du Débat d'Orientations Budgétaires, à l'Assemblée Délibérante comme stipulé à l'article L.5217-10-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'environnement du CDG 68

A. Les missions

Les missions proposées par le CDG 68 sont disponibles sur le site Internet www.cdg68.fr. Elles sont également retranscrites dans des bilans d'activités annuels.

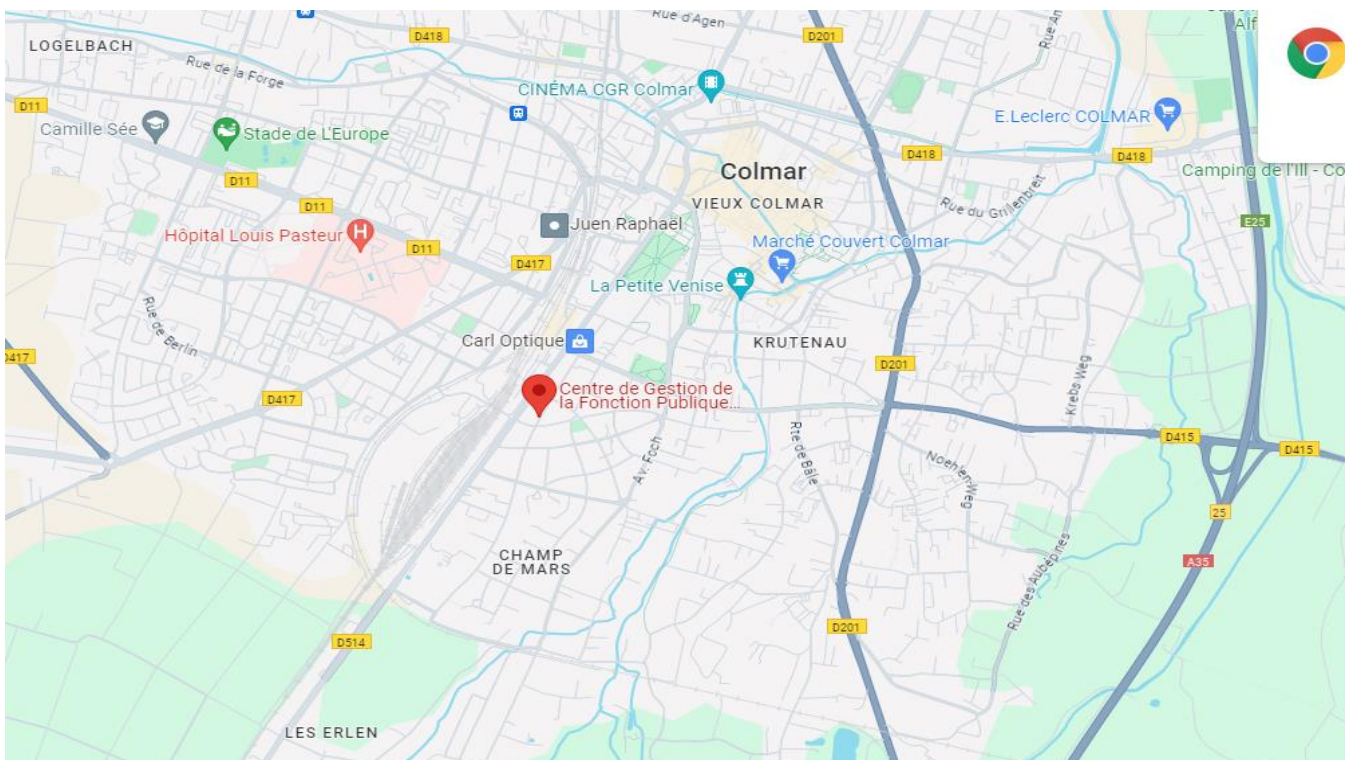
B. Les effectifs

2025
47 agents

C. Le siège du CDG 68 au sein du quartier sud de Colmar

Le CDG 68 est propriétaire d'un bâtiment situé à COLMAR (68 000) et abrite l'ensemble de ses services en charge de ses missions.

Le site se situe à proximité de la gare de Colmar.



D. La maintenance du site du CDG 68

1. Le bâtiment

Le CDG 68 est installé pour une partie de ses services dans deux maisons mitoyennes et une annexe reliée par une passerelle. Depuis le début de l'année 2023, un projet de transformation et de rénovation est en cours pour permettre à terme d'accueillir l'ensemble des services et de mettre en place de nouveaux appareils de chauffage et de climatisation



La superficie totale du bâtiment et de son annexe représente 1 200 m². L'annexe qui comporte deux niveaux est située dans la cour arrière. Celle-ci est reliée par une passerelle à partir du 1^{er} étage du bâtiment principal

2. Les services supports

a. Le service Finances a en charge de la maintenance de l'ensemble des installations en lien avec le bâtiment et son fonctionnement.

Cette maintenance, tous domaines confondus, est opérée via des contrats d'entretien et de maintenance permettant sur l'ensemble du bouquet d'équipements en place, de maintenir en continu un suivi des installations.

Ainsi et en collaboration avec les prestataires extérieurs, au fait de l'état de l'art dans les différents domaines, des actions préventives et/ou curatives sont régulièrement réalisées sur les installations.

Les évolutions techniques sont également régulièrement étudiées. Leurs mises en œuvre peuvent alors être définies et budgétairement proposées. Des actions menées au quotidien et en continu par les différents acteurs permettent de :

- limiter des vétustés précoces,
- limiter des pannes majeures du fait d'un mauvais entretien,
- maintenir un état de fonctionnement correct.

b. Le Service Informatique a en charge de l'ensemble de l'infrastructure matérielle et logicielle.

Le développement des moyens numériques et informatiques et des problématiques induites (sécurité, préservation des données, etc.) est au cœur du déploiement des missions au service de l'administration de l'établissement et des collectivités ayant accès aux différents logiciels en ligne proposés par le CDG 68.

Comme dans toutes les structures territoriales, ce service a connu une évolution très importante et indispensable induite par le développement de la dématérialisation souhaitée par l'Etat, d'une part, et le maintien de l'activité lors de la crise sanitaire avec la mise en place d'équipements de travail à distance, d'autre part.



AXE1

La lutte contre le changement climatique

ETAT DES LIEUX

AXE 1 – La lutte contre le changement climatique

A. Accélérer la transition énergétique

Le CDG 68 est doté :

- d'un système de chauffage au GAZ,
- d'un système de rafraîchissement,
- de thermostats de régulation individuels dans l'ensemble des bureaux.

L'ensemble de ces équipements est régulé par une GTC (Gestion Technique Centralisée) mise en place lors de la rénovation du bâtiment.

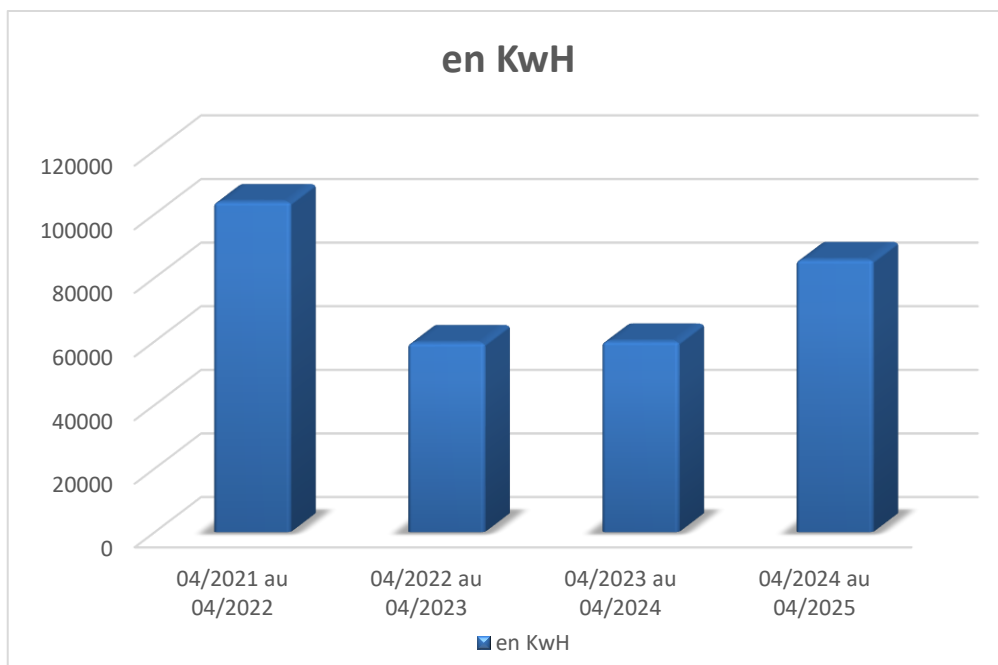
La GTC permet de piloter à distance des mesures et paramètres :

- en matière de températures,
- en matière d'horodatages,
- en rapportant toute anomalie.

Par ailleurs, les zones de circulations, les sanitaires et certaines parties communes sont dotées de détecteurs de présence qui ont été installés à la suite de travaux de rénovation.

1. Rationalisation des consommations en Gaz

a. Statistiques consommations GAZ 2020-2023 en kWh



b. Actions en cours de réflexion

- Adaptation des températures

Le Plan de Sobriété Énergétique présenté par le Gouvernement le 6 octobre 2022, apporte un caractère d'urgence inédit à la rationalisation des consommations.

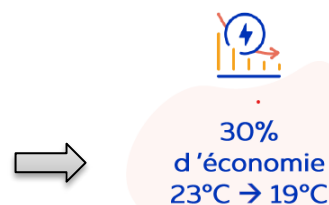
C'est donc dans un contexte contraint et directement lié au coût de l'énergie, que le CDG 68 peut mettre en place dès l'automne 2025, des premiers leviers permettant de réduire les consommations.

Adaptation de la date de début de la période de chauffe (démarrage du chauffage) aux conditions climatiques

Abaissement à 18°C lorsque le dispositif national « Ecowatt » est signalé « rouge »*

Adaptation des consignes de chauffe en périodes de non-occupation

Réduction de certaines zones de chauffe (locaux de stockage, locaux archives)



* Indicateur de référence du niveau de tension sur le système électrique.

Ecowatt vert : Situation stable sur le réseau électrique. La consommation est raisonnable.

Ecowatt orange : Situation tendue sur le réseau électrique. Il est recommandé de diminuer ses consommations d'électricité pour éviter de passer à une situation très tendue.

Ecowatt rouge : Situation très tendue sur le réseau électrique. Des coupures sont à prévoir.

Nécessité urgente de réduire ses consommations d'électricité.

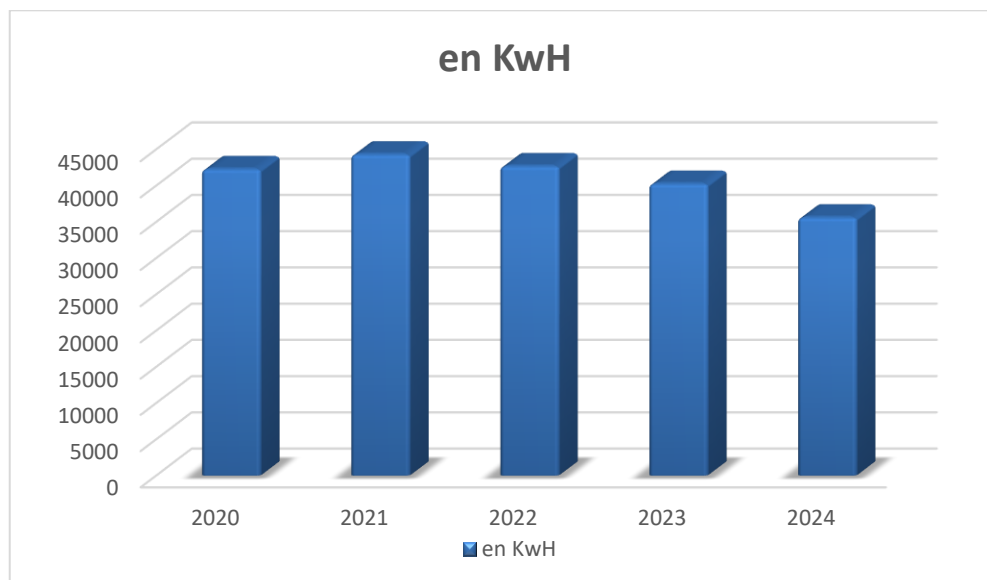
Une communication aux agents a été réalisée.

Elle a été complétée par des points de vigilance impliquant chaque agent :

- veiller à la bonne gestion de la thermie des locaux (ouverture des fenêtres/ aérations, etc.),
- veiller au maintien de la fermeture des portes donnant sur l'extérieur,
- veiller à la fermeture de tous les volets ou persiennes le soir,
- respecter l'interdiction d'utilisation de toute mesure de contournement (chauffage d'appoint notamment).

2. Rationalisation des consommations en électricité

a. Statistiques consommations électricité 2020-2024 en kWh



b. Actions en cours de réflexion

- Achat d'énergie renouvelable

Actuellement, le CDG 68 bénéficie d'un contrat avec la société anonyme d'économie mixte (VIALIS) pour la fourniture et l'acheminement en électricité. En tant qu'entreprise locale de distribution conserve la gestion des réseaux.



Par ailleurs, un accompagnement au suivi des consommations pourra être opéré sur l'année 2025 par un expert afin d'identifier toute piste de réduction.

- Déploiement de luminaires LED

Dans le cadre des travaux de rénovation, l'ensemble des bureaux sera équipé de luminaires LED. Chaque bureau équipé a été doté d'un régulateur d'intensité.

Depuis 2025 le site est équipé dans sa totalité de luminaires de type LED




16 kWh/m²/an
Tube néon


8 kWh/m²/an
LED

- Mise hors tension selon possibilité des équipements techniques spécifiques.

Une communication aux agents a été réalisée. Il est ainsi demandé aux agents de veiller à l'extinction des

bureaux dès qu'ils ne sont pas occupés, à l'extinction des salles de réunion à la fin de leur utilisation, à l'extinction ou au débranchement des équipements accessibles depuis le poste de travail et des salles de réunion après utilisation.

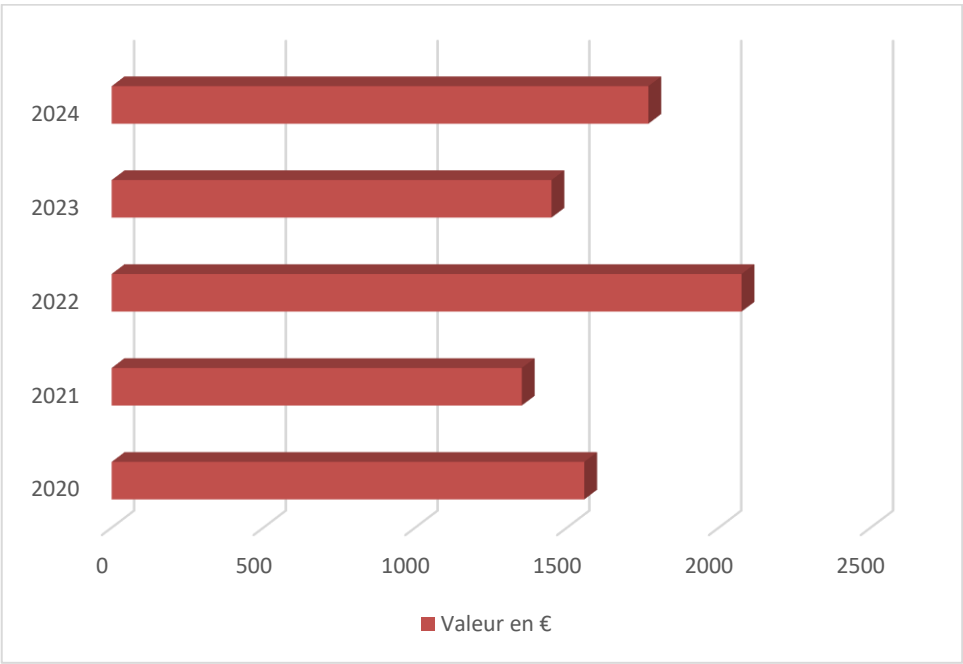
c. Rationalisation des consommations en carburant

Le CDG 68 est propriétaire d'un parc de 4 véhicules.

Motorisation	Année d'acquisition
1 véhicule essence	2016
1 véhicule essence	2014
1 véhicule essence	2013
1 véhicule diesel	2010

L'ensemble des véhicules est mis à la réservation et à disposition des agents du CDG 68 dans le cadre de déplacements professionnels. Un entretien des véhicules est réalisé de façon régulière auprès des concessionnaires par le secrétariat en charge du suivi du parc automobile.

Statistiques consommations 2020-2024

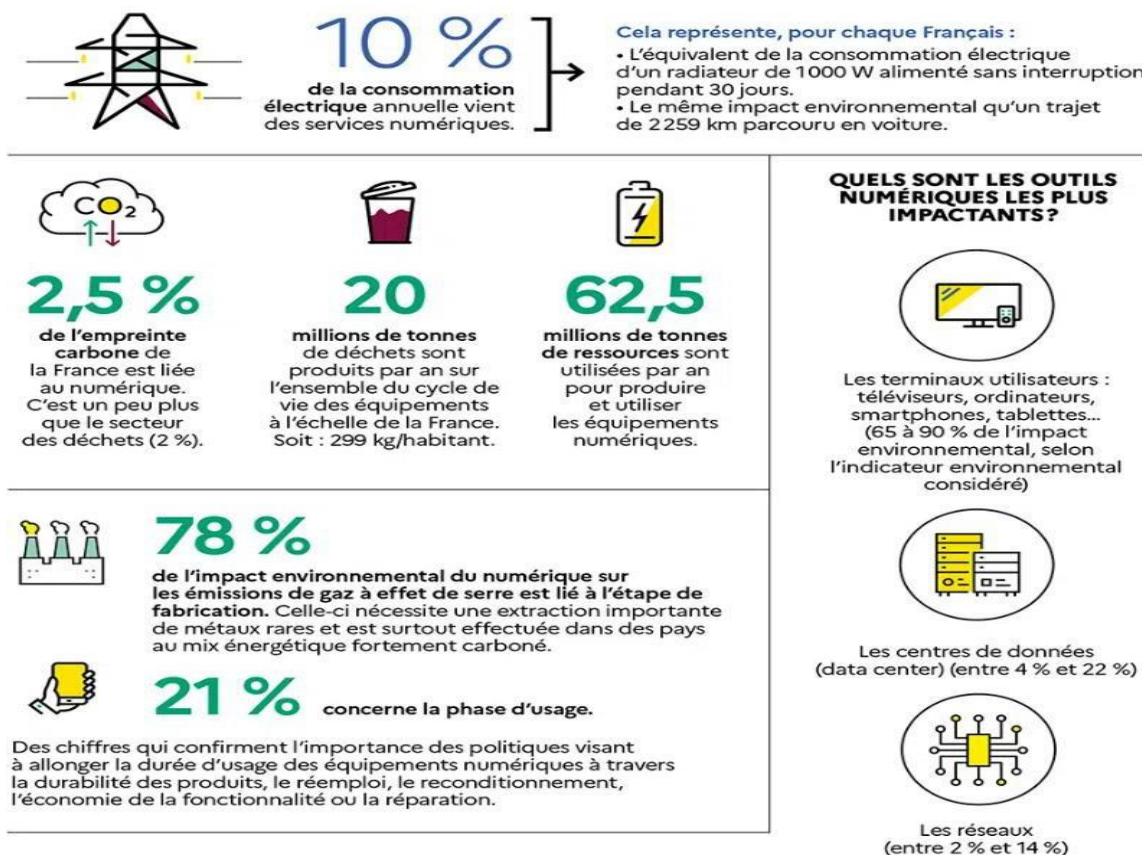


d. Le numérique vert

Le CDG 68 s'implique dans un numérique responsable par :

- Un allongement de la durée de vie du parc informatique grâce à un ajustement des équipements au plus près du besoin, une réaffectation de matériels en interne, la dotation en protections d'équipements mobiles, en favorisant la réparation,
- Des paramétrages par défaut pour l'activation de la mise en veille des équipements, des modes d'impression ou de résolution de numérisation, l'automatisation des sauvegardes,
- Une politique d'achat intégrant un volet « protection de l'environnement » (ex : dernier achat de PC portable composés de matériaux recyclés et livrés dans un emballage durable),
- Une rationalisation des moyens d'impression avec essentiellement l'utilisation de photocopieurs multifonctions et la mise en place de processus dématérialisés (parapheur électronique, etc.) qui permettent une réduction des impressions et donc de la consommation de papier et autres consommables liés,
- Une réduction des impacts liés à la messagerie par la limitation des tailles des pièces jointes et des tailles des boîtes aux lettres, la mise en place d'alternatives aux mails : téléphone, messagerie instantanée, répertoire partagé, etc.,
- Une rationalisation des serveurs par la virtualisation,
- La collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques par des éco-organismes agréés par l'Etat.

Référence ADEME/ARCEP



B. Dispositif de mobilité durable : des agents co-responsables

1. Les transports collectifs

Le CDG 68 verse aux agents concernés, la participation de l'employeur aux abonnements en transports collectifs. La proximité de la gare de Colmar situé à 400 m du CDG 68 permet à de nombreux agents (9 agents) soit 20% de l'effectif de bénéficier de ce mode de transport.

2. Rationalisation des déplacements professionnels

Des regroupements sont opérés autant que possible dans l'utilisation des véhicules de service lors des déplacements en mission, ainsi que l'utilisations des transports en commun quand cela est possible.

Le développement de la visioconférence participe fortement à la diminution des déplacements pour des réunions nationales ou régionales ainsi que pour les formations.

Le développement du télétravail depuis la fin de la crise COVID est mis en œuvre au CDG 68 depuis le 1^{er} avril 2021. Celui-ci s'inscrit également dans une démarche de rationalisation des déplacements.

AXE 1 – La lutte contre le changement climatique

Comment aller plus loin ?



- ▶ En réalisant un audit technique et thermique afin de réaliser des réductions de consommation (fait en partie via les travaux)
- ▶ En sensibilisant les agents, utilisateurs avec des guides de bonnes pratiques
- ▶ En étudiant l'évolution du parc de véhicules vers du véhicule électrique ou hybride
- ▶ Mise en place de covoiturage
- ▶ En proposant des formations à l'éco conduite
- ▶ En limitant la vitesse sur autoroute et/ou périphériques lors de l'utilisation des véhicules de service (mesure de sobriété demandée aux agents de l'Etat)

**AXE 2 - La préservation de la biodiversité,
des milieux, des ressources**

ETAT DES LIEUX

AXE 2 : La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources

A. Traitements divers

1. Déchets courants

La Communauté d'Agglomération de COLMAR est en charge du ramassage et du traitement des ordures ménagères et déchets de type « carton/papier » sur le territoire selon un principe de passage à la semaine (1 fois pour les déchets résiduels et 1 fois pour le carton-papier).

Plusieurs dispositifs de récupération sont ainsi proposés :

- container spécifique destiné aux déchets résiduels,
- container spécifique destiné aux déchets de type « carton/papier ».

2. Tris spécifiques

Le CDG 68 bénéficie à proximité d'un centre de recyclage qui est spécialisé dans le traitement des déchets. Les déchets sont stockés de manière transitoire avant d'être collectés et valorisés dans des filières adaptées ou éliminés dans les installations destinées à les recevoir. Ceci afin de répondre notamment à l'obligation de tri, de traitement, de recyclage et de valorisation de déchets stipulée dans la Loi dite « des cinq flux » obligeant les collectivités à traiter spécifiquement les déchets suivants : papier/carton, métal, verre, bois, plastique.

a. Traitement du papier/carton

Des bacs de récupération du papier sont à disposition dans chaque bureau, aux espaces copieurs et la collecte quotidienne est assurée par la femme de ménage. Le traitement de documents type archives est opéré par incinération avec respect des règles de confidentialité par une société spécialisée.

b. Traitement consommables usagés

Les cartouches de toner sont déposées dans un bac au niveau du bureau informatique. Le prestataire effectue les opérations de collecte et de valorisation des consommables usagés

3. Produits d'entretien écoresponsables

Les choix de certains produits utilisés pour le nettoyage du bâtiment prennent en compte l'impact environnemental.

a. Nettoyage vitres

L'ensemble des vitrages est nettoyé à périodicité adaptée. Le CDG 68 fait appel à une société utilisant des produits de nettoyage efficaces et dans la majorité d'origine naturelle et/ou Ecocert.

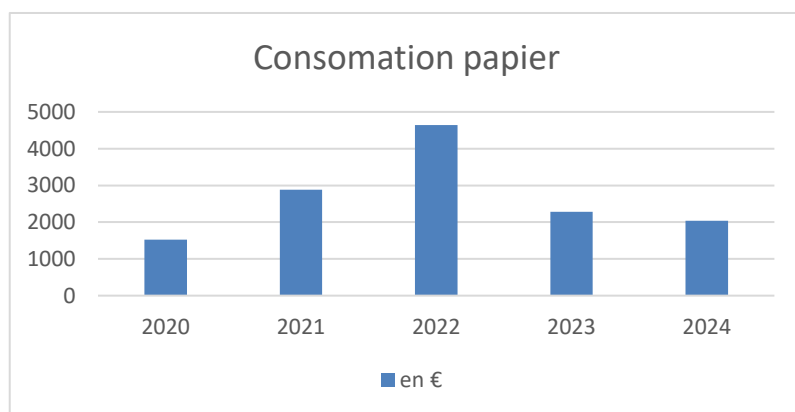
4. Impressions mutualisées

Une rationalisation de l'ensemble des outils d'impression a été opérée dans le bâtiment dès 2016. Cette demande s'est traduite par :

- La suppression de 90% des imprimantes alors déployées quasi-individuellement,
- La mutualisation des outils d'impression avec la mise en place de copieurs multifonctions positionnés par secteurs avec impressions déportées et sécurisées,
- Le suivi de l'utilisation des copies couleurs.

5. Rationalisation du papier

La rationalisation des moyens d'impression associée au déploiement de processus dématérialisés (notamment le parapheur électronique, transmission des délibérations via ACT) se traduisent par une réduction progressive des impressions et donc du papier et autres consommables.



AXE 2 – La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources

Comment aller plus loin ?



- ▶ **En rationalisant les consommations en eau potable : révision des systèmes de chasse d'eau, mise en place de réducteurs automatiques sur la robinetterie**
- ▶ **Mise en place de service permettant la réduction des impressions et développement des procédures dématérialisées (service mise à disposition avec logiciel en ligne net.replacement – effectif depuis janvier 2024)**
- ▶ **En poursuivant la mise en œuvre des dispositifs instaurés par la Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (Loi AGECE) et des déchets associés en matière :**
 - **De gestion des produits générateurs de déchets,**
 - **De recyclage des emballages plastiques,**
 - **Des exclusions au maximum de produits plastiques à usage unique**
- ▶ **En analysant les types de produits d'entretien utilisés actuellement afin de proposer des solutions plus eco-responsables**



AXE3

La cohésion sociale
et la solidarité entre les territoires
et les générations

ETAT DES LIEUX

AXE 3 : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Même si le CDG 68 est contraint par le principe de spécialité qui le centre sur ses missions telles que prévues par les textes, il contribue à travers les mises en œuvre d'un certain nombre d'entre elles, à la valorisation de valeurs républicaines qui s'inscrivent dans la construction de la cohésion sociale et de la solidarité.

En outre, en veillant à préserver l'accessibilité de ses missions à toutes les collectivités et établissements publics dont les moyens financiers sont toujours plus limités, en maintenant des conditions tarifaires favorables et une dynamique de mutualisation, il agit en faveur de la solidarité des territoires.

Un certain nombre de missions s'inscrivent dans cette préoccupation.

A. Un rôle déterminant en matière d'emploi territorial

Le CDG 68 contribue à répondre aux besoins des territoires pour le maintien d'un service public de qualité pour :

- **L'organisation des concours,**
- **La promotion de la Fonction Publique Territoriale,**
- **L'accompagnement des structures dans le recrutement et la gestion des carrières,**
- **La constitution de viviers d'emplois, pour des métiers en transition,**
- **L'accompagnement au maintien dans l'emploi,**
- **La contribution au développement de l'apprentissage,**
- **Le soutien au fonctionnement continu des services publics (missions temporaires de remplaçants),**
- **Le développement de partenariats divers.**

Ces missions sont précisées dans le dossier « missions » disponible sur le site internet www.cdg68.fr.

B. Un rôle fort en matière de santé et de sécurité au travail

Au titre de ses missions complémentaires à caractère facultatif, le CDG 68 déploie les axes suivants :

- **La prévention des risques professionnels,**
- **L'amélioration des conditions de travail,**
- **Conseil en organisation et santé au travail.**

Par une dynamique transversale et une approche pluridisciplinaire, il concourt à un dialogue social constructif au sein des instances spécialisées sur ces questions et au maintien dans l'emploi.

Ces missions sont précisées dans le dossier « accueil – qui sommes-nous ? » disponible sur le site internet www.cdg68.fr

C. Des accompagnements plus spécifiques

- **Référent Déontologue,**



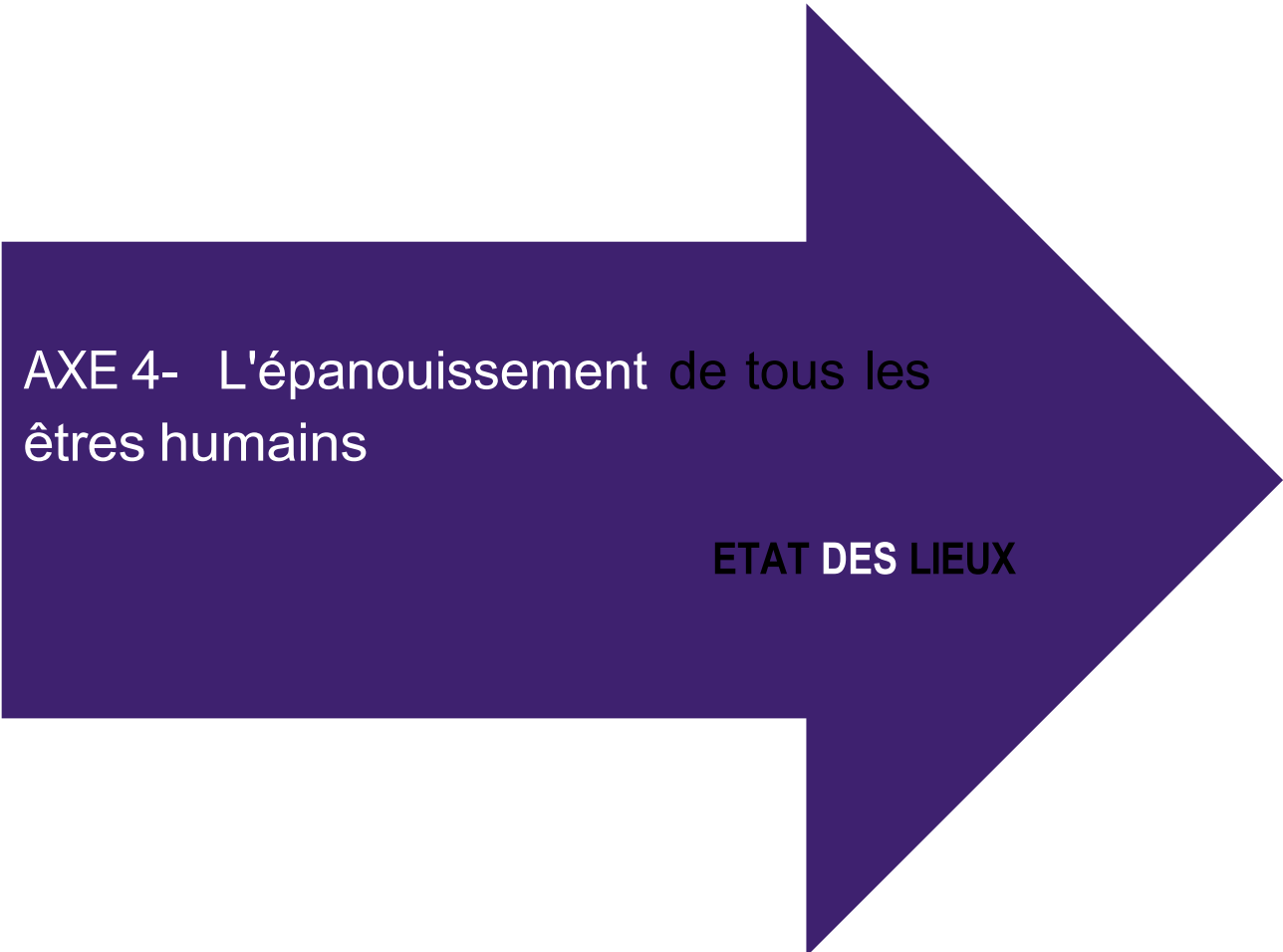
- **Mission Médiation,**
- **Dispositif de signalement des actes de violence et discrimination.**

AXE 3 – La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Comment aller plus loin ?



- ▶ **En continuant à favoriser la solidarité sur le territoire au travers de la mise en œuvre des missions et de leur accessibilité économique**
- ▶ **En répondant aux problématiques des emplois sous tension et accompagner les employeurs territoriaux**



AXE 4- L'épanouissement de tous les
êtres humains

ETAT DES LIEUX

AXE 4 : L'épanouissement de tous les êtres humains

À travers ses missions au service des collectivités et établissements public, le CDG 68 développe un certain nombre d'actions qui contribuent à l'épanouissement de tous les êtres humains.

A. L'accessibilité et l'accueil

Le CDG 68 agit pour l'accessibilité de tous par :

1. L'accessibilité à l'information :

le CDG 68 a mis en place plusieurs mesures pour garantir l'accessibilité à l'information, conformément aux exigences légales en matière d'accessibilité numérique et d'inclusion des personnes en situation de handicaps rendue obligatoire par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 – article 47 sur le handicap.



a. Accessibilité du site web

Le CDG 68 veille à rendre son site internet accessible aux personnes en situation de handicap, conformément au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), cela inclut :

- Personnaliser l'affichage du site selon ses besoins (grossissement des caractères)
- Naviguer avec des synthèses vocales

Un audit du site internet, intranet et de l'application MobilitÉS,

- Une déclaration d'accessibilité et un rapport général d'accessibilité pour chaque support,
- La rédaction du schéma pluriannuel de mise en accessibilité pour la période 2021-2023,
- La rédaction des plans d'actions 2021 et 2022, déclinaison annuelle du schéma pluriannuel,
- Un Plan de formation à destination du service communication et des contributeurs du site et de l'intranet du CDG 68,
- La désignation d'un référent « Accessibilité ».

Ce projet s'est traduit par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Renouvellement de la charte graphique du CDG 68 : élaboration de documents selon les recommandations d'accessibilité en vigueur,
- Application de bonnes pratiques d'écriture sur les supports de communication numérique,

2. Des actions ciblées

- Des aménagements spécifiques des épreuves de concours et d'examens sont mis en place pour les candidats qui ont la qualité de travailleurs handicapés :
 - aménagements d'horaires,
 - mise à disposition de mobiliers et/ou matériels informatiques spécifiques,
 - aménagement de salles.
- Des aménagements de postes de travail sont réalisés au sein du CDG 68 selon les préconisations du médecin de prévention,

- Des aménagements spécifiques des épreuves de concours et d'examens sont mis en place pour les candidats qui ont la qualité de travailleurs handicapés :

A. L'accompagnement des lauréats de concours

Le CDG 68 accompagne et suit les lauréats de concours pour favoriser l'accès à l'emploi et satisfaire les besoins des employeurs.

B. La santé et la prévoyance

La protection sociale complémentaire est une couverture sociale apportée aux agents publics qui vient en complément de celle prévue par le statut de la fonction publique et de celle de la sécurité sociale. Il s'agit d'un mécanisme d'assurance qui permet aux agents de faire face aux conséquences financières des risques « prévoyance » et/ou « santé ».

Des conventions de participation en santé et en prévoyance permettent aux employeurs territoriaux de mettre à disposition de leurs agents des couvertures adaptées.

C. La valorisation de la formation individuelle

Afin d'assurer ses missions auprès des collectivités de façon optimale, le CDG 68 favorise et programme des actions de formation qui garantissent son niveau d'expertise et qui contribuent à son développement dans ses domaines d'intervention.

D. Le développement du télétravail

Depuis mars 2020, en raison de la crise sanitaire le télétravail a été mis en œuvre progressivement au sein des services du CDG 68, parallèlement au déploiement du nouveau matériel informatique et de téléphonie. Un groupe projet a été constitué afin d'élaborer une charte du télétravail ainsi qu'une convention « télétravail » tripartite. Le télétravail a été adopté en mars 2021 après avis du comité technique.

3. L'accueil

- Le CDG 68 a initié en 2015 une démarche sur la qualité de l'accueil. Cette démarche appelée « ensemble pour un accueil de qualité » a permis de définir trois axes de travail :
 - 1 - accessibilité/ moyens matériels
 - 2 - communication/relations/moyens humains
 - 3 - mise en œuvre de la démarche (qualité/évaluation)

Le document final se traduit par la mise en place d'une charte sur laquelle le personnel du CDG 68 s'engage sur 4 domaines :

- 1 - l'accès à l'information
- 2 - l'accueil physique et téléphonique
- 3 - le traitement et le suivi des demandes
- 4 - l'évaluation et management de la politique qualité

Accueil et assistance spécifique

Le CDG 68 propose des aménagements pour les visiteurs en situation de handicap. Cela inclut l'accessibilité physique des locaux (rampe d'accès, ascenseurs adaptés, toilettes accessibles)

Une aide humaine peut-être fournie à ceux qui en ont besoin avec du personnel formé pour accueillir les personnes en situation de handicap

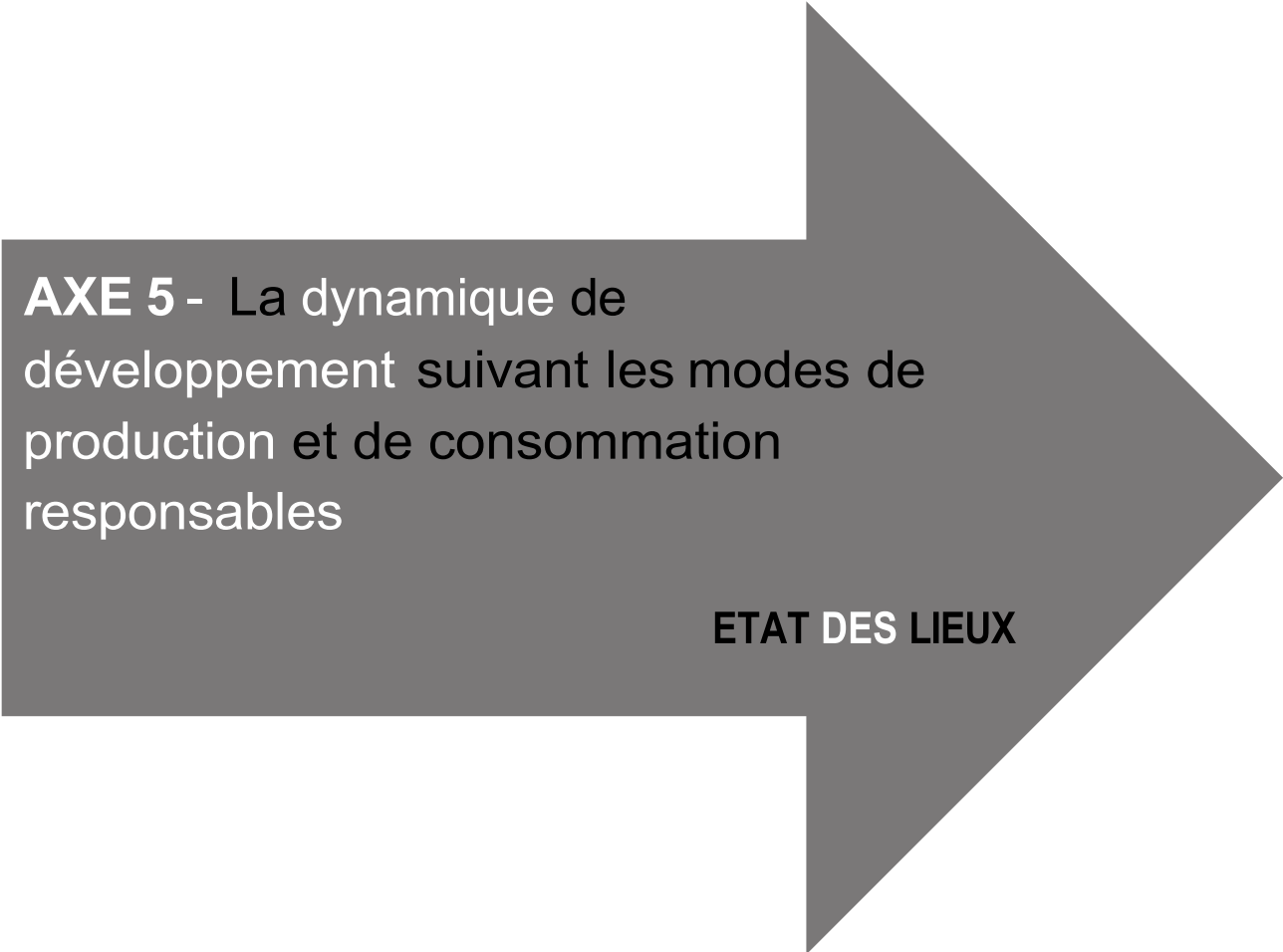
Le recours à des interprètes en langue des signes française (LSF) peut être mis en place pour les personnes malentendantes sur demande.

AXE 4 – L'épanouissement de tous les êtres humains

Comment aller plus loin ?



- ▶ **En continuant à renforcer la sensibilisation des employeurs à un accompagnement social de l'emploi**
- ▶ **En renforçant l'accessibilité des informations diffusées par le Centre de Gestion**
- ▶ **En poursuivant les actions et mesures qui contribuent à cet axe**



AXE 5 - La dynamique de
développement suivant les modes de
production et de consommation
responsables

ETAT DES LIEUX

AXE 5 : La dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables

A. La commande publique

La réglementation en matière de prise en compte de la transition écologique pour la commande publique connaît une évolution sans précédent. L'achat devient un des leviers principaux dans la poursuite des objectifs de développement durable dans toutes ses composantes qu'elles soient économiques, sociales et environnementales.

Une succession d'évolutions réglementaires apportées par les récentes Loi AGECE et Loi climat et résilience oblige les acheteurs publics à prendre en compte :

- L'achat « durable » : biens issus du réemploi ou composés de matériels recyclés, matériels d'occasion, etc.,
- La réduction de la consommation de plastique,
- La réduction de l'empreinte numérique,
- L'intégration de produits respectueux de l'environnement,
- L'intégration de matériaux « bio-sourcés » ou « bas carbone ».

Le CDG 68 prend en compte autant que possible ces nouvelles règles actuelles et à venir dans la définition des besoins et dans la définition des critères de sélection.

AXE 5 – La dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables

Comment ALLER plus loin ?



- ▶ **En mettant en œuvre des évolutions réglementaires en matière de Développement Durable dans l'ensemble de la chaîne de la commande publique et adaptation du formalisme juridique actuel :**
 - À terme, 100% des marchés devront inclure au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales des offres
 - La notion de prix unique tend à être remplacée par une notion plus large de « coût de cycle de vie »
 - Les objectifs de développement durable doivent être inclus dans les CCTP
 - Les marchés supérieurs au seuil européen devront inclure, sauf exceptions, des conditions d'exécution en matière sociale ou d'emploi, notamment en direction des personnes défavorisées.

- ▶ **En mettant en place un plan d'accompagnement des agents dans une démarche d'achat responsable**

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 24 mars 2026 Page : 2026/ 43
---	---

Taux 2025	Taux proposé pour 2026
0,085 %	0,085 %

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

Point 4 : Taux de cotisation des collectivités non affiliées au titre de l'article 452-39 du CGFP

b) Collectivités non affiliées conventionnées

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Au titre de l'année 2025, 6 saisines du Conseil médical ont été enregistrées au titre des collectivités non affiliées conventionnées.

Il est proposé d'arrêter le taux suivant :

Coût dossier 2025	Coût dossier proposé pour 2026
Comité médical	Conseil médical
350 euros	350 euros

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

Point 5 : Élection du Conseil d'Administration - Calendrier

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

L'élection du Conseil d'Administration est régie par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion.

• **Date de l'élection**

Les dates des opérations relatives à l'élection du Conseil d'Administration du Centre de Gestion sont fixées par le président du CDG. Elles ont lieu dans les 4 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Procédure d'élection		
Avril	Mai - Juin	30 juin 2026
Constitution de la commission électorale Publication des listes électorales	Dépôt des listes de candidats Envoi du matériel de vote aux électeurs Retour des bulletins et dépouillement	Installation du Conseil d'Administration

• Composition du Conseil d'Administration

Le nombre de siège composant le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin est déterminé comme suit :

Catégorie de représentant	Nombre de sièges	
Représentants des communes affiliées	En fonction de l'effectif total des fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant du Centre, affectés dans les communes en position d'activité, soit dans le Haut-Rhin : 5000 et + ↳ Nombre de sièges attribués aux communes ↳ Attribution d'un siège supplémentaire lorsque la population totale des communes affiliées est égale ou supérieure à 600 000 habitants (Haut-Rhin hors Colmar et Mulhouse : 598 790 au 1 ^{er} janvier 2026 (INSEE))	20
Représentants des établissements publics affiliés (ne répondant pas à la condition mentionnée ci-dessous)		0
Représentants des établissements publics ayant un effectif total de fonctionnaires titulaires et stagiaires égal ou supérieur à 1 000		3
TOTAL		23

(Article 8 D85-643)

Composition du collège spécifique des collectivités et des établissements publics qui, sans être affiliés, ont demandé à bénéficier des missions composant le socle (article 20-1)

Le nombre de sièges attribués à chaque catégorie de collectivité territoriale et pour l'ensemble des établissements publics ne peut être inférieur à deux ni supérieur à trois, dans les conditions suivantes :

- 1° Deux sièges lorsque l'effectif total de fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet de chaque catégorie de collectivité territoriale et de l'ensemble des établissements publics est inférieur à 4 000 ;
- 2° Trois sièges lorsque l'effectif total de fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet de chaque catégorie de collectivité territoriale et de l'ensemble des établissements publics est égal ou supérieur à 4 000.

Catégorie de représentant	Nombre de sièges	
Représentants des communes non affiliées : Ville de Colmar Ville de Mulhouse	1° Deux sièges lorsque l'effectif total de fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet de chaque catégorie de collectivité territoriale et de l'ensemble des établissements publics est inférieur à 4 000 ; 2° <i>Trois sièges lorsque l'effectif total de fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet de chaque catégorie de collectivité territoriale et de l'ensemble des établissements publics est égal ou supérieur à 4 000.</i>	2
Représentants des établissements non affiliés : Mulhouse Alsace Agglomération	1° Deux sièges lorsque l'effectif total de fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet de chaque catégorie de collectivité territoriale et de l'ensemble des établissements publics est inférieur à 4 000 ; 2° Trois sièges lorsque l'effectif total de fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet de chaque catégorie de collectivité territoriale et de l'ensemble des établissements publics est égal ou supérieur à 4 000.	2
TOTAL		4

NB : l'adhésion de la Région et la CeA s'effectue auprès du CDG 67.

Chaque titulaire a un suppléant.

- **Modalités de l'élection**

Collège des communes et établissements affiliés

Catégorie de représentant au Conseil d'Administration	Éligibles	Électeurs	Mode de scrutin	Nombre de voix
Représentants titulaires et suppléants des communes affiliées	Maires et conseillers municipaux des communes affiliées	Maires des communes affiliées	Scrutin de liste à la représentation proportionnelle d'après la règle de la plus forte moyenne	1 voix par fonctionnaire : - titulaire ou stagiaire à temps complet ou à temps non complet, - affecté à la commune et en position d'activité - le premier jour du 3^{ème} mois précédant la date du scrutin
Représentants titulaires et suppléants des établissements publics affiliés au Centre	Membres titulaires d'un mandat local des conseils d'administration de ces établissements	Présidents des établissements publics affiliés		

(Article 11 et 11-1 D85-643)

Le vote a lieu par correspondance.

Chaque électeur ne peut voter que pour une liste complète sans radiation ni adjonction de nom et sans modifier l'ordre de présentation des candidats. Il dispose d'une voix par fonctionnaire stagiaire ou titulaire affecté à la commune ou à l'établissement.

Chaque liste de candidats doit comporter deux fois plus de candidatures de représentants titulaires et suppléants que de sièges à pourvoir. Chaque candidature d'un représentant titulaire est assortie de celle d'un suppléant.

Les bulletins de vote sont recensés et dépouillés dans chaque département par une commission désignée par le président du Centre de Gestion.

Désignation des représentants du collège spécifique

Les sièges du collège spécifique sont attribués aux communes dans les conditions suivantes :

Les maires des communes notifient les désignations au président du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Communes (Colmar, Mulhouse)	Si 2 sièges : Lorsque le nombre des communes est égal au nombre de sièges à pourvoir, chacune d'entre elles procède à la désignation d'un représentant
Établissements publics (M2A)	Lorsqu'il n'y a qu'un seul établissement, celui-ci procède à la désignation de ses représentants en fonction du nombre de sièges à pourvoir

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 24 mars 2026 Page : 2026/ 46
---	---

- **Élection du Président et des Vice-présidents**

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres titulaires le Président du Centre de Gestion et de deux à quatre Vice-présidents.

Le Président du Centre est le Président du Conseil d'Administration.

Le Président et les Vice-présidents sont élus à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

- **Durée du mandat**

Le mandat des membres du Conseil d'Administration expire à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux. Le mandat se trouve prorogé jusqu'à l'installation des membres qui les remplacent.

Les fonctions de membre du Conseil d'Administration sont renouvelables.

Le Conseil prend acte de ces informations.

Point 6 : Élections professionnelles

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

La réglementation prévoit que les organisations syndicales soient consultées sur certains points relatifs aux élections professionnelles qui se dérouleront le 10 décembre prochain. Les organisations syndicales représentatives (CFDT, CFTC, CGT, FAFPT, FO, UNSA et SNDGCT) ont été conviées à cette consultation qui se tiendra le mardi 24 mars 2026, sous l'égide du Vice-Président du Centre de Gestion Monsieur Serge NICOLE.

- a) Fixation du nombre et désignation des membres des représentants des collectivités territoriales siégeant au Comité Social Territorial (CST)

L'effectif au 1^{er} janvier 2026 des agents remplissant les conditions pour être électeurs relevant du CST siégeant auprès du Centre de Gestion s'élève à 3 282 agents, dont 65 % de femmes et 35 % d'hommes. De ce fait, le CST doit comporter de 7 à 15 représentants.

Sous réserve de l'accord de la majorité des organisations, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de maintenir le nombre actuel de représentants siégeant au CST, soit 7 représentants titulaires du personnel.

Il est également proposé de maintenir la parité entre le collège des représentants du personnel et celui des représentants des collectivités. Dans ce cas, l'avis des représentants des collectivités sera recueilli lors de la consultation du CST.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 24 mars 2026 Page : 2026/ 47
---	---

L'avis du CST est rendu lorsqu'ont été recueillis, d'une part, l'avis du collège des représentants de la collectivité ou de l'établissement et, d'autre part, l'avis du collège des représentants du personnel.

Le CST sera donc composé de :

- 7 représentants titulaires du personnel et de 7 suppléants ;
- 7 représentants des collectivités territoriales et de 7 suppléants.

Le Conseil adopte les propositions à l'unanimité.

Point 6 : Élections professionnelles

- b) Organisation des élections des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) de catégories A, B et C

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Les élections professionnelles désignant les représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires des trois catégories hiérarchiques sont organisées par le Centre de Gestion pour l'ensemble des collectivités affiliées.

Le vote s'effectue soit par correspondance, soit à l'urne si l'effectif des électeurs d'une catégorie au sein d'une collectivité est au moins égal à 50 agents.

Toutefois, par dérogation, l'article R211-261 du CGFP prévoit la possibilité pour le Centre de Gestion de décider que tous les électeurs votent par correspondance. La décision est prise par délibération après consultation des organisations syndicales.

Les organisations syndicales concernées seront consultées sur cette modalité de scrutin. Il est à noter qu'elles ont toujours été favorables au vote par correspondance sur l'ensemble des scrutins précédents.

Sous réserve de l'accord de la majorité des organisations syndicales, il est proposé au Conseil d'Administration de retenir pour seul mode de scrutin le vote par correspondance pour les élections professionnelles en question.

Le Conseil adopte la proposition.

Point 6 : Élections professionnelles

- c) Organisation des élections des représentants du personnel de la Commission Consultative Paritaire (CCP)

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Les élections professionnelles désignant les représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire sont organisées par le Centre de Gestion pour l'ensemble des collectivités affiliées.

Le vote s'effectue soit par correspondance, soit à l'urne si l'effectif des électeurs d'une catégorie au sein d'une collectivité est au moins égal à 50 agents.

Toutefois, par dérogation, l'article R211-366 du CGFP prévoit la possibilité pour le Centre de Gestion de décider que tous les électeurs votent par correspondance. La décision est prise par délibération après consultation des organisations syndicales.

Les organisations syndicales concernées seront consultées sur cette modalité de scrutin. Il est à noter qu'elles ont toujours été favorables au vote par correspondance sur l'ensemble des scrutins précédents.

Sous réserve de l'accord de la majorité des organisations syndicales, il est proposé au Conseil d'Administration de retenir pour seul mode de scrutin le vote par correspondance pour les élections professionnelles en question.

Le Conseil adopte la proposition.

Point 7 : Présentation du Rapport Social Unique 2024

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le RSU s'inscrit dans la campagne pilotée par le Centre de Gestion auprès des collectivités du département.

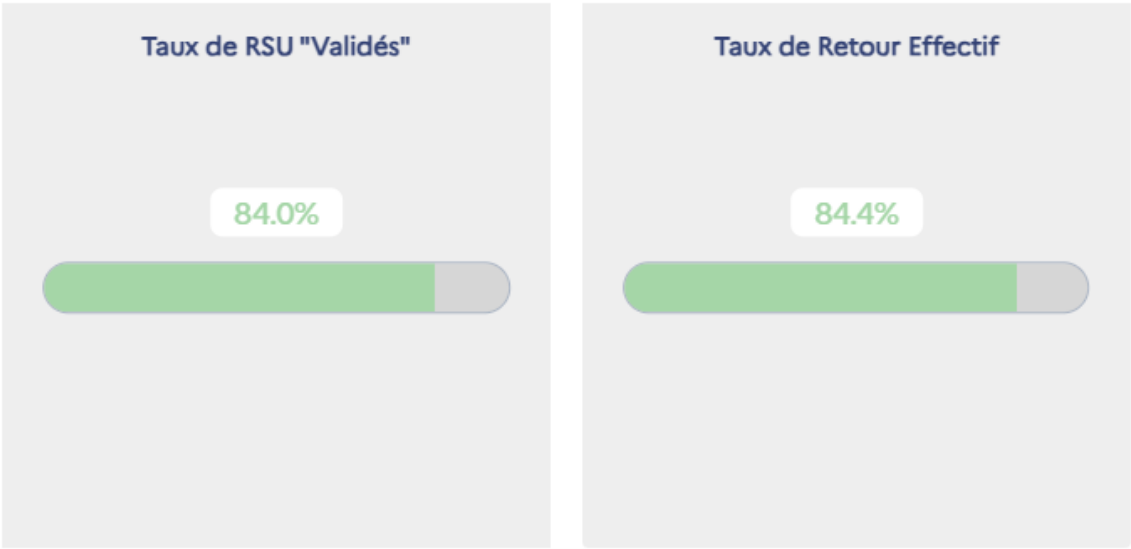
La campagne 2024 a débuté le 04/04/2025 avec la transmission d'un courrier conjoint du Président du Centre de Gestion et du préfet.

Une relance des collectivités qui n'ont pas saisi leur enquête a été effectuée les 27/06/2025 et 15/09/2025.

La campagne a été clôturée le 31/10/2025.

Suivi de la campagne (toutes collectivités, y compris collectivités non affiliées et collectivités de plus de 50 agents):





Mode de pré-remplissage

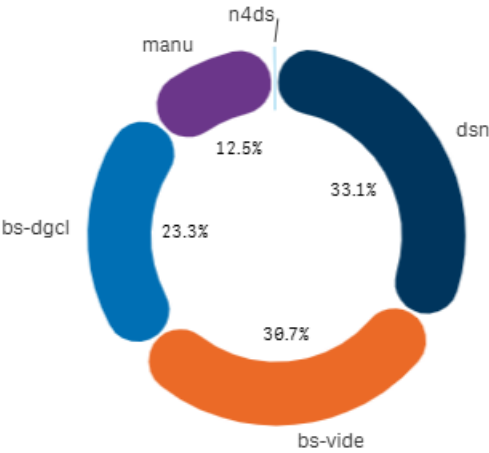


Tableau de bord campagne RSU 2024

Extrait du Procès-verbal du Comité Social Territorial du mardi 10 février 2026

Point 4 : Rapport Social Unique

Débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines

📄 Les pièces à consulter ou à télécharger ont été mises à la disposition des membres du Comité Social Territorial du Centre de Gestion à partir de la plateforme de téléchargement qui leur est réservée.

Monsieur Lucien MULLER laisse la parole à Madame Annick BRAESCH pour la présentation du point.

La base de données sociales mise à jour a été rendue accessible aux membres du Comité social Territorial le 06 janvier 2026 dans les conditions fixées par les articles R 232-6 à R 232-8 du CGFP, ainsi que les fiches repères du rapport social unique des années 2022, 2023 et 2024.

Le débat relatif à l'évolution des politiques des ressources humaines s'appuie sur le rapport social unique qui est présenté désormais tous les ans au Comité Social Territorial conformément à l'article R 253-9 du CGFP.

RAPPORT SOCIAL UNIQUE PORTANT SUR 2024

Rappel de l'objectif du RSU :

- base quantitative et qualitative pour les Lignes Directrices de Gestion
- obligation légale
- outil de dialogue social
- photographie des ressources humaines qui permet d'appréhender les différents aspects de la GPEEC.

Les procédures d'information des collectivités :

Le RSU s'inscrit dans la campagne pilotée par le Centre de Gestion auprès des collectivités du département.

La campagne de collecte des données de 2024 a débuté le 04 avril 2025 avec la transmission d'un courrier conjoint du Président du Centre de Gestion et du préfet. La communication a également été effectuée sur le site du Centre de Gestion.

Une relance des collectivités qui n'ont pas saisi leur enquête a été effectuée les 27 juin 2025 et 19 septembre 2025.

La campagne a été clôturée le 31 octobre 2025.

La présentation du RSU au Comité Social Territorial et aux assemblées délibérantes des collectivités :

Les données des collectivités de moins de 50 agents ont été agrégées et sont présentées sous forme de synthèses.

La synthèse (fiche repère) du RSU 2024 a été mise à la disposition des membres via le Cloud du CDG.

La présentation doit donner lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines.

L'avis du CST sera communiqué aux collectivités. Ensuite, les collectivités et établissements devront présenter le RSU à leur assemblée délibérante, en joignant l'avis du CST du Centre de Gestion.

Pour permettre une photographie de leur structure, elles pourront également joindre à ce document représentatif de l'ensemble des collectivités de moins de 50 agents, les synthèses relatives à leur collectivité.

Les éléments chiffrés de la campagne 2024

Le RSU s'inscrit dans la campagne pilotée par le Centre de Gestion auprès des collectivités du département.

	2022	2023	2024
Nombre de collectivités recensées		603	602
Nombre de collectivités affiliées au CST (y compris les RSU à vide)	547 soit un taux de retour de 82 %	502 soit un taux de retour de 83,25 %	499 soit un taux de retour de 83 %
Nombre de collectivités affiliées au CST ayant au moins un agent ayant répondu	330	347	329
Nombre d'agents	2 716	2 869	2 742
Dont : fonctionnaires	2 123	2 185	2 109
contractuels permanents	391	446	443
contractuels non permanents	202	238	190

Sur question de Madame Bénédicte VIROULET, Madame Annick BRAESCH indique que les « RSU » à vide sont ceux des collectivités n'employant aucun agent.

ÉVOLUTION DES DONNÉES RSU 2022 A 2024* DES COLLECTIVITÉS RELEVANT DU CST DU CDG

**La comparaison des indicateurs peut être établie uniquement sur les données traduites en % (la comparaison des effectifs en nombre n'est pas toujours significative dans la mesure où le taux de retour n'est pas le même).*

Les synthèses du RSU de 2022, 2023 ont également été mises à la disposition des membres via le Cloud du CDG.

Concernant l'évolution sur ces trois années, il est possible de formuler les observations suivantes :

Le taux de réponse des collectivités relevant du CST du CDG reste stable, en moyenne 83 %

Effectif : les proportions (part des fonctionnaires/contractuels permanents et non permanents) restent stables : en moyenne :

	Période 2021-2023	Période 2022-2024
Fonctionnaires	77 %	77 %
Contractuels	22 %	23 %
Contractuels permanents en CDI	37,85 %	34 %

La répartition des effectifs entre catégories et filières

	Période 2021-2023	Période 2022-2024
Catégorie C	78 %	77,66 %
Filière technique	47 %	46,33 %
adjoints techniques	35 %	34 %
Filière administrative	31,60 %	31,86 %

La part de la catégorie C représente l'effectif le plus important.

La filière technique est la plus représentée et dans la filière technique, c'est le cadre d'emplois des adjoints techniques qui est le plus important.

Le taux de féminisation des emplois permanents est de 64 % en 2022, 64 % en 2023, 65 % en 2024. Ce taux évolue faiblement et reste toujours très élevé.

Concernant le **temps de travail** des agents fonctionnaires, ils sont majoritairement employés à temps complet : 66 % en 2022 et 2023, 67 % en 2024.

L'âge moyen des agents travaillant au sein des collectivités de l'échantillon

	Période 2021-2023	Période 2022-2024
Fonctionnaires	47 ans	48,14 ans
Contractuels permanents	43,83 ans	43,89 ans

On note en 2024 que 47 % des agents ont 50 ans et plus (46 % en 2023), 30 % sont des femmes.

Les positions statutaires particulières permettant les échanges entre collectivités (mise à disposition) et entre administrations (détachement) sont légèrement toujours en hausse : 2,1 % en 2024, 0,8 % en 2023 et 0,6 % en 2022.

Mouvements de personnel

L'évolution de l'effectif en légère baisse : + 1,4 % contre + 1,6 % en 2023 et 1,7 % en 2022.

	Période 2021-2023	Période 2022-2024
Retraite	18,33 %	17,66 %
Fin de contrat	31,33 %	30,33 %
Démission	12%	11,33 %

5 agents sur 10 ne sont concernés ni par un avancement d'échelon, ni de grade, ni de promotion interne. On note une augmentation d'agents bénéficiant d'une promotion en 2024 : 3,98 % contre 2,88 % en 2023 et 2,31 % en 2022.

On note 3 **ruptures conventionnelles en 2024**, 3 également en 2023 contre 7 en 2022 ; 100 % à l'initiative des agents.

Concernant **les sanctions disciplinaires**, on constate une baisse des sanctions disciplinaires déclarées : En 2022 : 8. En 2023 : 7 et en 2024, elles sont au nombre de 3 pour l'échantillon représenté dont 2 du 3^{ème} groupe.

La part des charges de personnel dans les budgets de fonctionnement est en diminution pour 2024 : 32,44 %, contre 36,98 % en 2023 et 35,75 %, en 2022.

La **comparaison des rémunérations** (par statut et catégorie) montre des rémunérations plus importantes pour les catégories des agents titulaires que pour les agents contractuels, ce constat est constant sur les 3 dernières années.

	Rémunération moyenne 2022	Rémunération moyenne 2023	Rémunération moyenne 2024
contractuels	31 941	31 678	33 747
fonctionnaires	37 023	40 311	40 093

La part du régime indemnitaire dans la rémunération

La part du régime indemnitaire dans la rémunération	2022	2023	2024
fonctionnaires	17,58 %	18,96 %	20,12 %
contractuels permanents	8,39 %	12,18 %	14,67 %

La part du **régime indemnitaire** est toujours plus importante pour les titulaires et pour les emplois de la catégorie A.

En moyenne, 89 % des collectivités ont mis en place le RIFSEEP pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires contre 52 % pour les contractuels permanents.

En 2024, 53 % des collectivités maintiennent le régime indemnitaire en cas de congés maladie contre 59 % en 2023, 66 % en 2022 et 70 % en 2021.

Le pourcentage d'agents permanents ayant suivi au moins un jour de **formation** n'évolue pas : 31 % en 2024, 32 % en 2023, 33 % : 2022. En moyenne, on compte 1,3 jours de formation par agent et un budget médian de 1 428 euros.

On constate toujours une part plus importante de formations réalisées avec le CNFPT : 72 %.

Action sociale et protection sociale

Sur l'échantillon, 52 % des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire dont 22,7 % ont adhéré à la convention du Centre de Gestion.

Madame Bénédicte VIROULET demande comment s'explique la baisse du nombre de collectivités qui maintiennent le RIFSEEP en cas de congés maladie.

Madame Annick BRAESCH répond qu'il s'agit d'une politique RH différente et qu'il ne faut pas oublier que l'échantillon des collectivités qui répondent est différent d'une année à l'autre. Elle indique qu'il peut y avoir un report sur les contrats relatifs à la Protection Sociale Complémentaire avec maintien du régime indemnitaire.

Madame Bénédicte VIROULET, qui a échangé avec RELYENS sur ce point, pense que RELYENS s'appuie sur les délibérations des collectivités : si celles-ci ne maintiennent pas le régime indemnitaire en cas de congés maladie, RELYENS fait de même et ne verse pas le RIFSEEP. Elle trouve cela d'autant plus paradoxal que sur la même période, on constate moins d'absences.

Monsieur Mathieu ROECKEL indique que les élus veulent favoriser le présentisme. Il ajoute que de plus en plus de collectivités envisagent de ne maintenir le régime indemnitaire en cas de congés maladie que sur 15 jours ou un mois.

Sur question de Madame Patricia CANGEMI, Madame Annick BRAESCH précise que le chiffre de 3 ruptures conventionnelles est le retour de collectivités qui ont accepté la rupture conventionnelle et que le nombre de ruptures conventionnelles refusées n'est pas connu.

Madame Annick BRAESCH laisse la parole à Monsieur Franck MOUGEL pour les données en lien avec la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Zoom sur les indicateurs RPS suivis au niveau national par le Conseil commun de la fonction publique :

Le **taux de rotation** des agents diminue sur l'ensemble de la période de référence (13,5% en 2022, 11,5% en 2023 et 9,9% en 2024). On recense sur la période 2022-2024, 868 départs pour 913 arrivées.

Le **taux de visite sur demande au médecin du travail** diminue de 2022 (1,8) à 2023 (1,1) puis augmente en 2024 (2,2).

Le **nombre d'acte de violences** reste globalement stable sur la période 2022-2024 (de 4,4 actes pour 1000 agents permanents en 2022, 5 actes pour 1000 agents en 2023, 4,4 actes pour 1000 agents en 2024).

L'absentéisme pour raisons de santé diminue de manière constante sur la période 2022-2024 (15,9 jours d'arrêt/agent permanent en 2022 à 12,5 jours d'arrêt/agent permanent en 2024).

FOCUS RASSCT

Le nombre total d'accident augmente sur la période de référence 2022-2024 (51 accidents en 2022 à 56 accidents en 2024).

Accidents de trajet :

La part des accidents de trajet diminue légèrement par rapport aux accidents de service sur la période de référence (les accidents de trajet représentent en moyenne 8,97 % du nombre total d'accidents déclarés contre 10 % sur la période de référence précédente). Cette baisse est notamment due à une part faible des accidents de trajet sur l'année 2024.

Plus de 8 accidents sur 10 sont suivis d'un arrêt. La durée moyenne d'un arrêt est de 33 jours contre 52 sur la période de référence précédente. Les femmes sont impliquées quasiment dans 4 accidents sur 5 (78,6 %) et les agents impactés sont issus majoritairement de la catégorie C (85,7 %). Ce sont les agents de la filière technique qui sont le plus touchés.

Accidents de service :

Plus de trois accidents de service sur quatre sont suivis d'un arrêt de travail. Ils occasionnent un arrêt moyen de 55 jours (chiffres en diminution sur la période 2022-2024). Les hommes sont plus concernés (plus de 3 accidents sur 5 concernent un homme).

La catégorie C est la plus représentée dans les accidents de service (93,7 %) et ce chiffre est en constante augmentation sur cette période (2022 : 89,1 % à 96,2 % en 2024). 3 accidents de service sur 4 concernent la filière technique. La filière sociale arrive ensuite avec 8 % du nombre total d'accidents suivie des filières animation et administrative avec respectivement 6 % du nombre total d'accidents pour chacun de ces 2 filières.

Les activités du travail les plus accidentogènes sont :

	Période 2020-2022	Période 2021-2023	Période 2022-2024
Espaces verts	18,7 %	28,7 %	43,9 %
Entretien, nettoyage, rangement	32,7 %	22,8 %	15,2 %
Voirie-chantier (maintenance de la voirie)	10 %	16,4 %	14,2 %

Les sièges des lésions les plus touchés sont :

	Période 2020-2022	Période 2021-2023	Période 2022-2024
Membres supérieurs	37,3 %	44 %	46,2 %
Colonne vertébrale	9,5 %	17,5 %	17,7 %
Membres inférieurs	17,3 %	11,9 %	16,9 %

Les principaux éléments matériels liés aux accidents de travail sont :

	Période 2020-2022	Période 2021-2023	Période 2022-2024
Chutes de plain-pied	18,6 %	16,3 %	24,2 %
Objets ou personnes manipulés	19,3 %	15,6 %	21,7 %
Machines	3,8 %	5,6 %	19,7 %

NB : les chutes avec dénivellation sont en net recul (période 2020-2022 : 17,2 %, période 2021-2023 : 21,5%, période 2022-2024 : 10,1%).

Les principales natures des lésions liées aux accidents de travail sont :

	Période 2020-2022	Période 2021-2023	Période 2022-2024
Atteinte ostéoarticulaire et/ou musculaire	54,6 %	58,4 %	59,9 %
Fracture	20,2 %	12,5 %	9,4 %
Contusion, hématome	4 %	4,3 %	4,6 %

Maladies professionnelles :

Par maladie professionnelle déclarée, un agent est arrêté en moyenne 184 jours (6 mois d'arrêt) sur la période 2022-2024. Ce chiffre augmente puisque qu'il était de 176 jours sur la période 2021-2023 toutefois il reste identique à la période de référence 2020-2022. Les femmes sont plus exposées aux maladies professionnelles (72,2 %). Les agents réalisant des déclarations sont essentiellement de catégorie C (presque 8 agents sur 10 proviennent de cette catégorie). Les agents travaillent dans la filière technique (83 %) suivie de la filière culturelle (11 %).

Les principales activités engendrant une maladie professionnelle sont :

	Période 2020-2022	Période 2021-2023	Période 2022-2024
Entretien, nettoyage et rangement	44,6 %	60,1 %	66,2 %
Affaires culturelles	0 %	16,8 %	21,8 %
Travail administratif	26,5 %	13,8 %	2,7 %

Les principaux types de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues sur la période 2022-2024 sont :

- MP liés aux RPS : 86,8 % des jours d'arrêt ;
- MP57 C (poignet, main et doigt) : 6,6 % des jours d'arrêt ;
- MP 57 A (épaule) : 2,8 % des jours d'arrêts.

Concernant la gestion de l'inaptitude, on recense sur la période 2022-2024, 6 demandes de reclassements (2 demandes avaient été recensées sur la période 2021-2023).

Demandes ou décisions prises liées à une inaptitude

Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme

Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle

Mises en disponibilité d'office

Retraite pour invalidité

Licenciement pour inaptitude physique

Femmes Hommes

2

4

2

0

13

7

1

0

3

2

5

0

2

6

9

0

Les trois quarts des demandes de période de préparation au reclassement ont été acceptées par les agents.

En moyenne, 56 % des collectivités de moins de 50 agents disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels ou celui-ci est en cours d'élaboration. 14 % des collectivités déclarent avoir un plan de prévention des RPS ou en cours d'élaboration.

Sur l'échantillon de la période 2022-2024, la part des BOETH sur emplois permanents est de 2,6 % (il était de 3,2 % sur la période 2020-2022 et de 2,4 % sur la période 2021-2023).

Presque deux tiers des agents bénéficiant d'une RQTH sont des femmes. Ils occupent très majoritairement un poste en qualité de titulaire (85 %) et sont généralement issus de la catégorie C (79 %).

Madame Bénédicte VIROULET note que les dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés varient de 1 505 euros en 2023 à 20 589 euros en 2024. Elle demande si ce chiffre est dû à l'accompagnement du Centre de Gestion.

Madame Annick BRAESCH répond qu'il est difficile de donner des raisons sur un simple échantillon et qu'il suffit qu'une collectivité fasse un gros aménagement de poste pour que la dépense augmente.

Madame Bénédicte VIROULET constate également que les collectivités déclarent moins de registres de santé et de sécurité au travail que les années précédentes.

Monsieur Franck MOUGEL rappelle que là aussi, tout dépend des collectivités qui répondent d'une année à l'autre. Il ajoute que les registres obligatoires sont mis à disposition des collectivités par le Centre de Gestion, que chaque collectivité a été dotée de ces registres au moment de la création du service Prévention des risques professionnels. Lors de la campagne de réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels dans le cadre du groupement de commandes (214 collectivités adhérentes), un point avait été fait sur la présence de ces registres en collectivité et des rappels réguliers sont effectués lors des interventions du service Prévention des risques professionnels ; le chiffre indiqué lui paraît donc erroné.

La plupart des membres du Comité Social Territorial s'accordent à dire qu'il est fastidieux de répondre à toutes les questions de l'enquête, même si certains éléments peuvent être récupérés via la déclaration DSN.

Madame Annick BRAESCH rappelle que les données du RSU sont prévues réglementairement et qu'elles sont saisies dans une application nationale en lien avec la DGCL et qu'il n'est pas simple d'y apporter des modifications.

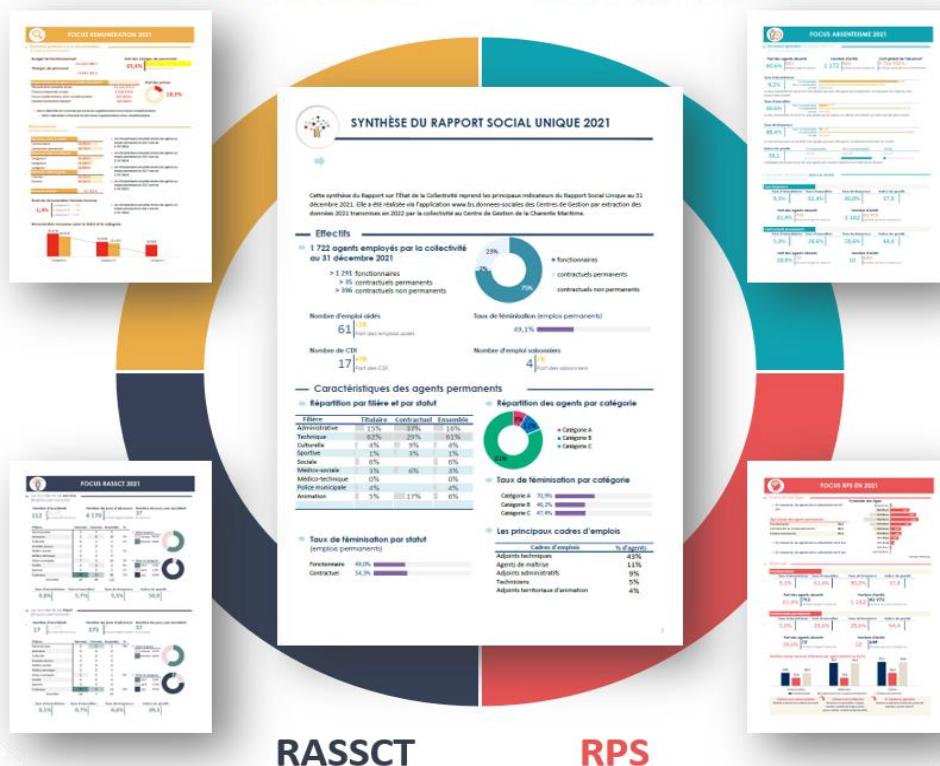
Les membres du Comité Social Territorial n'ont pas d'autres observations à formuler.

La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Egalité professionnelle

Rémunération

Absentéisme



RASSCT

RPS

CENTRE DE GESTION 68

2024



DONNÉES SOCIALES
DES CENTRES DE GESTION

Date de publication : 25/09/2025
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



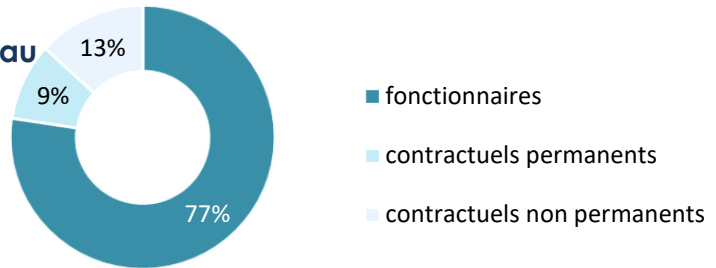
CENTRE DE GESTION 68

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Effectifs

➔ 46 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 41 fonctionnaires
- > 5 contractuels permanents
- > 7 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidés

0 | 0%
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

76,1%

Nombre de CDI

1 | 20%
Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

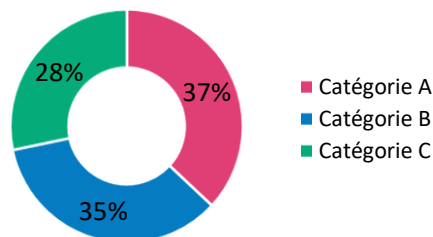
0 | 0%
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	80%	20%	74%
Technique	12%	20%	13%
Culturelle	5%	40%	9%
Sociale	2%		2%
Médico-sociale		20%	2%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 70,6%

Catégorie B 68,8%

Catégorie C 92,3%

➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Rédacteurs	30%
Adjointes administratifs	24%
Attachés	20%
Ingénieurs	11%
Attachés de conservation du patrimoine	4%

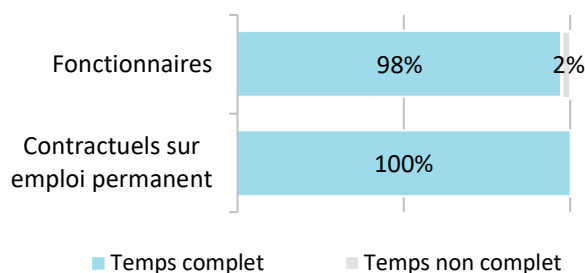
➔ Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

Fonctionnaire 78,0%

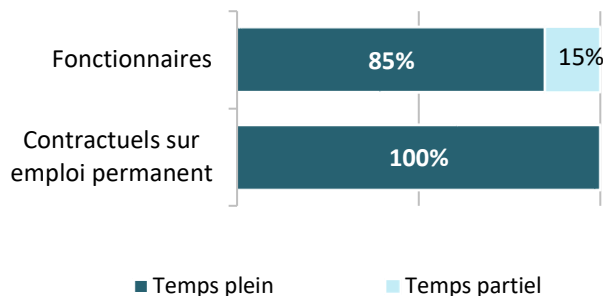
Contractuel 60,0%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



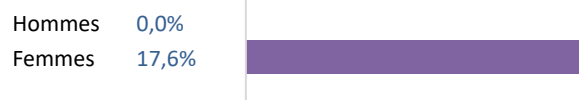
➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sociale	100,0%	-	-

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



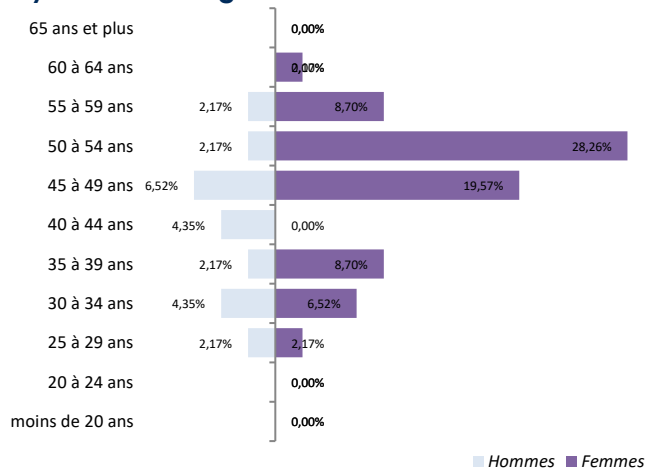
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	48,4
Contractuels sur emploi permanent	32,5
Emplois permanents	46,6

➔ Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

➔ 1155,6 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	37,9
> Contractuels sur emploi permanent	7,7
> Contractuels sur emploi non permanent	1110,0

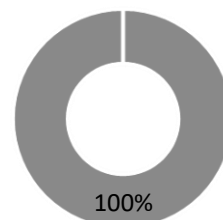
Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	17,0
Catégorie B	15,0
Catégorie C	13,6

Positions particulières

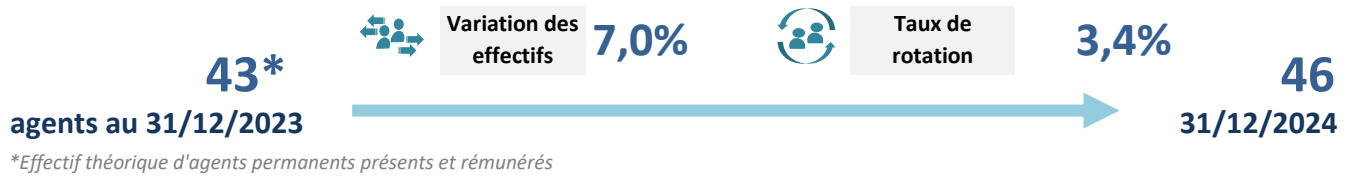
4,2% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



Mouvements

Evolution des effectifs permanents



0 départ



Principaux motifs (départs nets)

-

3 arrivées



Principaux motifs (arrivées nettes)

Remplaçants	67%
Voie de mutation	33%

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon
43,9%

Part des agents avec avancement de grade
0,0%

Part des agents avec promotion interne*
4,9%

*Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

Aucune indemnité de fin de contrat n'a été versée par la collectivité

Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

Sanctions disciplinaires

0 sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	-	
Sanctions 1er groupe	0	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

-

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 21% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	14 089 119 €	Charges de personnel*	2 906 823 €	➔	Soit 20,63 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	Rémunération statutaire 1 327 024 €
1 684 715 €	Primes 309 969 €
	SFT* 13 506 €
	HSC 8 544 €
	NBI* 14 050 €
	IR* 11 622 €

*uniquement des fonctionnaires

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	55 676 €	-	34 119 €	s	29 698 €	s
Animation	-	-	-	-	-	s
Culturelle	39 803 €	-	-	28 435 €	-	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	28 625 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	s	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	41 881 €	s	s	s	s	-
Moyenne toute filière	50 299 €	30 937 €	34 060 €	28 876 €	29 467 €	s

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,4 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	19,04%
Contractuels sur emploi permanent	14,11%
Emplois permanents	18,40%

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 536,12 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	8 400 €	1 782 €	17%	9 792 €	1 547 €	14%	3 344 €	930 €	22%	-	-	-
Catégorie B	5 170 €	1 153 €	18%	5 995 €	796 €	12%	s	s	-	3 531 €	1 016 €	22%
Catégorie C	3 585 €	625 €	15%	s	s	-	s	s	-	s	s	-

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 7,5 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

➔ En moyenne, 1,6 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,04%	0,44%	1,87%	-
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	2,04%	0,44%	1,87%	-
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	2,15%	2,03%	2,14%	-

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ 32,61 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

Accidents du travail

➔ Aucun accident du travail déclaré

Type d'accident	Genre	Catégorie
0%	0%	0%

Trajet
Service

Femmes
Hommes

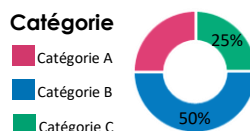
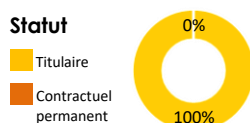
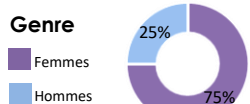
Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

4 | 8,7%
Part des BOETH sur emploi permanent



Prévention et risques professionnels

➔ 4 agents affectés à la prévention

Dépenses en matières de prévention : 14 925 €

Formations	0 €
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail	14 925 €

- Existence d'un **document unique (DUERP)** ✓
- Existence d'un plan de prévention des **risques psychosociaux** ✓
- Existence d'une démarche de prévention des **TMS** ✗
- Existence d'une démarche de prévention des **risques cancérogènes (CMR)** ✗
- Existence d'un **registre de santé et de sécurité au travail** ✓
- Adhésion à un contrat d'assurance pour la **gestion du risque maladie** ✓

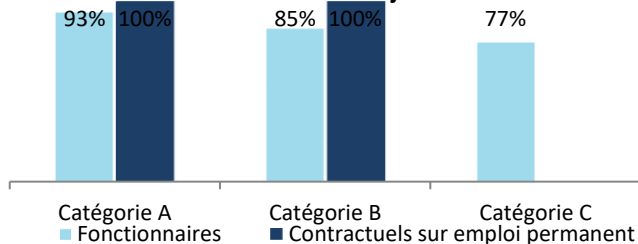
Formation

➔ 89% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 91,4%

Hommes 81,8%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

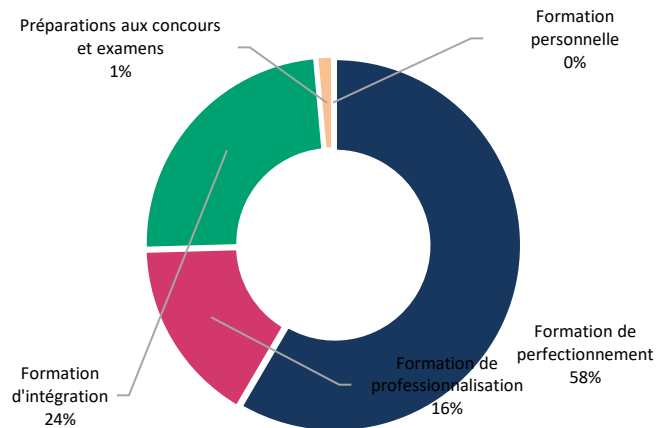


Le budget consacré à la formation est de **139 130 €**

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	59,5%
Autres organismes	39,9%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	0,6%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

➔ Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 6,1 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	41,6%
Autres organismes	58,4%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ Il n'existe pas d'accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	253 €	381 €
Nombre de bénéficiaires	30	41

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	✓

Relations sociales

➔ La collectivité n'a pas été concernée par des grèves

➔ La collectivité a engagé des négociations collectives.

Nombre de réunions des instances

CST	8
CAP	7
CCP	0

— Précisions méthodologiques

➡ ¹Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➡ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : septembre 2025

Version 1



FOCUS ABSENTEISME 2024

Emplois permanents uniquement

Données globales sur l'absentéisme (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Poids des agents absents*

54,3% | 25
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

28 | 359
Nombre de jours d'absence

Coût global de l'absence tout statut*

2 474 €
0,02% des dépenses de fonctionnement

*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

Taux d'absentéisme

2,1%

Compressible
Non compressible
Autres

1,9%
0,0%
0,3%

Le taux d'absentéisme est de 2 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 2 agents a été absent toute l'année.

Taux d'exposition

54,3%

Compressible
Non compressible
Autres

30,4%
0,0%
23,9%

Le taux d'exposition est de 54 %, cela signifie que 54 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence

60,9%

Compressible
Non compressible
Autres

58,7%
0,0%
2,2%

Le taux de fréquence est de 61 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 61 arrêts sur l'année.

Indice de gravité*

12,8

Compressible

11,63

Non compressible

0,00

Autre

45,00

L'indicateur de gravité est de 13, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 13 jours.

Données absentéisme selon le statut (emplois permanents)

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme

2,2%

Taux d'exposition

51,2%

Taux de fréquence

61,0%

Indice de gravité*

12,9

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

51,2% | 21
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

25 | 322
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme

2,0%

Taux d'exposition

80,0%

Taux de fréquence

60,0%

Indice de gravité*

12,3

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

80,0% | 4
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

3 | 37
Nombre de jours d'absence

Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition*
65 ans et plus		
60 à 64 ans	17,3%	100,0%
55 à 59 ans	0,1%	40,0%
50 à 54 ans	1,1%	50,0%
45 à 49 ans	3,8%	50,0%
40 à 44 ans	0,3%	100,0%
35 à 39 ans	2,5%	100,0%
30 à 34 ans	1,2%	40,0%
25 à 29 ans	0,0%	0,0%
20 à 24 ans		
moins de 20 ans		

▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les 60 à 64 ans avec 17,26%
 ▶ Le taux d'exposition le plus élevé concerne les 60 à 64 ans avec 100%

Données absentéisme selon le motif d'absences (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	1,9%	58,7%	30,4%	11,6
Pour accidents du travail imputables au service	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de maladie longue durée	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maternité et adoption (1)	0,1%	2,2%	2,2%	23,0
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,0%	0,0%	0,0%	0,0

▶ Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Selon le statut

Fonctionnaires

Pour maladie ordinaire	2,1 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	1 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme **1,9%**
- Taux d'exposition **30,4%**
- Taux de fréquence **58,7%**
- Gravité **11,6 jours par arrêt**
- **14** agents absents pour maladie ordinaire
12 fonctionnaires 2 contractuels permanents

Part des agents absents

30,4% | **14**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

27 | **314**
Nombre de jours d'absence

➤ Part des agents absents pour maladie ordinaire

Selon le statut

Fonctionnaires **29,27%** Contractuels permanents **40,00%**

Selon le genre

Femmes **40,00%** Hommes **0,00%**

➤ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus **0,0%**
60 à 64 ans **17,3%**
55 à 59 ans **0,0%**
50 à 54 ans **1,1%**
45 à 49 ans **3,8%**
40 à 44 ans **0,1%**
35 à 39 ans **0,6%**
30 à 34 ans **1,1%**
25 à 29 ans **0,0%**
20 à 24 ans **0,0%**
Moins de 20 ans **0,0%**

- Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 60 à 64 ans, soit 17,3%

Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme **0,0%**
- Taux d'exposition **0,0%**
- Taux de fréquence **0,0%**
- Gravité **0,0**
- **0** agent absent suite à des accidents (service ou trajet)

Part des agents absents

0,0% | **0**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

0 | **0**
Nombre de jours d'absence

➤ Part des agents absents pour accident de travail

Selon le statut

Fonctionnaires **0,00%** Contractuels permanents **0,00%**

Selon le genre

Femmes **0,00%** Hommes **0,00%**

➤ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus **0,0%**
60 à 64 ans **0,0%**
55 à 59 ans **0,0%**
50 à 54 ans **0,0%**
45 à 49 ans **0,0%**
40 à 44 ans **0,0%**
35 à 39 ans **0,0%**
30 à 34 ans **0,0%**
25 à 29 ans **0,0%**
20 à 24 ans **0,0%**
Moins de 20 ans **0,0%**

Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

Chiffres clés (emplois permanents)

‣ Taux d'absentéisme	0,0%
‣ Taux d'exposition	0,0%
‣ Taux de fréquence	0,0%
‣ Gravité	0,0
‣ 0 agent absent	

Part des agents absents

0,0% | 0
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

0 | 0
Nombre de jours d'absence

‣ Part des agents absents

Selon le statut

Fonctionnaires

0,00%

Contractuels permanents

0,00%

Selon le genre

Femmes

0,00%

Hommes

0,00%

‣ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

Zoom sur les congés maternité et paternité (y compris accueil de l'enfant et adoption)

Chiffres clés (emplois permanents)

‣ Taux d'absentéisme	0,1%
‣ Taux d'exposition	2,2%
‣ Taux de fréquence	2,2%

Part des agents absents

2,2% | 1
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 23

Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors motif syndical ou de représentation)

Chiffres clés (emplois permanents)

‣ Taux d'absentéisme	0,1%
‣ Taux d'exposition	21,7%
‣ Taux de fréquence	0,0%

Part des agents absents

21,7% | 10
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 22

Zoom sur les emplois non permanents

Chiffres clés (emplois non permanents)

‣ Taux d'absentéisme	-
‣ Taux d'exposition	28,6%
‣ Taux de fréquence	14,3%
‣ Gravité	103,0
‣ 2 agents absents	

Part des agents absents

- | 2
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

1 | 103
Nombre de jours d'absence

Part des agents absents

Selon le genre

Femmes	Hommes
50,00%	0,00%

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	
60 à 64 ans	
55 à 59 ans	
50 à 54 ans	
45 à 49 ans	
40 à 44 ans	27,9%
35 à 39 ans	
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,1%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)

› Taux d'absentéisme	4,0%
› Taux d'exposition	14,3%
› Taux de fréquence	14,3%
› Indice de gravité	102,0

Part des agents absents

14,3% | 1
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 102

Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)

› Taux d'absentéisme	0,0%
› Taux d'exposition	0,0%
› Taux de fréquence	0,0%
› Indice de gravité	0,0

Part des agents absents

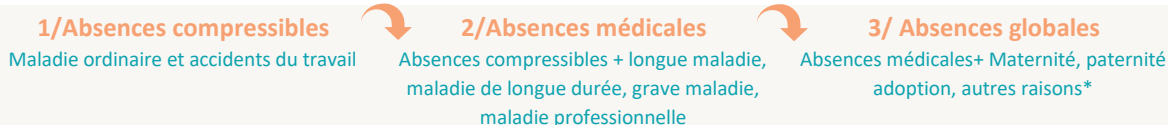
0,0% | 0
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 0

Précisions méthodologiques

Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

3 "groupes d'absences" identifiés



*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► Les indicateurs d'absences

Taux d'absentéisme	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre de jours calendaires d'absences} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12} \times 365)}$	Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'agents absents}) \times 100}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.
Taux de fréquence	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'arrêts} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent
Gravité	Note de lecture
$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absences}}{\text{Nombre d'arrêts}}$	Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **septembre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin

Version 1



FOCUS RPS

Pyramide des âges

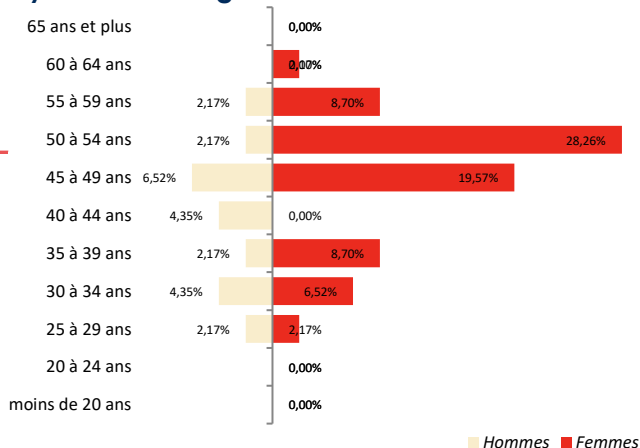
- En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	48,4
Contractuels sur emploi permanent	32,5
Emplois permanents	46,6

- En moyenne, les fonctionnaires ont 48 ans
- En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 33 ans

Pyramide des âges



Absences

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
2,2%	51,2%	61,0%	12,9

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

51,2% | 21
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

25 | 322
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
2,0%	80,0%	60,0%	12,3

*Durée moyenne des arrêts

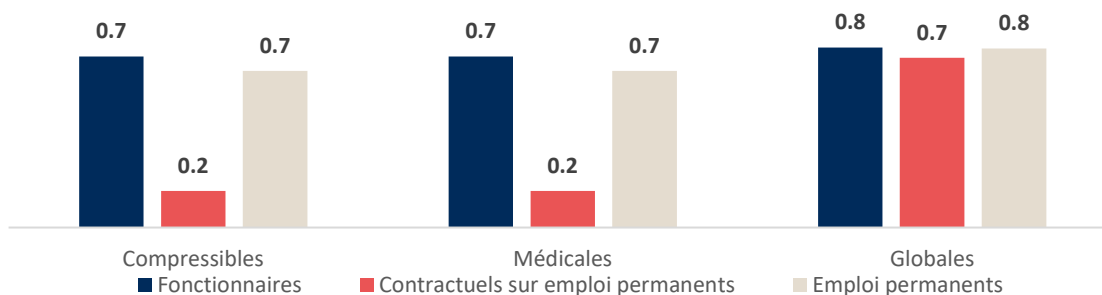
Part des agents absents

80,0% | 4
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

3 | 37
Nombre de jours d'absence

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

Les heures supplémentaires et complémentaires

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné ou non	
Administrative	15,8
Femmes	15,0
Hommes	1,1
Fonctionnaires	0,0
Contractuels permanents	12,7

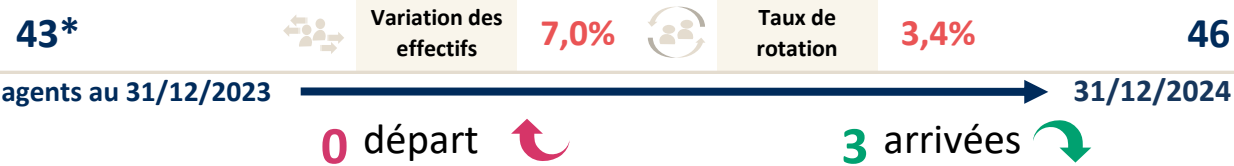
Télétravail

La collectivité a délibéré sur la mise en place du télétravail

Les principales modalités de télétravail	Nb agents
de manière régulière	44
depuis leur domicile ou un autre lieu privé	44
sur des jours flottants	44
deux jours par semaine	44
plus de trois jours par semaine en raison d'une situation particulière	44
Administrative	33
Technique	5
Culturelle	4

Mouvements de personnel

Evolution des effectifs permanents



Le taux de rotation s'élève à 3,4%

Accidents de travail et maladies professionnelles

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 0 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts	
Accident de service	0/0
Accident de trajet	0/0
Maladies professionnelles	0/0
ATI** au cours de l'année	0/0

** Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

% sur le total des jours d'arrêt	Nb moyen de jours
-	-

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP) (Mis à jour en 2024)	✓
Existence d'un plan de prévention des RPS	✓
Existence d'une démarche de prévention des TMS	✗
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)	✗
Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	✓
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	✓

- Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation

2

0 €

Dépenses liées à la formation

Prévention

14 925 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

0 €

0

-

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

0 €

2

0 €

Formation dans le cadre des habilitations

0 €

0

-

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)

9 479 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

5 446 €

- Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

0

0,0%

des agents permanents

Femmes

Hommes

Catégorie A

0

0

Catégorie B

0

0

Catégorie C

0

0

- Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année

0

Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

0

Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

- Nombre de signalements

	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents	Emanant des usagers		Emanant du personnel	
		avec arrêt de travail	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	sans arrêt de travail
Femmes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0
Hommes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

— Droits sociaux

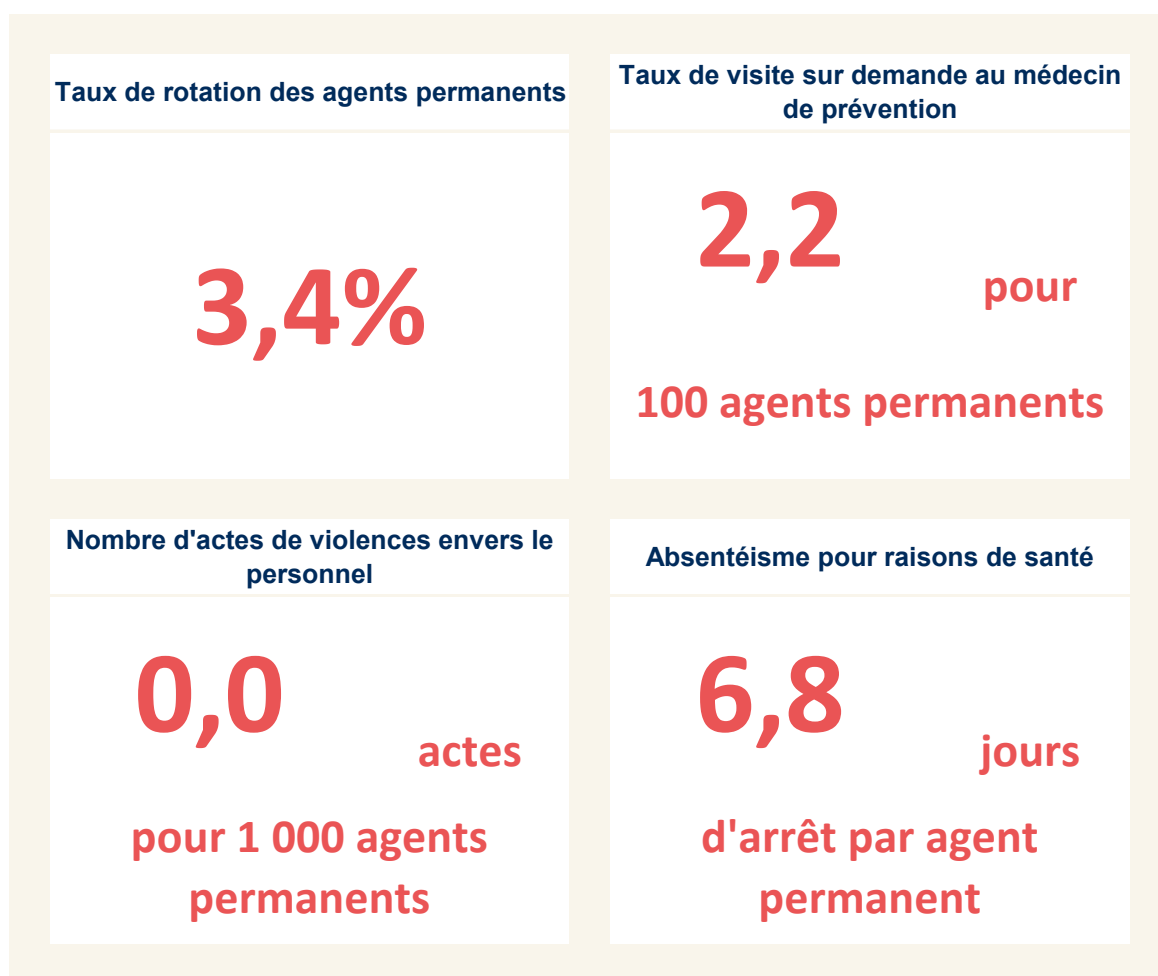
La collectivité a été concernée par des grèves

Nombre de jours de grève	
Sur mot d'ordre national	0
Sur mot d'ordre uniquement local	0
Non précisé, autres	0

Droits syndicaux

Heure de décharges d'activité de services	
Auxquelles ont droit les organisations syndicales	-
Nombre d'heures effectivement utilisées	-

— Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **septembre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin

Version 1



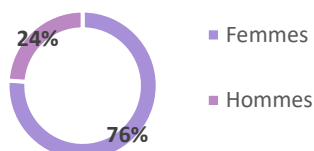
FOCUS EGALITE PROFESSIONNELLE

Cette synthèse comprend des données pouvant contribuer à la réalisation du **rapport de situation comparée** des femmes et des hommes mentionné à l'article L231-2 du code général de la fonction publique.

- Conditions générales d'emploi (*Emplois permanents*)

➔ Au 31 décembre 2024, la collectivité employait **35 femmes et 11 hommes sur emploi permanent**.

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



La collectivité emploie 2 agents sur emploi fonctionnel dont 1 femme et 1 homme.

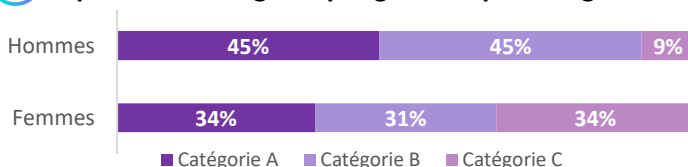
➔ Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

7,7 fonctionnaires hommes
30,2 fonctionnaires femmes
3,0 contractuels hommes
4,8 contractuels femmes

➔ Taux de féminisation par statut



➔ Répartition des agents par genre et par catégorie



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :

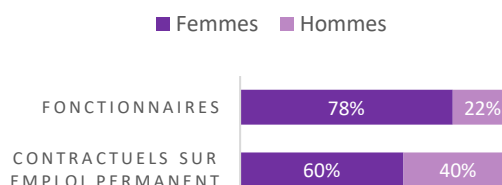
Catégorie	Taux de féminisation
Catégorie A	71%
Catégorie B	69%
Catégorie C	92%

* Cadres d'emplois rassemblant au moins 5 agents permanents

➔ Le cadre d'emploi le plus féminisé est celui des adjoints administratifs*

1	Adjoints administratifs	100%
2	Rédacteurs	79%
3	Attachés	67%
4	Ingénieurs	60%

➔ Répartition par statut et par genre



➤➤➤ Femmes <<<

91% titulaires 9% contractuelles permanentes

Parmi les femmes contractuelles :

67% CDD 33% CDI

➤➤➤ Hommes <<<

82% titulaires 18% contractuels permanents

Parmi les hommes contractuels :

100% CDD 0% CDI

➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	82%	18%
Technique	50%	50%
Culturelle	50%	50%
Sportive		
Sociale	100%	
Police municipale		
Médico-sociale	100%	
Médico-technique		
Animation		
Incendie secours		

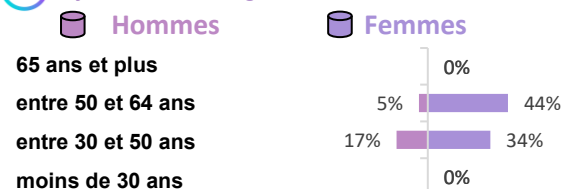
➔ Le cadre d'emploi le plus masculinisé est celui des ingénieurs*

1	Ingénieurs	40%
2	Attachés	33%
3	Rédacteurs	21%
4	Adjoints administratifs	0%

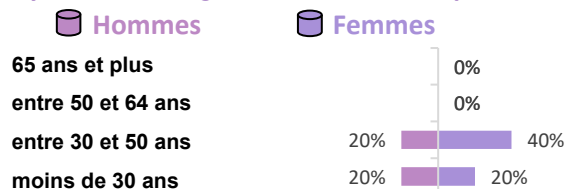
→ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	49,4	32,5	47,9
Hommes	44,7	32,5	42,5

→ Pyramide des âges des fonctionnaires



→ Pyramide des âges des contractuels permanents



→ Focus sur les agents sur emploi non permanent

Taux de féminisation

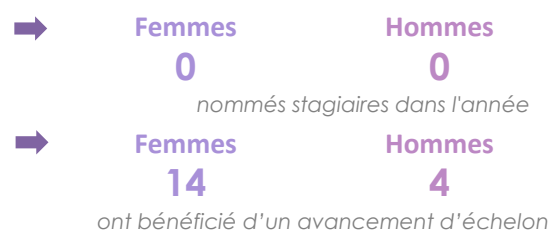
Vacataires	-
Saisonniers*	-
Apprentis	-

*comprend les agentes contractuelles recrutées pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

Taux de féminisation des emplois non permanents par genre

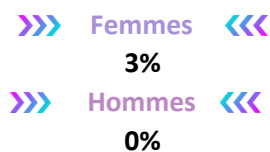
- de femmes contractuelles sur emploi non permanent.

Evolution de carrière et titularisation



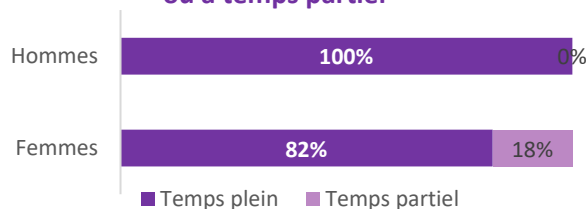
Organisation du temps de travail (Emplois permanents)

→ Part des emplois à temps non complet selon le genre

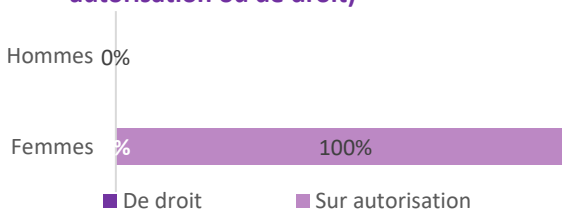


La collectivité dispose d'une charte du temps

→ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



→ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



100% des agents à temps partiel sont des femmes

Conditions de travail et congés

Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,5%	0,0%
Ensemble	1,9%	
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	2,5%	0,0%
Ensemble	1,9%	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	2,8%	0,1%
Ensemble	2,1%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

Taux d'absentéisme par motif

	Femmes	Hommes
Accidents de service		
Accidents de trajet		
ASA	0,1%	0,0%
Grave maladie		
Longue, grave maladies		
Maladie longue durée		
Disponibilité d'office-santé		
Maladie ordinaire	1,9%	-
Maladie professionnelle		
Maternité et adoption	0,1%	-
Naissance ou adoption		

Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2024

9,0 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les femmes

0,0 jour moyen d'absence tous motifs médicaux pour les hommes

Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

1 congé maternité ou adoption

0 congé paternité ou adoption

Accidents du travail (AT) déclarés en 2024

0 accident de travail

- Aucun accident de travail pour les femmes

- Aucun accident de travail pour les hommes

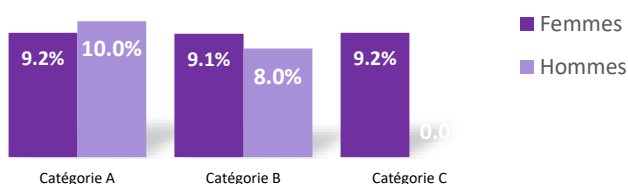
- Aucun jour d'arrêt à la suite des AT concernant des femmes.

- Aucun jour d'arrêt à la suite des AT concernant des hommes.

Formation

73 départs en formation concernant des agents permanents

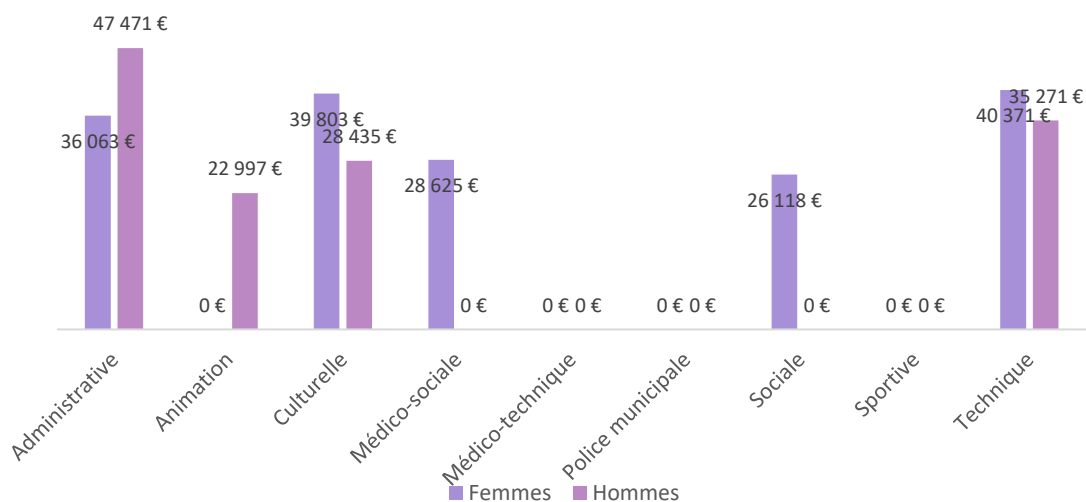
Part des agents ayant suivi au moins une formation dans l'année selon le sexe et la catégorie hiérarchique



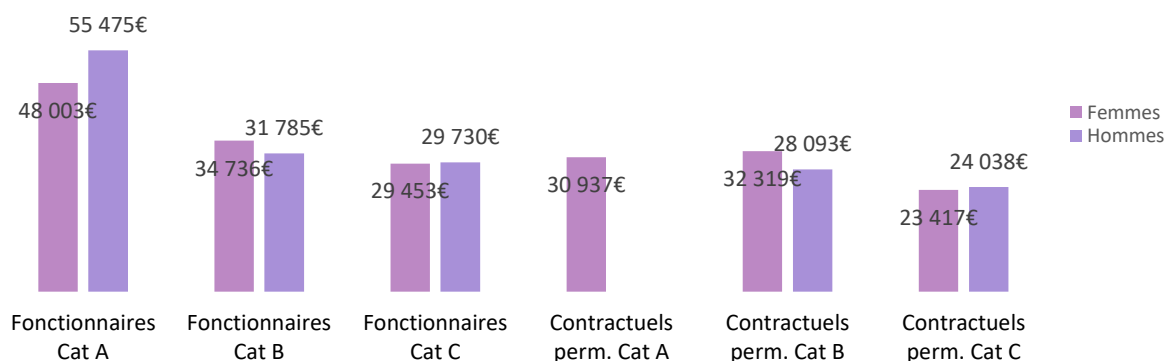
Aucun départ en formation pour les agents non permanents

Rémunérations (agents permanents)

➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon le statut, la catégorie hiérarchique et le genre



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	61 886 €	52 518 €	31 378 €	34 598 €	s	29 013 €
Animation	-	-	-	-	s	-
Culturelle	-	39 803 €	28 435 €	-	-	-
Médico-sociale	-	28 625 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	s
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	s	40 371 €	s	-	s	-

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ **Montant moyen du RIFSEEP (IFSE + CIA) selon le statut, le genre, la catégorie et la filière**

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	11 334 € ↘	6 324 € ↘	4 465 €	11 600 €	6 671 €	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	7 500 €	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	756 €	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	9 409 € ↘	-	-	10 752 €	7 164 €	5 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	6 757 €	1 650 € ↗	-	-	1 190 €
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	4 700 €	-
Médico-sociale	3 500 €	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	5 976 €	-	-	-	3 402 €	-

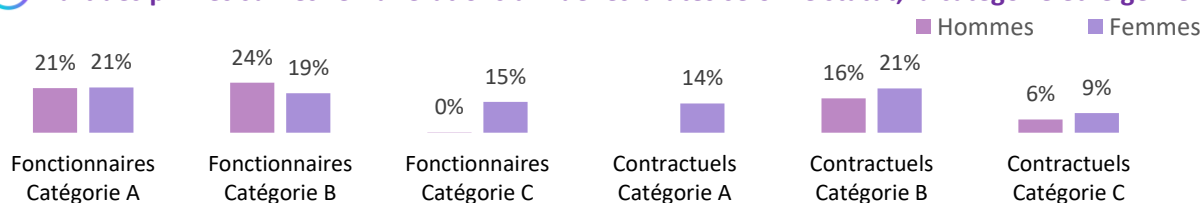
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

➔ **Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie**

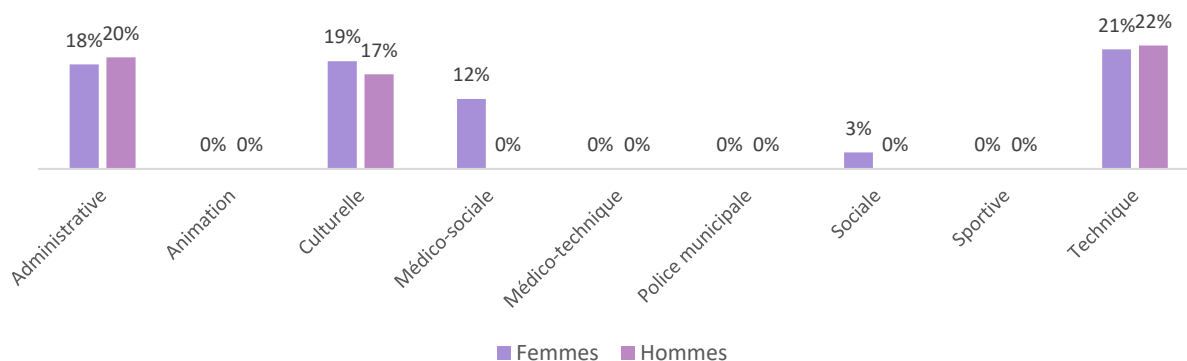
Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	22%	20%	19%	21%	15%	s
Animation	-	-	-	-	-	s
Culturelle	19%	-	-	17%	-	-
Médico-sociale	12%	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	s	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	21%	s	-	s	-	s

RIFSEEP (IFSE + CIA) (Emplois permanents)

➔ **Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon le statut, la catégorie et le genre**



→ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



■ Heures supplémentaires et complémentaires (Emplois permanents)

→ Montant moyen par ETPR d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Ce tableau présente le montant moyen des sommes versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires, calculé en rapportant le total des versements à l'effectif exprimé en équivalent temps plein rémunéré (ETPR).

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	-	796 €	-	-	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	-	-	-	-

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	-	34 € ↘	-	-	447 €
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	-	-	-	-

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR



Ecart de rémunération en faveur des femmes



en faveur des hommes

Date de publication : **septembre 2025**



FOCUS REMUNERATION 2024

Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

Budget de fonctionnement

14 089 119 €

Charges de personnel

2 906 823 €

Part des charges de personnels

20,6%

21,5%

Moyenne de la strate (2023)

Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes

1 684 715 €

Primes et indemnités versées

309 969 €

Heures supplémentaires et/ou complémentaires

8 544 €

Nouvelle Bonification Indiciaire

14 050 €

Part des primes



18,4%

- Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
- Votre collectivité a rémunéré 536 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

Rémunérations (Emplois permanents)

Moyenne selon le statut

Fonctionnaires

38 663 €

Contractuels permanents

28 440 €

Moyenne selon la catégorie

Catégorie A

46 985 €

Catégorie B

33 017 €

Catégorie C

28 701 €

Moyenne selon le genre

Hommes

40 107 €

Femmes

35 974 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 38663 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 28701 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 35974 €

- La rémunération moyenne annuelle brute est de 36937 €

Moyenne globale

36 937 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

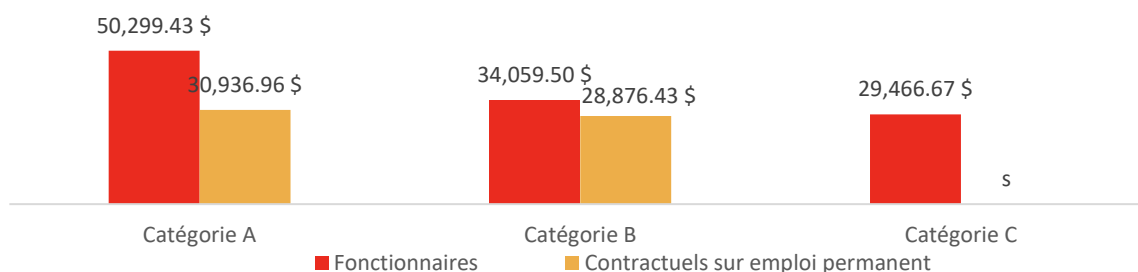
Catégorie A -25,8%

Catégorie B +13,2%

Catégorie C +5,8%

- L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie A

Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie



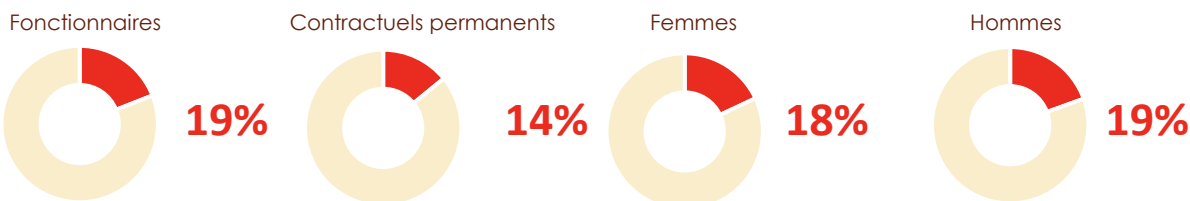
Primes (Emplois permanents)

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

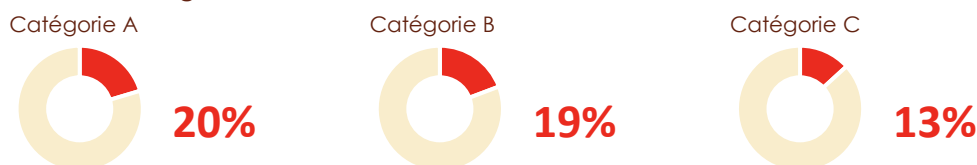
	Rémunération statutaire	1 327 024 €
	Primes	309 969 €
	SFT*	13 506 €
	HSC	8 544 €
	NBI*	14 050 €
	IR*	11 622 €
Rémunération annuelle brute :		
1 684 715 €		

*uniquement des fonctionnaires

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Selon la catégorie



Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	52 518 €	61 886 €	34 598 €	31 378 €	29 013 €	s
Animation	-	-	-	-	-	s
Culturelle	39 803 €	-	-	28 435 €	-	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	28 625 €	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	s	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	40 371 €	s	-	s	-	s
Moyenne toute filière	44 084 €	55 475 €	34 598 €	30 042 €	28 835 €	s

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	20,1%	21,1%	18,8%	20,3%	14,1%	2,5%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

	Nb h.			Nb h.	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Administrative	15,77		Femmes	15,0	
			Hommes	1,1	

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	9 149 €	5 170 €	3 794 €	10 333 €	5 619 €	
Culturelle	6 500 €					
Médico-sociale						
Sociale			756 €			
Technique	8 065 €			8 571 €	7 164 €	5 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative		6 221 €	1 025 €			1 190 €
Culturelle					3 687 €	
Médico-sociale	2 600 €					
Sociale						
Technique	4 980 €				2 368 €	

Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

Filières	IFSE						CIA					
	Fonctionnaires			Contractuels			Fonctionnaires			Contractuels		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Administrative	-1 184 €	-448 €				-165 €	918 €	101 €				
Technique	-507 €						-836 €					

Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **septembre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin

Version 1



FOCUS RASSCT 2024

Les accidents de service

Nombre d'accidents

0

0,0%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

0

0

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

0

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
Ensemble	0	0	0	

Selon le genre

Femmes -

Hommes -

Selon la catégorie

Cat A -

Cat B -

Cat C -

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,0%

Taux d'exposition

0,0%

Taux de fréquence

0,0%

Indice de gravité*

0,0

*Durée moyenne des arrêts

Les accidents de trajet

Nombre d'accidents

0

0,0%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

0

0

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

0

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
Ensemble	0	0	0	

Selon le genre

Femmes -

Hommes -

Selon la catégorie

Cat A -

Cat B -

Cat C -

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,0%

Taux d'exposition

0,0%

Taux de fréquence

0,0%

Indice de gravité*

0,0

*Durée moyenne des arrêts

Les maladies professionnelles

Nombre de maladies

0

Nombre de jours d'absence

0

Nombre de jours par maladie

-
en moyenne

Filières	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
Ensemble	0	0	0	

▸ Selon le genre

Femmes	-
Hommes	-

▸ Selon la catégorie

Cat A	-
Cat B	-
Cat C	-

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,0%

Taux d'exposition

0,0%

Taux de fréquence

0,0%

Indice de gravité*

0,0

*Durée moyenne des arrêts

Inaptitudes

Demandes de reclassement au cours de l'année

0

- suite à une inaptitude liée à un
accident de travail ou une maladie
professionnelle

Périodes de préparation au reclassement

0

- % des propositions acceptées

demande

Demandes ou décisions prises liées à une inaptitude au cours de l'année

Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme

-

0

Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

0

Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées

0

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

0

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle

0

Mises en disponibilité d'office

0

Retraite pour invalidité

0

Licenciement pour inaptitude physique

0

Agents affectés à la prévention

Agents affectés à la prévention

4

0
en ETPR

Assistants de prévention*

0

Médecins de prévention**

0

Conseillers de prévention*

1

Infirmiers**

0

ACFI*

3

Autres personnels*

0

*en nombre d'agents

**en ETPR

Actions liées à la prévention

Nombre de jours de formation

2

14 925 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0 €	0	-
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0 €	2	0 €
Formation dans le cadre des habilitations	0 €	0	-
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	9 479 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	5 446 €		

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP) (Mis à jour en 2024)	✓
Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux	✓
Existence d'une démarche de prévention des TMS	✗
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)	✗
Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	✓
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	✓

Réunions statutaires

Nombre de réunions statutaires

15

Nombre de réunions du FSSSCT

0

0

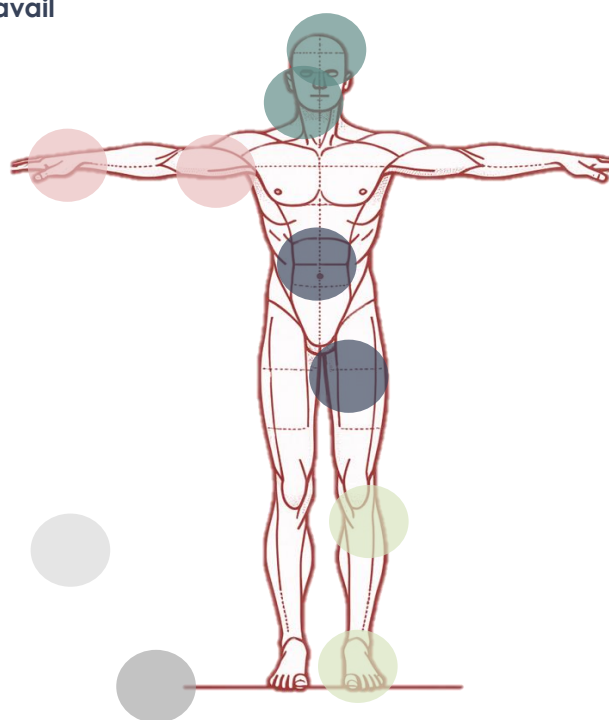
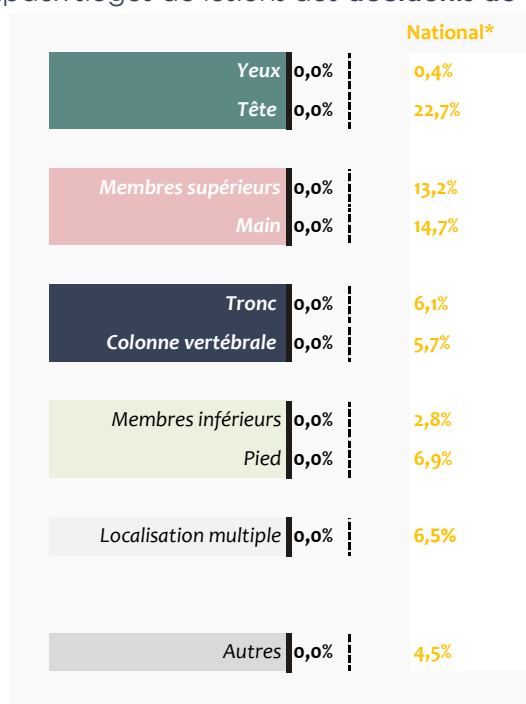
Nb de jours cumulés
d'activité des représentants

Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

Principaux types d'activités* exercées lors de l'accident de travail

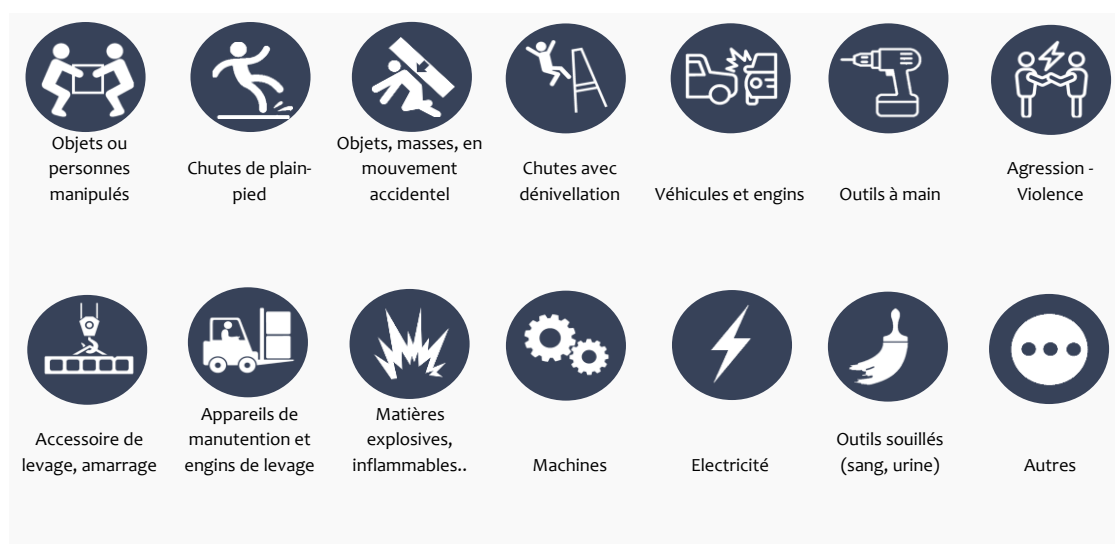


Principaux sièges de lésions des accidents de travail



*Données FPT RSU 2022

Principaux éléments matériels liés aux **accidents de travail**



Principales natures de lésions liées aux **accidents de travail**

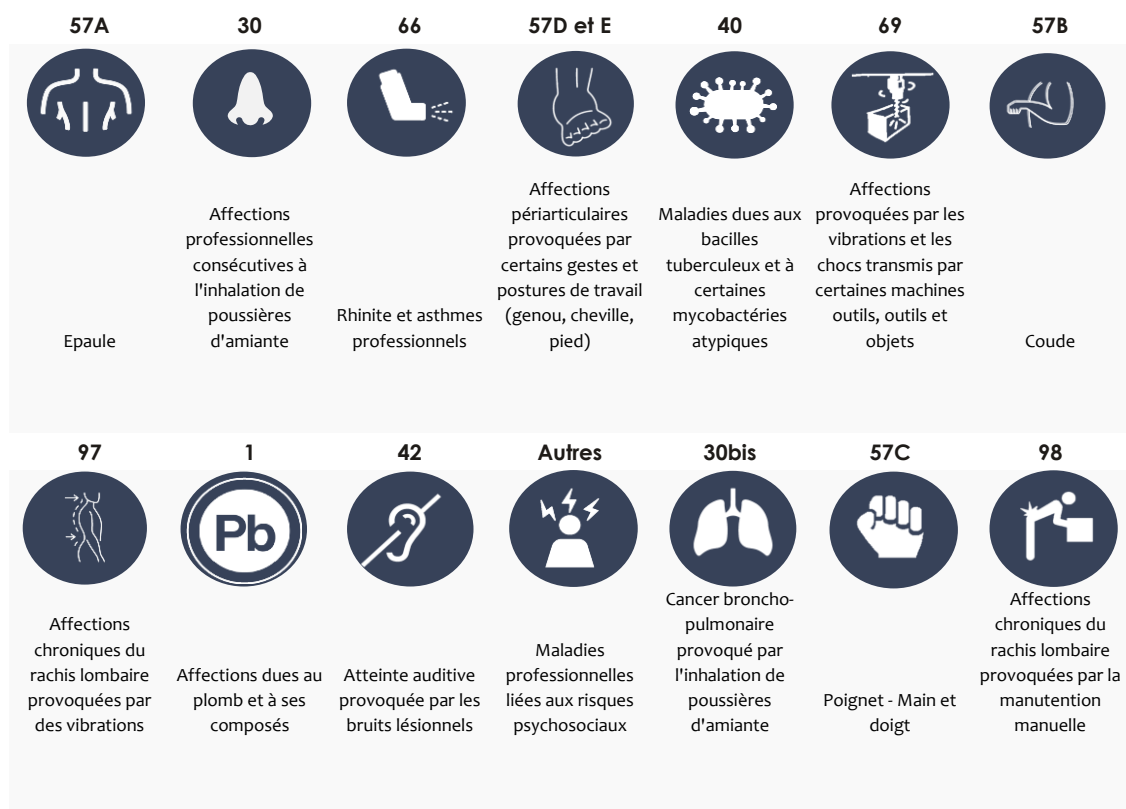


Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités* liées aux **maladies professionnelles**



Principaux types de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



– Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service	✓
Existence d'un diagnostic RPS	✓
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité	✓
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	✓
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	✗
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	0
Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du droit d'alerte ou de retrait	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	✗
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	✗
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	✗
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	✗
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	✗
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	✓

– Réalisation

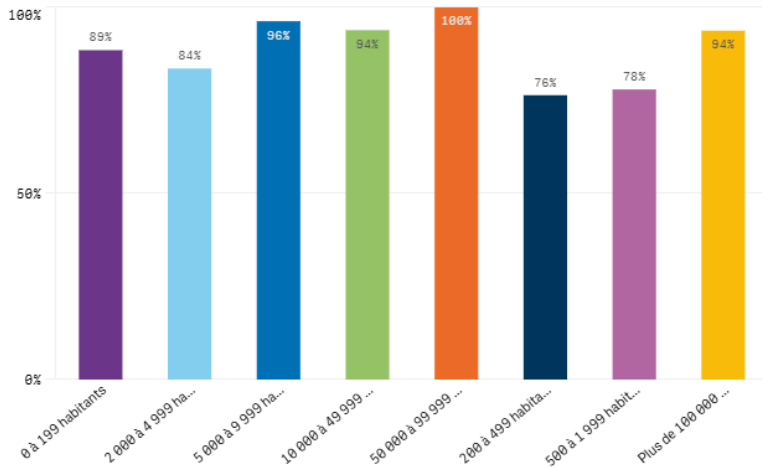
Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



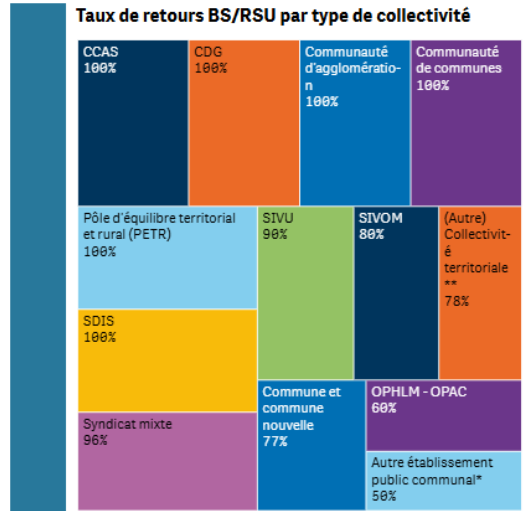
Date de publication : **septembre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin

Version 1

Taux de retour par strate



Taux de retours BS/RSU par type de collectivité



La synthèse du Rapport Social Unique (RSU) 2024 du CDG 68 est présentée en séance et annexée au présent point.

Est également présentée le RSU consolidées des collectivités de moins de 50 agents et des observations émises par le CST en date du 10 février 2026 (extrait du PV du CST et fiche repère 2024 joints en annexe).

Le Conseil prend acte.

Point 8 : Document unique d'évaluation des risques professionnels du CDG 68 - PAPRI Pact

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Vu :

- le Code général de la fonction publique notamment l'article L811-1 ;
- le Code du travail notamment les articles L4121-2 à L4121-5 et R4121-1 à R4121-4 ;
- le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- la circulaire du 11 juin 2024 relative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels et du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique ;
- la consultation du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 10 février 2026 ;

Chaque employeur a l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de ses agents. Il doit notamment procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de leur

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 24 mars 2026 Page : 2026/ 51
---	---

santé physique et mentale. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Ce document est un outil de communication et de management de la santé et de la sécurité au travail dans les collectivités territoriales et établissements publics. Il a pour finalité de hiérarchiser les risques identifiés dans l'établissement afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière de santé et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels ;
- d'instaurer une communication sur ce sujet ;
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque ;
- d'aider à établir le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIACT).

Le DUERP doit être mis à jour :

- au moins chaque année ;
- lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance du Président.

Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

La démarche de mise à jour du DUERP du Centre de Gestion du Haut-Rhin, au titre de l'année 2025, a été initiée au mois de septembre 2025.

Cette démarche a impliqué l'ensemble des agents du Centre de Gestion, lesquels ont été mobilisés notamment pour la réalisation d'entretiens conduits par les responsables de service. Un questionnaire spécifique a été mis en place afin de permettre l'identification et l'analyse des risques psychosociaux.

L'analyse des résultats ainsi que leur retranscription dans le DUERP ont été réalisées par l'assistante de prévention ainsi qu'un agent du service Prévention des risques professionnels.

Les principales modifications apportées au DUERP sont les suivantes :

- mise à jour de l'inventaire des produits chimiques dangereux (produits d'entretien principalement) utilisés et stockés au Centre de Gestion ainsi que des notices de poste associées ;
- mise à jour des données relatives à l'impact différencié des femmes et des hommes lors de l'exposition aux risques professionnels ;
- prise en compte du risque lié aux épisodes de chaleur intense ;
- suppression de l'unité de travail « Poincaré » (déménagement des agents au 22/24 rue Wilson en août 2025) ;
- prise en compte des actions de formation et de sensibilisation réalisées en 2025 (formation risque routier, semaine de la sécurité routière, sensibilisation relative à la sédentarité) ;
- actualisation des mesures de prévention, sources d'exposition et conditions d'exposition des situations dangereuses.

Aujourd'hui, 140 situations pour lesquelles un risque a été identifié (contre 178 en 2024) sont inscrites dans le document unique, toutes unités de travail confondues.

Par ailleurs, les résultats de l'évaluation des risques psychosociaux ont été annexés au DUERP. Les **ressources psychosociales** sont semblables à celles des années précédentes. Il s'agit de :

- l'**autonomie**, qui permet aux agents de s'organiser dans le travail et de développer leurs compétences ;
- les **rapports sociaux**, et notamment le soutien de la Direction, des supérieurs hiérarchiques et des collègues ;
- le **sens au travail**, qui est un facteur important pour les agents ;
- les **horaires de travail**, qui facilitent la conciliation et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Deux **contraintes psychosociales** ont cependant été révélées par l'évaluation RPS. Les points de vigilance portent sur :

- l'**intensité et la complexité du travail** en raison d'une charge de travail élevée (augmentation en termes de quantité et de complexité des demandes, changements réglementaires), de la polyvalence des agents et des interruptions fréquentes alors que la plupart des activités nécessitent une vigilance et une attention soutenues ;
- les **exigences émotionnelles** (maîtriser ses émotions pour faire « bonne figure », exposition à la souffrance physique ou psychologique, exposition aux mécontentements, voire à l'agressivité des usagers).

Cette mise à jour du DUERP a abouti à la définition d'un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, le PAPRI Pact.

Pour l'année 2025, le bilan des actions du PAPRI Pact réalisées est le suivant :

	Objectif global	Action envisagée	État d'avancement	Commentaire
☒	Réguler de manière pérenne la charge de travail	Analyser les fiches de postes (travail prescrit - travail réalisé, etc.) Définir des indicateurs d'analyse de charge	En cours de réalisation	Les travaux au CDG 68 et le déménagement des agents du Poincaré étaient prioritaires et chronophages. Objectif reporté à 2026.
☒	Identifier les facteurs déclencheurs des situations difficiles pour les prévenir et mieux les gérer	Mettre en place une fiche de signalement d'événements difficiles à disposition de tous les services pour mieux identifier les situations difficiles sur l'année et permettre la mise en place d'actions de prévention ciblées	Non traité	Les travaux au CDG 68 et le déménagement des agents du Poincaré étaient prioritaires et chronophages. Objectif reporté à 2026.
☒	Déployer une politique de prévention en	Signer la charte d'engagement de la Sécurité Routière	Clôturé	Charte signée le 12 mai 2025

	matière de sécurité routière	Sensibiliser l'ensemble des agents sur le risque routier (1 animation par jour : atelier, affichage, actions de communication)	Clôturé	Sensibilisation réalisée lors de la semaine de la sécurité routière : 12 mai 2025 : risque routier 13 mai 2025 : médicaments 14 mai 2025 : code de la route 15 mai 2025 : vitesse et téléphone 16 mai 2025 : piétons
		Former les agents utilisant les véhicules de service à la conduite en sécurité	Clôturé	12 agents formés en septembre 2025

Pour l'année 2026, les actions non clôturées en 2025 seront reconduites, et deux nouveaux objectifs ont été fixés dans le programme. Il s'agit :

- de **sensibiliser les agents aux risques professionnels** tout au long de l'année sous diverses formes ;
- **d'évaluer le risque lié au radon** en procédant au mesurage de la concentration de radon dans les locaux de travail situé au sous-sol et rez-de chaussée.

Le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin a été consulté en date du 10 février 2026 sur le DUERP et le PAPRI Pact. Au vu de l'ensemble des documents présentés, le Comité n'a formulé aucune observation.

Le DUERP et le PAPRI Pact sont consultables sur le réseau informatique commun (N:\A_adm_gen\1A_interne_CDG68\DU).

Il est proposé aux membres :

- de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail annexés à la présente délibération ;
- de s'engager à mettre en œuvre le plan d'action issu de l'évaluation des risques professionnels et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière et réglementaire du DUERP et du PAPRI Pact ;
- d'autoriser Monsieur le Président à inscrire au budget les chapitres correspondants et à signer tous les documents relatifs au plan d'action du document unique.

Le Conseil adopte les propositions à l'unanimité.

Point 9 : Rapport d'activité 2025

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



CONSEIL D'ADMINISTRATION

27 membres

4 séances

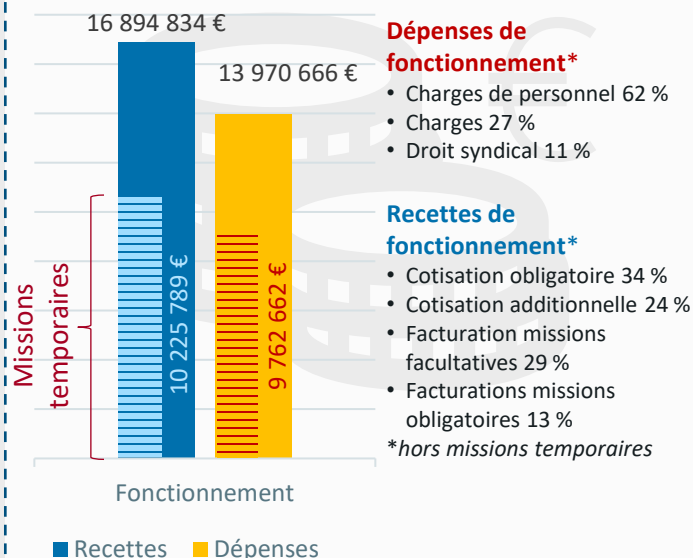
26 délibérations

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES AU CDG 68

- 1 Agence Territoriale Départementale
- 3 Communautés d'Agglomération (*dont 1 non affiliée adhérente au CDG*)
- 13 Communautés de Communes
- 4 CCAS (disposant de personnel)
- 366 Communes (*dont 2 non affiliées adhérentes au CDG*)
- 1 Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- 4 Offices Publics d'Habitat (disposant de personnel public)
- 3 Pôles d'Équilibre Territorial et Rural
- 1 Service d'Incendie et de Secours (*affilié au CDG uniquement pour les personnels administratifs et techniques*)
- 16 Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple
- 80 Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique
- 25 Syndicats Mixtes Fermés
- 28 Syndicats Mixtes Ouverts
- 1 Régie municipale

Total : 546

FINANCES



47
agents
(45 ETP)



11 924
plis expédiés



11
Points Info
édités



45 bases de
données -
abonnements

Le Mot du Président

En 2025, le CDG 68 a été plus que jamais présent aux côtés des collectivités du Haut-Rhin. À travers l'ensemble de ses missions, il confirme son engagement constant pour accompagner les employeurs territoriaux, sécuriser leurs pratiques et répondre, avec pragmatisme, aux enjeux quotidiens de gestion des ressources humaines.

Au-delà de cet accompagnement de proximité, le CDG 68 est également résolument engagé dans l'innovation et la construction de réponses collectives. L'année 2025 a ainsi été marquée par la signature d'un accord collectif en matière de prévoyance, fruit d'un dialogue social responsable, ainsi que par la mise en place et l'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie, destiné à renforcer les échanges professionnels et à soutenir les fonctions stratégiques des communes.

Ces actions illustrent la capacité du CDG 68 à anticiper, à fédérer et à agir, au service des collectivités et de leurs agents. Ce rapport d'activité en apporte une traduction concrète.

Bonne lecture,

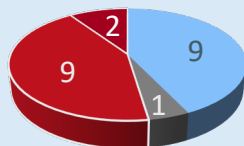
Lucien MULLER
Président du CDG 68

INSTANCES PARITAIRES



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

5 séances
12 saisines
9 conseils de discipline



■ Licenciements
■ Révision entretien professionnel
■ Conseil de discipline
■ Refus télétravail



COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

2 séances
2 saisines



COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

7 séances
773 avis émis par délégation
64 avis émis en séance

TYPES DE SAISINE

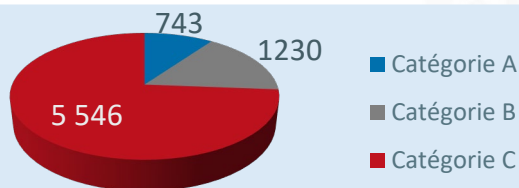
Astreinte	3
Instauration du télétravail	4
Compte Epargne-Temps	5
Plan et règlement de formation	7
Demande d'accueil d'un apprenti	12
Accueil apprenti	18
Lignes directrices de gestion	30
Taux de promotion	35
Modification de durée de travail	43
Création et suppression d'emploi	84
Protection sociale complémentaire	464

CARRIÈRES - RESSOURCES HUMAINES

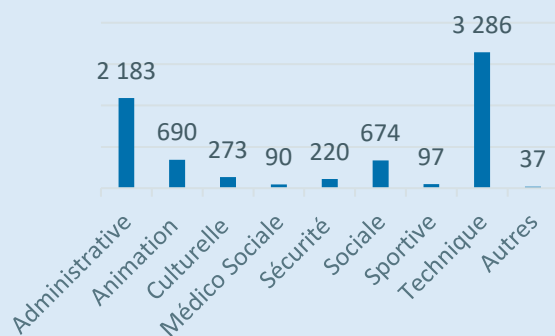


GESTION

7 550 agents gérés
6 614 titulaires
936 contractuels



NOMBRE D'AGENTS PAR FILIÈRE



8 200 demandes soumises par les collectivités
4 150 projets d'actes établis (dont 2560 avancements d'échelon)



PENSIONS

146 dossiers CNRACL
111 liquidations
29 pensions invalidité
6 rétablissements
220 bordereaux CNRACL
600 appels
825 courriels



CONSEIL STATUTAIRE

1 300 questions traitées
3 circulaires
Assurance chômage
29 examens de droits



EMPLOI

3 620 déclarations vacances d'emploi

1 443 offres d'emploi

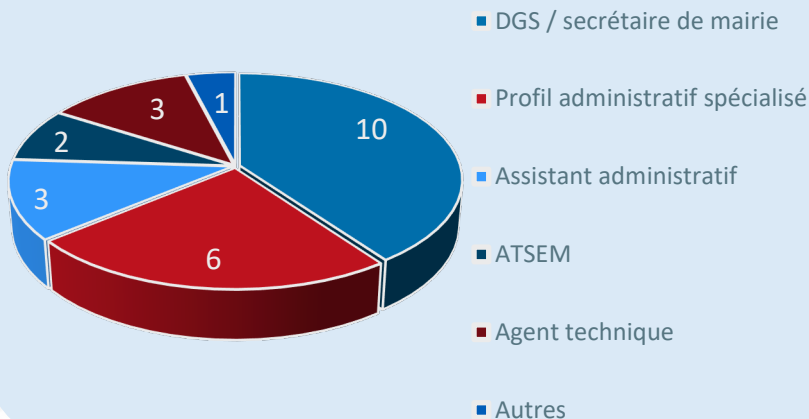
62 recherches de candidatures pour missions temporaires

3 Périodes Préparatoires au Reclassement

10 APEEP (Accompagnement Personnalisé pour l'Élaboration du Projet Professionnel)

6 agents pris en charge

25 assistances au recrutement :



CONCOURS

9 concours-examens organisés par le CDG 68 (ressort départemental et interrégional)

4 élaborations de sujets nationaux

31 jours d'épreuves

2 023 intervenants extérieurs

Concours - examens organisés :

- Examen Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) principal 1^{ère} et 2^{ème} classe
- Rédacteur
- Agent de maîtrise (concours et examen)

2 879 candidats (*moyenne annuelle 2 762 candidats*)

639 lauréats

84 % de présence des candidats

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (examen)
- Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
- ATSEM principal de 2^{ème} classe
- Garde-champêtre chef



MISSIONS TEMPORAIRES

189 collectivités ayant recours au service :

186 collectivités affiliées

3 collectivités non affiliées

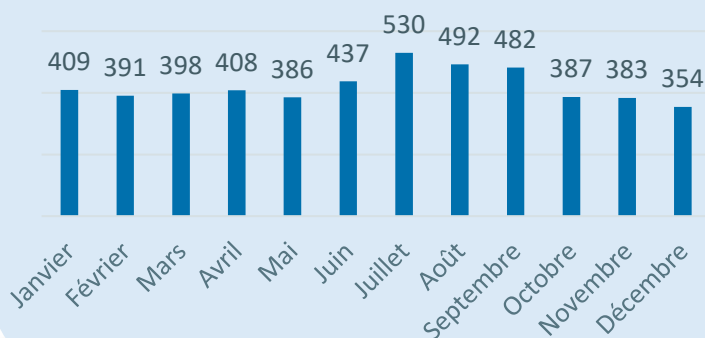
1 576 missions (942 + 634 prolongations)

1 044 agents en mission sur l'année

75 agents recrutés après mission

10 105 852 € de rémunérations et charges

NOMBRE D'AGENTS EN MISSION





PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



- 1 fiche sécurité machines
- 2 fiches Prév'ressources
- 2 circulaires
- 19 documents mis à jour
- 29 articles prévention

Inspection

- 13 inspections réalisées
(85 jours d'interventions)
- 6 nouvelles conventions signées
(78 jours sur 3 ans)
- 14 participations aux CHSCT locaux

Animation du réseau Assistant de Prévention (AP)

- 8 réunions
- 11 mailings d'information
- 26 nouvelles nominations AP
- 331 AP nommés

Participation au Comité Social Territorial du CDG 68

- 5 études projet construction
- 11 demandes d'accueil d'un apprenti
- 5 règlements intérieurs Hygiène Sécurité
- 1 plan de formation
- 14 lettres de cadrage AP
- 1 enquête après accident
- 4 documents uniques
- 3 observations au registre SST



CONSEIL MÉDICAL

- 581 saisines : 145 en formation plénière
436 en formation restreinte
- 277 pour les collectivités affiliées
- 304 pour les collectivités non affiliées
- 17 séances



ERGONOMIE - HANDICAP

- 26 études de poste
- 2 consultations projet/réagencement
- 1 fiche ergopratique
- 1 action de sensibilisation



CONTRATS D'ASSURANCE

Assurance statutaire

- 328 collectivités adhérentes
- 291 collectivités de moins de 30 agents CNRACL
- 37 collectivités de plus de 30 agents CNRACL
- 9 comités de pilotage - suivi absentéisme – accompagnement personnalisé

Protection sociale complémentaire

Santé

- 136 collectivités adhérentes
- 2 698 agents adhérents

Prévoyance

- 439 collectivités adhérentes
- 5 590 agents adhérents

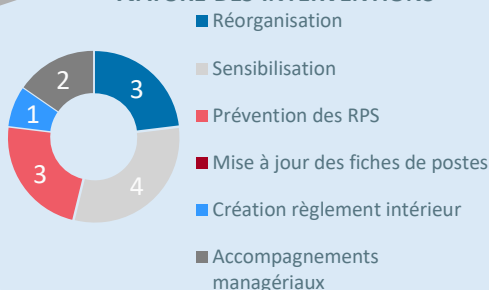


CONSEIL EN ORGANISATION ET SANTÉ AU TRAVAIL

- 52 jours d'intervention
- 409 agents rencontrés

- 2 groupes de codéveloppement
DGS / DST et DRH
- 6 fiches Psycho'ressources
- 64 conseils-analyses des besoins

NATURE DES INTERVENTIONS



Participation obligatoire des
employeurs à compter du 1^{er} janvier 2025.
Installation d'un **Comité de pilotage**
employeurs / organisations syndicales.
Signature du premier **accord collectif** pour
la prévoyance.



ARCHIVES

103 conventions de mise à disposition des 5 archivistes

29 collectivités accompagnées dans la gestion de leurs espaces numériques

609 jours d'intervention en collectivité

620 mètres linéaires (ml) de fonds d'archives traités

621 ml d'archives éliminés

Mutualisation du système d'archivage électronique (SESAM) auprès de **4** collectivités.



PAIE À FAÇON

7 248 bulletins de paie

43 collectivités adhérentes



MISSION RGPD

346 collectivités adhérentes*

**mission mutualisée avec le CDG 54*



DROIT SYNDICAL

13 869 heures de crédit de temps syndical

450 595 € remboursés par le CDG 68 aux collectivités

44 096 € subventions aux organisations syndicales



RÉSEAU DES SGM

135 participants (3 sessions sur le département)

Ateliers thématiques, conférences, échanges

1^{ère} réunion du réseau SGM



RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Campagne RSU 2024 (réalisée en 2025)

Taux de réponse :

84 % des collectivités

84 % de l'effectif des agents

DISPOSITIFS TIERS INTERVENANT

L'ANNÉE 2025 EN BREF



RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

7 avis (pour les collectivités du Haut-Rhin)*

* Mission mutualisée avec le CDG 67



SIGNALEMENT DES VIOLENCES

15 signalements

134 collectivités adhérentes

8 collectivités sensibilisées



MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

121 collectivités adhérentes

Janvier

- Concours Garde champêtre chef
- Examen ETAPS pal 1^{ère} cl et 2^{ème} cl
- Concours/Examen Agent de maîtrise

Février

- Accord collectif prévoyance

Mars

- Concours adjoint administratif pal 2^{ème} cl
- Examen adjoint animation pal 2^{ème} cl
- Concours auxiliaire de puériculture

Avril

- Lancement marché convention prévoyance 2026-2031

Juin

- Ouverture Campagne RSU
- Salon des Maires du Haut-Rhin

Septembre

- Déploiement convention prévoyance

Octobre

- Concours rédacteur

Novembre

- Session 2025 Promotion interne
- Conférence régionale de l'Emploi

Décembre

- Réunions réseau SGM

Le rapport d'activité 2025 joint en annexe du présent point est présenté au Conseil.

Le Conseil prend acte.

Point 10 : Fête de Noël

a) Fête de Noël du personnel

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Comme chaque année, il est de tradition qu'un repas de Noël soit organisé. Y sont conviés le Président, les Vice-Présidents, les membres du Bureau, les Présidents et Vice-Présidents honoraires, la Directrice honoraire, le Directeur honoraire, l'ensemble du personnel en activité ou retraité.

Un cadeau d'un montant de 50 € est offert à chaque personnel du Centre de Gestion (montant fixé en 2023).

Les membres du Bureau, en exercice ou ayant exercé, les directeurs retraités, reçoivent aussi un cadeau d'un montant similaire à celui des agents, soit de l'ordre de 50 €.

Le repas de Noël 2025 s'est déroulé à l'hôtel restaurant Europe à Horbourg-Wihr.

Il est demandé aux membres de se prononcer sur la reconduction du repas de Noël le vendredi 11 décembre 2026.

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

Point 10 : Fête de Noël

b) Fête de Noël des enfants

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Les enfants, réunis pour un goûter le samedi suivant la fête de Noël du personnel, bénéficient quant à eux jusqu'à l'âge de 16 ans révolus d'un cadeau d'une valeur de 70 € (montant fixé en 2023).

L'effectif était de 20 enfants en 2025.

L'année dernière, la fête de Noël des enfants a été organisée à la salle d'escalade HAPIK située au Décathlon de Wittenheim.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 24 mars 2026 Page : 2026/ 55
---	---

Il est demandé aux membres de se prononcer sur la reconduction de la fête de Noël des enfants le samedi 12 décembre 2026 après-midi.

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

Point 11 : Interrégion

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Les 3 et 4 mars 2026, les présidents de l'Interrégion ont examiné les points suivants :

Résultats budgétaires et comptables 2025

L'exercice budgétaire 2025 de l'Interrégion Est se solde par un déficit de fonctionnement de 194 128,50 €, couvert par un excédent cumulé reporté de 764 729,40 €.

L'année 2025 est marquée par une fiabilisation accrue des opérations comptables, avec la réalisation exhaustive des rattachements de charges et de produits.

Orientations budgétaires et budget primitif 2026

Au regard des résultats 2025, il est proposé de **maintenir les dispositifs de financement existants**, sans création de nouveaux mécanismes de remboursement, et de renforcer les contrôles relatifs aux pièces justificatives, conformément au catalogue des remboursements. Une attention particulière est portée à la sincérité des prévisions transmises par les centres de gestion concernant les concours, les FMPE et les actions de formation. Le **budget primitif 2026** est construit sur des hypothèses prudentes et équilibrées et s'établit à **4 809 511,90 € en fonctionnement**, intégrant l'ensemble des charges prévisionnelles liées aux missions mutualisées de l'Interrégion Est.

Observatoire régional de l'emploi

Le bilan présenté met en évidence une activité soutenue de l'Observatoire régional de l'emploi sur la période récente, avec un rôle central de coordination interrégionale et nationale, notamment dans le cadre des campagnes RSU, de la fiabilisation des données sociales et de l'accompagnement des centres de gestion.

Séminaires des directeurs – Avenir des centres de gestion

Les séminaires des directeurs ont permis d'engager une réflexion stratégique commune sur l'avenir des centres de gestion à l'horizon 2035. Les travaux produits (fiches actions, cartographie des missions, analyses comparatives) constituent un socle destiné à alimenter l'élaboration du futur schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation.

Le Conseil prend acte.

Point 12 : Informations

a) Travaux liés à la cage d'ascenseur

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Par délibération du 18 juin 2024, le Conseil d'Administration a avalisé les travaux de mise en conformité de la cage d'ascenseur pour achever de rendre coupe-feu les circulations du bâtiment conformément aux exigences règlementaires.

Il avait été acté de poursuivre avec le groupement retenu pour la réhabilitation des bâtiments afin d'assurer la coordination avec ces travaux ainsi qu'avec le coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé et le Contrôleur Technique.

Un permis modificatif a été déposé et un avis favorable a été rendu le 20 février 2026.

Ces travaux consistent à démolir l'ascenseur existant et à le remplacer. Pour ce faire, il sera également nécessaire de démolir l'escalier et d'en créer un nouveau.

Il conviendra également de terminer les liaisons fluides et électriques actuellement en attente en prenant en compte des changements liés aux nouveaux travaux.

Pour les autres travaux, de nouveaux marchés sont en cours de rédaction. Le démarrage du chantier est prévu courant du mois de juin.

Le Conseil prend acte.

Point 12 : Informations

b) Liste des marchés à procédure adaptée

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

La liste des marchés à procédure adaptée est jointe en annexe.

Le Conseil prend acte.

Point 12 : Informations

c) Contentieux en cours

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le tableau ci-dessous présente l'état des contentieux en cours.

N° dossier	Décision contestée	Date recours	Etat	Requérant
@2500344	Admissibilité au concours interne d'attaché territorial 2024	16/01/2025	Rejet (15/12/2025)	
@2404221	Refus de versement de la prime de précarité au titre des cdd effectués en 2021 et 2023	15/06/2024	Suite favorable à demande Désistement (17/11/2025)	
@2501408	REFERE SUSPENSION - Ouverture du concours de rédacteur territorial session 2025	24/02/2025	Rejet	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU DOUBS
2503381	Contestation de l'épreuve d'un examen professionnel d'agent de maîtrise territorial et demande de réparation du préjudice subi	24/04/2025	Rejet (12/12/2025)	
2503240	Non-admission à l'examen professionnel d'agent de maîtrise	17/04/2025	Rejet (23/12/2025)	
2508977	REFERE SUSPENSION - Refus de révision d'une note à l'épreuve orale de l'examen professionnel d'agent de maîtrise territorial session 2025	27/10/2025	Rejet (19/11/2025)	
@2205206	Refus de restitution du temps syndical : décision du 13/07/2022	18/08/2022	Annulation décision	REGION FEDERALE ALSACE DE LA FEDERATION FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS
@2501158	Arrêté n° 2024/G-92 du 20/12/2024 portant ouverture du concours de rédacteur territorial - session 2025	24/02/2025	En cours d'instruction	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU DOUBS
@2405142	Non-admission au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives décision du 20/06/2024	17/07/2024	Instruction close	
2503605	Refus de révision d'une note à l'épreuve orale de l'examen professionnel d'agent de maîtrise territorial session 2025		En cours d'instruction	
2510438	Rejet d'une demande de révision du taux de rémunération + Rejet de demandes tendant au versement d'une indemnité de fin de contrat calculée sur la base de la rémunération exacte et à l'indemnisation d'heures complémentaires et de jours de congés annuels non pris	11/12/2025	En cours d'instruction	
2507031	Admission au concours de garde champêtre territorial chef session 2025	20/08/2025	En cours d'instruction	

Le Conseil prend acte.

Point 13 : Bilan du mandat 2020–2026

Monsieur le Président Lucien MULLER, présente le point.

Le mandat 2020–2026 du CDG 68 s'inscrit dans une période de fortes mutations pour la fonction publique territoriale. Ouvert par une crise sanitaire inédite, il s'achève sur une phase de consolidation et de modernisation. Tout au long de cette période, le Centre de Gestion a fait preuve d'une grande capacité

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 24 mars 2026 Page : 2026/ 58
---	---

d'adaptation, d'une dynamique d'innovation continue et d'un engagement renforcé au service des collectivités, affirmant pleinement son rôle de **tiers de confiance et de partenaire stratégique de proximité**.

1. Gestion face à la crise sanitaire et innovations organisationnelles (2020–2021)

- Déploiement rapide de dispositifs d'information et d'appui aux collectivités (espace internet dédié, FAQ santé-sécurité, webconférences, notes spécifiques) ;
- Dématérialisation des instances paritaires et adaptation des procédures de concours et examens ;
- Lancement des premières actions de sensibilisation à distance en matière de qualité de vie au travail (webconférences QVT).

2. Nouvelles missions

Le mandat a été marqué par la création et la montée en puissance de missions structurantes :

- **Médiation préalable obligatoire**, mise en œuvre dès 2022, renforçant le rôle du CDG comme tiers de confiance institutionnel ;
- **Référent déontologue pour les élus** ;
- **Dispositif de signalement des actes de violences, discriminations et harcèlement**, déployé dès 2020 ;
- **Mise en place du conseil médical**, issu de la fusion du comité médical et de la commission de réforme.

3. Emploi et compétences

- Actions en faveur de la **revalorisation du métier de secrétaire général de mairie** :
 - Création et déploiement de la formation « **Secrétaire de mairie** » ;
 - Mise en œuvre des dispositifs de **promotion interne** et renforcement de l'accompagnement au recrutement ;
 - Structuration du **réseau des secrétaires de mairie** ;
- Déploiement de la **période préparatoire au reclassement (PPR)** pour les agents en situation d'inaptitude ;
- Appui renforcé à la production du **rapport social unique (RSU)**, avec des taux de participation importants ;
- Montée en puissance continue des **missions temporaires**, au bénéfice d'un nombre croissant de collectivités.

4. Santé, qualité de vie au travail et management

- Développement du **conseil en organisation et santé au travail** : prévention des Risques Psycho-Sociaux, accompagnements managériaux, codéveloppement des cadres territoriaux ;
- Conception d'outils innovants de prévention et de sensibilisation (fiches thématiques, jeu sérieux primé au niveau national, supports à destination des élus) ;
- Extension de l'accès aux actions **d'ergonomie**, de maintien dans l'emploi.

5. Archivage et transition numérique

- Évolution de la mission archives vers l'**archivage électronique** et l'accompagnement à la gestion des espaces numériques ;
- Accès, dans un cadre mutualisé, au **Système d'Archivage Électronique SESAM** à compter de 2024 ;
- Animation de réseaux professionnels et actions de formation dédiées.

6. Dialogue social et protection sociale renforcés

- Mise en place du **Comité Social Territorial** et organisation des **élections professionnelles 2022** ;
- Pilotage des conventions de participation en **santé et prévoyance** et renouvellement du contrat groupe **d'assurance statutaire** ;
- Signature d'un **accord collectif prévoyance** et d'une convention couvrant la période 2026–2031.

7. Réhabilitation du bâtiment et modernisation des moyens

- Conduite d'un important programme de **réhabilitation du bâtiment**, engagé dès 2021 ;
- Modernisation des espaces de travail et amélioration des conditions d'accueil du public et des agents ;
- **Regroupement de l'ensemble des services sur un site unique**, renforçant la transversalité, la coordination interne et l'efficacité collective ;
- Modernisation et sécurisation de l'**infrastructure informatique** et déploiement du **télétravail**.

8. Poursuite et renforcement des missions socles du CDG 68

Au-delà des innovations et des projets structurants engagés sur le mandat, l'ensemble des missions traditionnelles du CDG 68 s'est également développé afin de répondre à des **besoins toujours importants et évolutifs des collectivités** :

- Développement des **procédures dématérialisées dans l'organisation des concours** et examens ;
- Appui au **recrutement** ;
- **Accroissement** significatif des adhésions au **dispositif de paie à façon**, traduisant la confiance des employeurs territoriaux et la recherche de solutions mutualisées fiables ;
- **Renforcement** en matière de **gestion des carrières et des pensions** ;
- Mise à disposition des collectivités de **nouveaux outils de prévention des risques** professionnels, consolidant ainsi son rôle d'appui opérationnel au quotidien.

Le mandat 2020–2026 aura été celui d'une **évolution maîtrisée** : transformation des organisations, élargissement des missions, modernisation des outils et approfondissement de la relation de confiance avec les collectivités. À l'issue de cette période, le CDG 68 apparaît plus agile, plus expert, solidement préparé pour relever les enjeux du mandat suivant.

Le Conseil prend acte.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 24 mars 2026 Page : 2026/ 60
---	---

Point 14 : Divers

Il n'est proposé aucun point divers à l'ordre du jour.

Monsieur MULLER remercie tous les membres du Conseil d'administration pour leur implication tout au long de ce mandat.

Il tient également à remercier et féliciter l'ensemble du personnel du Centre de Gestion pour le travail accompli.

Le prochain Conseil d'Administration est programmé le mardi 30 juin 2026 à 10h30 à l'hôtel Europe pour l'installation du nouveau Conseil d'administration.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 11h30.